

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

AUX ORIGINES DE LA PUNITION CORPORELLE : DISCOURS ET SIGNIFICATIONS CHEZ LES PARENTS
HAÏTIENS

ESSAI

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE

PAR

FANEL BENJAMIN

FÉVRIER 2026

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cet essai doctoral se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév. 12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

C'est avec une profonde gratitude que je souhaite exprimer mes sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de cet essai doctoral. Tout d'abord, ma reconnaissance la plus chaleureuse s'adresse à mes deux directrices de recherche. À la professeure Sophie Gilbert, je tiens à témoigner mon immense gratitude pour son dévouement inestimable. Son engagement a largement dépassé le cadre traditionnel de son rôle, veillant constamment à ce que je dispose des meilleures conditions pour mener à bien ce projet ambitieux. Ses conseils avisés et son soutien indéfectible ont été des piliers fondamentaux tout au long de ce parcours. Quant à la professeure Marie-Ève Clément, je la remercie chaleureusement pour sa contribution précieuse et sa perspicacité, qui ont apporté une profondeur et une originalité essentielles à la charpente théorique de ce travail. Son expertise a été déterminante dans l'élaboration conceptuelle de la recherche.

Je remercie également de manière sincère les personnes qui ont pris le temps de lire et de commenter mes écrits, apportant ainsi des éclaircissements cruciaux et des perspectives enrichissantes. Un merci tout particulier à Mélissande Amédée, à Daniel Éliassaint, à Marie-Carmen Plante, à Manon Lévesque pour leurs relectures attentives, notamment de l'article issu de ce projet. Leurs retours constructifs ont grandement contribué à affiner ma pensée et à améliorer la clarté de mes propos. Merci à Dr James J. Vilus pour la révision linguistique finale. Enfin, une pensée spéciale à la mémoire de Yves Lecomte. Son soutien constant et la justesse de ses conseils m'ont accompagné jusqu'aux dernières étapes de cette recherche, dont il n'a malheureusement pu voir l'achèvement.

Enfin, cette œuvre n'aurait pu voir le jour sans le soutien inconditionnel de ma famille. À ma chère épouse et à mes enfants, je vous exprime ma gratitude la plus profonde. Vous avez supporté, parfois trop longtemps, les émotions, souvent désagréables, engendrées par cette démarche exigeante. Vos petits gestes, vos encouragements et votre amour ont été de véritables bouffées d'oxygène, me redonnant l'énergie nécessaire pour persévérer. Ma foi a également été une boussole constante tout au long de ce cheminement, et je remercie Dieu de m'avoir inspiré d'autres interprétations des textes bibliques, favorisant une approche plus bienveillante et appropriée dans l'éducation de mes propres enfants. À tous ceux qui, de près ou de loin, ont joué un rôle dans cette aventure, je vous suis infiniment reconnaissant.

DÉDICACE

À ma mère, Céline, qui m'a quitté au tout début de ce parcours. D'autres morts de la famille ont contribué au démarrage de ce parcours. L'essai est aussi dédié à leur mémoire !

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iii
LISTE DES TABLEAUX	vii
RÉSUMÉ	viii
ABSTRACT	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 CONTEXTE THÉORIQUE.....	7
1.1 Définition de la punition corporelle	7
1.2 Normes culturelles et légales en Europe	8
1.3 Normes culturelles et légales en Amérique du Nord	8
1.4 Normes culturelles et légales en Haïti	9
1.5 Épidémiologie de la punition corporelle	11
Cadre théorique	13
1.6 Parentalité	13
1.6.1 La transition à la parentalité	15
1.7 Déterminants des pratiques parentales	16
1.7.1 Caractéristiques des parents	16
1.7.1.1 Le continuum générationnel.....	16
1.7.1.2 Les modèles d'attachement parental	19
1.7.1.3 Cognitions parentales	20
1.7.2 Facteurs environnementaux	23
1.7.3 Caractéristiques de l'enfant	24
1.8 Question de recherche.....	24
CHAPITRE 2 MÉTHODOLOGIE.....	27
2.1 Position paradigmatique	27
2.2 Participants	28
2.3 La procédure	30
2.3.1 Recrutement	30
2.3.2 Les entretiens : contenu et durée.....	30
2.3.3 Notes de terrain	31
2.4 Autres considérations	32

2.5	Analyse	32
2.6	Considérations éthiques	33
CHAPITRE 3 VOIX DES PARENTS : LA PUNITION CORPORELLE COMME PRATIQUE ÉDUCATIVE EN HAÏTI		34
3.1	Punition corporelle des enfants, impacts et contextes culturels.....	37
3.1.1	Risque d'escalade vers d'autres formes de violence	37
3.1.2	Répercussions sur le développement infantile.....	37
3.1.3	Une pratique associée à des aspects contextuels différents.....	38
3.2	Vie familiale et défis sociaux en Haïti	39
3.3	Méthodologie.....	40
3.3.1	Participants et recrutement.....	40
3.3.2	Déroulement des entretiens.....	41
3.4	Résultats.....	42
3.4.1	Représentations de l'enfant au cœur des pratiques parentales	43
3.4.1.1	L'enfant idéal	43
3.4.1.2	L'enfant comme extension du parent	44
3.4.2	La punition corporelle : une obligation?.....	45
3.4.2.1	Conformité aux normes religieuses	45
3.4.2.2	Protéger l'enfant.....	46
3.4.2.3	Punition corporelle et espoir d'un avenir meilleur.....	46
3.4.3	Héritage familial.....	47
3.4.3.1	Reproduction des modèles parentaux.....	47
3.4.3.2	Des méthodes alternatives?	48
3.4.4	Pratiques ancrées dans des conditions de vie difficiles.....	49
3.4.4.1	Des parents stressés et impuissants	49
3.4.4.2	Des mères monoparentales fragilisées.....	50
3.5	Discussion.....	51
3.5.1	Représentations des enfants	51
3.5.2	La punition corporelle comme obligation.....	52
3.5.3	L'héritage familial	53
3.5.4	Des conditions de vie précaire	54
3.6	Contributions et limites de l'étude	56
3.7	Perspectives d'intervention et de recherche.....	57
3.8	Conclusion	58
CHAPITRE 4 DISCUSSION GÉNÉRALE		69
4.1	Interaction entre les cognitions parentales, les pressions environnementales et les caractéristiques de l'enfant	69
4.1.1	Perception idéalisée de l'enfant	69
4.1.2	L'enfant comme extension du parent.....	71
4.1.3	Influences religieuse et culturelle	72
4.2	Une reproduction intergénérationnelle difficilement contournable.....	73

4.3 Perception genrée de l'exercice parental	75
4.4 Implications cliniques.....	76
4.5 Limites de l'essai	77
CONCLUSION	79
ANNEXE A LETTRE DE RECRUTEMENT	81
ANNEXE B FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	84
ANNEXE C ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ	91
ANNEXE D CERTIFICAT ÉTHIQUE	93
ANNEXE E SCHÉMA D'ENTRETIEN	96
BIBLIOGRAPHIE.....	99

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 Caractéristiques des participants	29
Tableau 3.1 Thèmes et sous-thèmes issus de l'analyse du discours des parents	42

RÉSUMÉ

La violence physique, y compris la punition corporelle, est une problématique mondiale. Alors que les pays développés ont observé une diminution constante des pratiques parentales violentes, la punition corporelle demeure largement répandue dans les pays défavorisés. Même si les progrès observés dans les pays développés constituent une source d'inspiration pour le développement de modèles alternatifs, il est illusoire de penser qu'on peut les transférer de toute pièce dans les pays défavorisés sans une compréhension contextuelle approfondie et une adaptation culturelle rigoureuse. Les facteurs qui sous-tendent ces pratiques, qu'il s'agisse de normes sociales, de structures familiales, de ressources économiques ou de systèmes éducatifs, sont profondément enracinés dans le tissu socioculturel de chaque région.

Cet essai doctoral, inscrit dans le projet de recherche « Développement d'une formation culturellement adaptée à l'éducation parentale positive¹ », en Haïti, se concentre sur la compréhension des raisons qui poussent les parents haïtiens à recourir à la punition corporelle en conceptualisant celle-ci comme une forme de violence susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique d'un enfant dans une perspective éducative.

L'essai est ancré dans les concepts théoriques de parentalité et des déterminants des pratiques parentales. Il adopte une approche holistique en considérant les caractéristiques des parents, celles de leur environnement et de l'enfant. Une analyse thématique continue a révélé divers éléments du discours parental liés à l'utilisation de la punition corporelle. Parmi ces éléments figurent les représentations des enfants et du rôle de la punition corporelle, la conception genrée de la parentalité et les conditions de vie difficiles auxquelles des familles haïtiennes sont confrontées.

Les résultats de cette recherche sont discutés à la lumière des études antérieures sur le sujet, tout en tenant compte de la réalité sociale et culturelle spécifique à Haïti. Cette approche permet de contextualiser les découvertes et d'offrir une compréhension nuancée des facteurs qui influencent les pratiques parentales en Haïti.

¹ Financement du ministère des Relations internationales et de la francophonie, en 2019, pour développer une formation adaptée à la culture haïtienne sur l'éducation positive.

Mots clés : punition corporelle, violence physique, parentalité, pratiques parentales, représentation, croyances, culture, religion.

ABSTRACT

Physical violence, including corporal punishment, is a global issue. While developed countries have seen a steady decline in violent parenting practices, corporal punishment remains widespread in disadvantaged countries. Even if the progress observed in developed countries is a source of inspiration for the development of alternative models, it is illusory to think that they can be transferred from scratch to disadvantaged countries without a thorough contextual understanding and rigorous cultural adaptation. The factors underpinning these practices - be they social norms, family structures, economic resources or educational systems are deeply rooted in the socio-cultural context of each region.

This doctoral essay, part of the research project “Development of culturally appropriate training in positive parenting” in Haiti, focuses on understanding why Haitian parents resort to corporal punishment, conceptualizing corporal punishment as a form of violence that compromises a child's physical integrity from an educational perspective.

The essay is rooted in the theoretical concepts of parenting and the determinants of parenting practices. It takes a holistic approach, considering the characteristics of parents, their environment and the child. An ongoing thematic analysis reveals various elements of parental discourse related to the use of corporal punishment. These include representations of children and the role of corporal punishment, gendered conceptions of parenthood and the difficult living conditions faced by Haitian families.

We discussed the results in the light of previous studies on the subject, while considering the specific social and cultural reality in Haiti. This approach contextualizes the findings and offers a nuanced understanding of the factors influencing parenting practices in Haiti.

Keywords: corporal punishment, physical violence, parenting, parenting practices, representation, beliefs, culture, religion.

INTRODUCTION

La violence envers les enfants est reconnue comme un problème majeur de société et de santé publique (Dufour, 2019). La punition corporelle est une forme particulière de cette violence exercée dans des sphères différentes de la vie des enfants par des personnes investies d'autorité comme des parents. La pratique de la punition corporelle persiste dans des pays industrialisés où il existe un cadre légal de protection des enfants et des dispositions répressives. Par exemple, en 2018 au Québec, 26% des enfants ont fait l'objet de violence physique mineure répétitive et 3,4% des enfants ont vécu de la violence physique sévère, selon un rapport d'enquête publiée en 2019 (Clément et al., 2019). Les auteurs ont observé une régression de la pratique au cours des dernières décennies qui serait induite, entre autres, par l'avancement des connaissances issues de la recherche scientifique, les balises légales et les mobilisations sociales (Clément et al., 2019 ; Dufour, 2019). Ces constats font d'ailleurs écho à ce qui est également rapporté aux États-Unis, où les données témoignent d'une diminution significative de la prévalence de la violence envers les enfants – 0 à 17 ans -. Cette régression s'observe tant dans le recours à la punition corporelle que dans les pratiques plus sévères d'abus physique, des tendances rapportées de manière concordante par les parents eux-mêmes, ainsi que par des témoignages directs des enfants (Finkelhor et al., 2019 ; Zolotor et al., 2011).

En outre, l'avancement des connaissances en lien avec les impacts négatifs de cette pratique sur le développement des enfants et la reconnaissance grandissante de leurs droits sont mis en valeur par les chercheurs et professionnels pour condamner cette pratique (Durrant et al., 2017 ; Durrant et al., 2020 ; Gershoff et al., 2019). Gershoff et al. (2019) énoncent deux aspects fondamentaux pertinents pour notre propos. Premièrement, les auteurs soulignent que la punition corporelle induit chez l'enfant des conséquences délétères d'une nature et d'une gravité similaires à celles imputables à la maltraitance physique avérée, confortant ainsi l'impératif d'un abandon universel de telles pratiques. Deuxièmement, bien que les données empiriques présentent une concordance substantielle, certains chercheurs expriment des réserves quant à la transposition intégrale de ces conclusions à l'ensemble des configurations culturelles, insistant sur la nécessité d'une évaluation circonstanciée qui intègre les particularités sociétales. Bien que Durrant et al. (2020) aient mis en évidence des progrès notables dans la perception de la violence physique à l'égard des enfants, ils précisent la persistance, au sein de la plupart des sociétés, d'une conception ancrée du droit des adultes à infliger douleur et souffrance au nom de la

discipline. Cette prérogative persistante contribue à augmenter la prévalence mondiale des actes de violence physique perpétrés à l'encontre des enfants.

Parallèlement, la situation est d'un tout autre ordre dans des pays défavorisés où la punition corporelle constitue encore aujourd'hui une pratique parentale utilisée à grande échelle, comme dans le cas d'Haïti. En effet, dans ce pays, la punition corporelle touche une grande proportion des enfants. Elle est largement utilisée dans différentes sphères de leur vie, comme à l'école, dans les services de garde et dans les familles (Flynn-O'Brien et al. 2016). Elle constitue une forme de violence plutôt consensuelle contrairement à d'autres types de violence (celle exercée par les gangs armés, les vols, les viols, etc.) qui sont désignés comme négatifs et condamnés par la majorité. La punition corporelle envers les enfants, comme bien d'autres conduites violentes visant les femmes dans la sphère familiale, est ancrée dans les mœurs et coutumes. Elle est subtile et plus ou moins socialement partagée (Édouard, 2013).

Choix conceptuel

Le positionnement conceptuel adopté pour les besoins de cet essai a représenté un défi important, engendrant une ambivalence marquée dans notre choix de définition. Cette hésitation s'explique principalement par la rareté des études consacrées spécifiquement à cette thématique dans le contexte haïtien. De ce fait, notre analyse s'est largement appuyée sur la littérature occidentale, laquelle ne présente pas un consensus absolu quant aux définitions et aux nuances existantes entre les diverses manifestations de violence physique à l'encontre des enfants.

Certains auteurs définissent les châtiments ou la punition corporelle comme tout usage de la force physique, et ce, indépendamment de son degré d'intensité, avec la main ou un objet, pourvu qu'ils soient motivés par l'intention d'infliger à l'enfant une douleur physique en vue de rectifier ou de sanctionner son comportement. Dès lors, même une application de force jugée minime relève de la punition corporelle (Gershoff et al., 2007). Ils soulignent l'usage courant, aux États-Unis, de différents concepts pour nommer les châtiments corporels comme « spank, smack, slap, pop, beat, paddle, punch, whup/whip, hit » (p232), concepts qui révèlent des niveaux d'intensité ou de sévérité différents. En outre, il n'y a pas si longtemps, la punition corporelle était appréhendée comme une pratique distincte de l'abus physique selon une recension des écrits de Durrant et al. (2017). Cette perspective a pris une pente évolutive à la faveur d'études ayant établi des corrélations entre les châtiments physiques socialement admis et l'abus, la délinquance juvénile, ainsi que la violence conjugale à l'âge adulte. De surcroît, la délimitation de l'abus

physique au sein d'un cadre conceptuel restreint aurait pour effet de minimiser l'importance des conséquences d'autres formes de violence physique, notamment la punition corporelle, laquelle était traditionnellement perçue comme un instrument pédagogique légitime au sein des sociétés. Cette conception restrictive aurait ainsi potentiellement diminué l'étendue perçue des préjudices infligés aux enfants sous couvert de pratiques éducatives socialement acceptables (Durrant et al., 2020). Durrant et al. (2020) rapportent, en ce sens, les décisions juridiques du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, prises à sa huitième observation générale des droits de protection de l'enfant contre la violence :

Tous les États disposent de lois pénales pour protéger les citoyens contre les agressions. Beaucoup ont également des lois spécifiques sur la protection de l'enfance qui érigent en infraction les « mauvais traitements », les « abus » ou la « cruauté ». Mais ... ces dispositions législatives ne garantissent généralement pas la protection de l'enfant contre tous les châtiments corporels et autres formes de châtiments cruels ou dégradants. Dans de nombreux États, il existe des dispositions légales explicites dans les codes pénal et/ou civil (de la famille) qui offrent aux parents et autres personnes responsables de l'enfant une défense ou une justification pour l'utilisation d'un certain degré de violence pour « discipliner » les enfants. La Convention exige la suppression de toute disposition (dans la législation ou la jurisprudence) qui autorise un certain degré de violence à l'encontre des enfants (par exemple, un châtiment ou une correction « raisonnable » ou « modérée »), dans leur foyer/famille ou dans tout autre cadre. (P. 2 – traduction libre).

Bien que la conceptualisation des diverses manifestations de violence physique à l'encontre des enfants puisse parfois susciter des ambiguïtés et des débats sémantiques, il ressort un consensus plus affirmé sur la nature délétère des préjudices qu'elles engendrent sur le développement de l'enfant. Cette convergence autour des conséquences néfastes, indépendamment des nuances terminologiques, constitue notre motivation première dans cette démarche. Notre intérêt réside précisément dans la compréhension approfondie des motivations parentales sous-jacentes au recours à la punition corporelle, prise dans sa pluralité, afin d'orienter de manière pertinente et efficace des programmes de prévention de la violence au sein de la sphère familiale. Cela nous amène à considérer la définition, intégrative à notre avis, du Comité des droits de l'enfant des Nations unies traduite librement à partir des écrits de Durrant et al. (2020, p. 4) : les châtiments « corporels » ou « physiques » englobent toute punition dans laquelle la force physique est utilisée et destinée à causer un certain degré de douleur ou de gêne, aussi légère soit-elle. Dans la plupart des cas, il s'agit de frapper (« gifler », « fesser ») les enfants, avec la main ou avec un instrument - un fouet, un bâton, une ceinture, une chaussure, une cuillère en bois, etc. Mais il peut aussi s'agir, par exemple, de donner des coups de pied, de secouer ou de jeter les enfants, de les griffer, de les pincer, de les mordre, de leur tirer les cheveux ou de leur boxer les oreilles, de les forcer à rester dans des

positions inconfortables, de les brûler, de les ébouillanter ou de les forcer à ingérer des substances (par exemple, laver la bouche des enfants avec du savon ou les forcer à avaler des épices chaudes).

Cela étant établi, nous utilisons dans cet essai le concept de punition corporelle comme un terme générique qui englobe diverses pratiques de violence physique infligées à des enfants haïtiens dans leur milieu familial. En conséquence, notre analyse s'appuie sur la littérature occidentale abondamment consacrée aux pratiques parentales à caractère violent.

En effet, la pratique de la punition corporelle telle qu'observée en Haïti est répandue, fréquente et sévère. Entre 2005 et 2013, 85% des enfants haïtiens âgés de 2 à 14 ans ont subi de la violence physique dans leur famille (United Nations Children's Fund, 2014). En référence à une recherche menée en 2012 auprès d'un échantillon de 2916 adolescents et jeunes adultes haïtiens âgés de 13 à 24 ans, Flynn-O'brien et al. (2016) estiment que près de 70% les répondants ayant vécu la violence physique durant leur enfance. Plus d'un tiers des adolescents de 13 à 17 ans ont expérimenté de la violence physique au cours des 12 mois précédant cette enquête. Les victimes sont couramment frappées avec la main ou avec des objets, mises à genou ou injuriées par les parents, des enseignants ou d'autres personnes s'occupant d'eux ; 11,0% ont été victimes d'abus avec un couteau ou une autre arme conduisant à des cicatrices ou des atteintes de l'intégrité physique chez plus de 6% des répondants. Les blessures causées par la violence variaient selon le sexe de la victime et l'agresseur, avec deux fois plus de femmes (9,6%) que d'hommes (4,0%) concernés (Flynn-O'Brien et al., 2016). La liste des blessures causées par des parents ou d'autres donneurs de soins recensés dans par les auteurs comprend : « Coupures, égratignures, ecchymoses, douleurs, rougeurs, gonflements, autres marques mineures, entorses, luxations ou cloques, blessures profondes, fractures, dents cassées, peau noircie ou carbonisée, blessures ou défigurations permanentes² » (p.159). Cette étude quantitative rapporte des données factuelles qui témoignent de l'ampleur de la violence physique envers les enfants dans ses dimensions de fréquence et de sévérité telle que décrite par d'autres auteurs dans la littérature occidentale (Chamberland et al., 2003 ; Clément et Julien, 2019;).

Une étude de recherche-action menée en Haïti entre 2013 et 2015 a révélé une hétérogénéité dans les perceptions des parents recourant à la punition corporelle. Ils ont participé à une formation de compétences parentales visant à prévenir la violence et les tensions familiales par l'amélioration des

² Traduction libre

pratiques éducatives adaptées au contexte culturel haïtien, à travers quatre ateliers thématiques centrés sur la famille, la discipline parentale, les fonctions parentales, les méthodes éducatives (alternatives et la punition corporelle). Sur 162 familles de la ville de Grand-Goâve participant au projet, 140 ont nommé la punition corporelle comme première méthode éducative. Tout au long des ateliers, les parents ont exprimé des désirs de changement ou de maintien du statu quo. Ils ont complété un questionnaire semi-directif sur l'apport du programme dans leur relation avec leurs enfants et son impact sur les méthodes éducatives des parents vis-à-vis de leurs enfants dans la communauté³. Le peu de données recueillies dans ce projet a montré que certains parents ayant recours à la punition corporelle le font par manque d'information sur les conséquences de cette pratique à la fois sur la dynamique relationnelle familiale et sur le développement des enfants. De plus, ils semblent avoir un répertoire restreint de méthodes éducatives mieux adaptées. Le désir de changement rapporté par certains participants constituerait la preuve que la pauvreté dans la vulgarisation de méthodes alternatives peut être un élément de compréhension des comportements éducatifs violents des parents. La référence à ce projet dans l'essai se justifie par le rôle prépondérant qu'il a joué en tant qu'élément déterminant de notre engagement pour l'étude de cette thématique.

L'élaboration de programmes d'intervention et de prévention parentale spécifiquement adaptés au contexte haïtien est compromise par une absence notable de données scientifiques locales et culturellement pertinentes. En conséquence, les initiatives dans ce domaine peuvent presque se baser seulement sur des données issues de la littérature étrangère. Ce déficit d'informations ancrées dans les réalités haïtiennes entrave l'intégration des spécificités culturelles essentielles à l'efficience et à l'efficacité desdits programmes. Il apparaît donc pertinent d'envisager des projets de recherche à visée exploratoire afin de saisir le sens des pratiques parentales à caractère violent dans leur contexte. Ainsi, cette recherche a été conçue pour explorer **le sens du recours à la punition corporelle dans la perspective de parents en Haïti**, et en particulier de comprendre certaines caractéristiques des parents et de l'environnement qui la justifient et assurent sa pérennisation.

Structure de l'essai

³ Pour l'explicatif du projet de recherche et des données du volet de compétences parentales, Voir l'article de Gilbert et al. (2015) et le site web de Grosame ; <https://grosamegrandgoave.com/category/competences-parentales/> et <https://grosamegrandgoave.com/wp-content/uploads/2016/01/2.-Comp%C3%A9tences-parentales-Rapport-.pdf>

Cet essai comporte 4 chapitres. Dans le premier chapitre, nous présentons le contexte théorique sur lequel se fonde cette recherche. Préalablement à l'inscription de la problématique dans un champ théorique, nous contextualisons la punition corporelle en soulignant son évolution dans des contextes normatifs différents, en l'inscrivant conceptuellement dans la réalité haïtienne. Le deuxième chapitre est celui du cadre méthodologique. Il s'agira de présenter les choix méthodologiques, mais surtout d'explicitier le contexte particulier dans lequel cette étude a pris place. Le chapitre 3 présente les résultats de la recherche dans un article intitulé *Voix des parents : la punition corporelle comme pratique éducative en Haïti*. Il poursuit l'objectif de clarifier le sens donné au recours à la punition corporelle et les motivations subjectives qui sous-tendent l'utilisation de cette méthode disciplinaire. L'article est soumis à la revue *Sociétés et Jeunesses en difficulté*. Finalement, le quatrième chapitre discutera de façon générale des résultats en dialogues avec les données existantes et en soulignant leur sens particulier dans le contexte haïtien. Ce chapitre se terminera par une conclusion qui résume certains défis dans la réalisation de cet essai et souligne les apports, les forces et les limites de la recherche en proposant de nouvelles perspectives tant pour la recherche que pour l'intervention.

CHAPITRE 1

CONTEXTE THÉORIQUE

Ce chapitre explore des définitions, la prévalence et les implications de la punition corporelle, en se concentrant particulièrement sur les normes culturelles et légales dans différentes régions à l'échelle mondiale, en comparaison aux normes haïtiennes.

1.1 Définition de la punition corporelle

Rappelons que nous inscrivons la punition corporelle dans le concept plus large de la violence envers les enfants. La violence consiste en l'usage intentionnel de la force ou du pouvoir contre un enfant qui entraîne ou risque d'entraîner des atteintes à sa santé, à son développement et à sa dignité. Cette définition suggère trois critères importants : une relation de pouvoir, la nature des actes commis et les conséquences potentielles ou réelles pour l'enfant (Clément et Chamberland, 2014). En lien avec les actes commis, la punition corporelle s'inscrit dans le registre des actes de nature physique. Un adulte utilisera alors sa force ou son pouvoir dans sa relation avec un enfant pour lui infliger une douleur physique qui porte ou risque de porter atteinte à son intégrité physique et psychologique. Il s'agit d'une pratique éducative encore très utilisée dans le monde affectant des millions d'enfants (Stoltenborgh et al., 2015). Hillis et al. (2016) établissent une estimation du nombre minimal d'enfants âgés de 2 à 17 ans exposés à la violence physique pour l'année 2014. Ils indiquent qu'au moins 64% de ces enfants en Asie, 56% en Amérique du Nord, 50% en Afrique, 34% en Amérique latine et 12% en Europe ont subi des violences dans l'année de référence. Même si la prévalence demeure élevée pour l'ensemble des pays concernés, les auteurs soulignent que le nombre de victimes dans les pays en développement dépassait 1 milliard d'enfants. Par ailleurs, dans son rapport de 2014, l'UNICEF estime que 80% des enfants à travers le monde subissaient la punition corporelle de la part de leurs parents au moins une fois au cours de leur vie. La violence contre les enfants se produit sous une forme ou une autre tous les jours et partout à travers le monde (United Nations Children's Fund, 2014). Toutefois, la conceptualisation de cette violence peut être nuancée d'une société à une autre, et même se modifier à l'intérieur d'une même société en fonction de l'évolution du cadre culturel et légal (Dufour, 2019).

1.2 Normes culturelles et légales en Europe

Les normes légales de bannissement de la punition corporelle ont connu une évolution fulgurante en Europe depuis les 40 dernières années. La Suède et La Finlande sont les deux premiers pays européens à bannir légalement la punition corporelle autour des années 80. Puis, en 2012, 23 des 47 pays du Conseil de l'Europe ont adopté des lois interdisant le recours aux châtiments corporels à la maison (Durivage et al., 2015). En 2020, 27 pays de l'Union européenne en ont fait le bannissement, tandis que 29 autres expriment l'intention de reformer leur cadre légal dans la même direction (Waterson et Janson, 2020).

Malgré cette évolution, certains pays trainent encore à élargir leur cadre juridique au bannissement des pratiques à caractère violent. À titre d'exemple, en 2025 l'Angleterre et l'Irlande du Nord font partie des pays où les parents ou d'autres personnes responsables d'un enfant peuvent faire usage de force physique raisonnable pour l'éduquer (Rowland et al., 2025). Par ailleurs, une disparité est souvent observée entre le cadre légal et la réalité. Par exemple, en France, les inspections générales des affaires sociales (IGAS), de la justice (IGJ) et de l'éducation (IGAENR) ont rapporté qu'un enfant meurt tous les cinq jours des causes de la violence malgré l'interdiction de la punition corporelle comme pratique disciplinaire (Compagnon et al., 2018).

1.3 Normes culturelles et légales en Amérique du Nord

Des études américaines et canadiennes définissent la punition corporelle comme l'utilisation de la force physique dans le but de soumettre l'enfant à la douleur sans causer des blessures physiques, afin de le corriger ou de contrôler ses comportements (Fleckman, et al., 2018). Il s'agit souvent de la fessée ou d'autres formes mineures de punition physique (Clément et al., 2013).

Au Canada, il existe un débat autour de l'article 43 du Code criminel. Celui-ci stipule :

« Tout instituteur, père ou mère, ou toute autre personne qui remplace le père ou la mère est fondé à employer la force pour corriger un élève ou un enfant selon le cas, confié à ses soins, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances. »
(Beaudouin, 2017).

En 2004, en réponse à une contestation de cet article, la Cour Suprême en a confirmé la validité. Malgré l'ajout de nouvelles balises, le jugement de la Cour est perçu par certains parents comme un feu vert à l'utilisation de la punition corporelle. Selon des observateurs, le retrait de cet article du code constitue un

préalable pour légiférer sur la punition corporelle au Canada (Beaudouin, 2017). Des organisations et des personnalités canadiennes poursuivent la plaidoirie en faveur d'une législation canadienne interdisant la violence éducative contre les enfants sans équivoque⁴.

Sur le plan de la terminologie, des études nord-américaines utilisent le mot « spanking » traduit littéralement par fessée. Pour certains auteurs, les formes moins sévères de punition corporelle, comme la fessée, ont les mêmes effets physiques et psychologiques que les autres formes d'abus physiques (Gershoff, 2002). De l'avis de Gershoff (2002), la punition corporelle, à l'exception de la conformité immédiate aux attentes parentales, est associée à des conséquences négatives ou indésirables pour l'enfant. Pour d'autres auteurs, il faut différencier les formes sévères de punition corporelle (Baumrind et al. 2002) qui peuvent blesser l'enfant et atteindre son intégrité physique et psychologique, comme le frapper avec un objet. Ces auteurs ont observé des tailles d'effet inférieures pour les formes de punition moins sévères par rapport aux formes plus sévères et en concluent que seules les méthodes sévères de punition corporelle sont nocives pour l'enfant (Baumrind et al., 2002). Or, bien que les tailles d'effet soient inférieures pour les formes moins sévères de punition corporelle, elles demeurent cependant positives, ce qui permet de conclure qu'elles sont préjudiciables et néfastes pour l'enfant (Gershoff et Grogan-Kaylor, 2016). De plus, la punition corporelle sous sa forme la plus simple, c'est-à-dire la fessée, qui consiste à frapper un enfant avec la main ouverte, est étroitement liée aux risques d'abus physique et de mauvais traitements envers les enfants (Gershoff et Grogan-Kaylor, 2016).

1.4 Normes culturelles et légales en Haïti

En Haïti, la conception des pratiques éducatives parentales ne permet pas de situer les familles en fonction de cette typologie de violence parentale. En cohérence avec le constat que la punition corporelle ne se manifeste jamais seule (Clément et al., 2013), le scénario de la concomitance des différentes formes de violence est le plus souvent observé en Haïti (Bijoux, 2003). Par exemple, le parent peut commencer par des injures pour finir avec des coups sévères en passant par ce qui pourrait être appelé une violence mineure en raison du risque réduit de blessure (Clément et al., 2019).

⁴ Nous faisons référence à la Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents, <https://www.cheo.on.ca/fr/about-us/physical-punishment.aspx> et la militance organisationnelle pour l'abrogation de la loi, <https://endcorporalpunishment.org/canadian-campaigners-launch-rationale-for-repeal/>

En Haïti, bien que le recours aux châtiments physiques soit proscrit par le cadre légal, la punition corporelle demeure une pratique éducative dominante dans de nombreuses familles et établissements scolaires (Amnesty International, 2008 ; End Corporal Punishment, 2020). En 1995, l'État haïtien a formellement adhéré à la Convention de l'Organisation des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant. En conséquence, les responsables de « l'Instruction Publique » devenue par la suite « Éducation nationale » ont informé les directions des écoles de l'abolition de la punition corporelle dans les institutions publiques et privées. Cependant, les parents d'élèves ont contesté cette injonction et, ce faisant, ils ont encouragé les instituteurs à maintenir cette méthode éducative, quitte à apporter eux-mêmes les fouets (Bijoux, 2003).

Les efforts de l'État haïtien pour faire respecter les principes des droits des enfants ont donné lieu à la loi du 6 septembre 2001. Le premier article porte sur l'interdiction de la punition corporelle contre les enfants et stipule : « Les traitements inhumains de quelque nature que ce soit, y compris les punitions corporelles contre les enfants sont interdits » (Le Moniteur, 2001, p. 784). Cette loi entend par traitements inhumains les actes susceptibles de provoquer un choc corporel ou émotionnel chez l'enfant. Il est interdit de le frapper, de le bousculer ou de lui infliger une punition qui peut porter atteinte à sa personnalité, ou d'utiliser « une force physique abusive » à son endroit. Dans les articles suivants, cette loi cite les organismes, les établissements scolaires, les maisons d'enfants qui doivent prendre des mesures pour appliquer la loi sans rien mentionner au sujet du cadre familial. Même s'il n'existe pas de confirmation du droit des parents à punir physiquement leurs enfants dans le droit pénal ou civil, une certaine confusion apparaît quant à l'applicabilité de la loi de 2001 au sein du foyer familial. Une interdiction explicite des châtiments corporels par les parents devrait être promulguée (End Corporal Punishment, 2020). Enfin, le document de loi est titré : « loi interdisant les châtiments corporels contre les enfants ». Cependant, le texte fait référence à la punition corporelle. Il est difficile de savoir si le châtiment corporel est utilisé comme synonyme de punition corporelle, puisqu'aucun des concepts n'est défini dans le texte. Selon les observations de Bijoux (2003), la loi n'a pas eu l'effet escompté.

« Les enfants ont continué à subir les sévices corporels, tels que flagellation, coup de bâton, coup de n'importe quoi à la portée de main ; mise à genou simplement, mise à genou avec complication (sur du gros sel de cuisine, sur une râpe, avec une pierre sur la tête, etc.) » (Bijoux, 2003, p. 15).

Alors que l'utilisation d'un objet pour punir l'enfant est considérée comme abusive dans la littérature occidentale (Gershoff, 2002), l'utilisation de la violence dans les pratiques éducatives en Haïti met en évidence des obstacles à la transférabilité de recherches réalisées dans d'autres contextes. Par exemple,

dans le contexte social haïtien, un parent utilisant un objet comme un martinet⁵ - ce qui constitue une pratique courante - ne sera pas considéré d'emblée comme abuseur ou maltraitant malgré les risques de blessure pour l'enfant. De même, un parent qui met son enfant plus d'une heure à genou sous le soleil de midi n'est pas forcément qualifié de maltraitant. Certes, le risque de blessure est réduit, mais l'inconfort immédiat induit par cette pratique et les conséquences à moyen et long terme sont importants. Chamberland et ses collaborateurs (2003) précisent que le continuum de victimisation des enfants - qui va des agressions les moins graves aux agressions abusives, en passant par les agressions violentes - « renvoie au contexte de sorte que le même comportement observé dans des circonstances différentes peut y occuper une place différente. » (P. 37). Du reste, si l'on considère les conséquences de ces conduites punitives sur les enfants, les termes de maltraitance et d'abus physiques semblent pertinents.

Bien que la punition corporelle dans la réalité haïtienne ne soit pas consensuellement admise comme une forme de maltraitance, il s'agirait néanmoins d'une forme de violence, comme dans les normes québécoises, puisqu'elle constitue une menace pour le développement et l'intégrité de l'enfant (Clément, 2011). En bref, la notion de « punition corporelle » en Haïti peut être assimilée à la littérature sur la maltraitance et les abus envers les enfants en référence aux normes et à la littérature scientifique occidentale précitées. Surtout que la limite entre les comportements de punition et d'abus ou de maltraitance demeure floue.

Dans le cadre de cet essai, le concept de punition corporelle inclut toutes les formes de punitions physiques ciblant le corps de l'enfant utilisé par un adulte afin qu'il abandonne un comportement jugé incorrect par un adulte, ou qu'il adopte un comportement souhaité. Il prend en compte toutes formes de violence physique utilisées par des parents à l'encontre des enfants dans le contexte haïtien.

1.5 Épidémiologie de la punition corporelle

La punition corporelle est encore largement utilisée à travers le monde. Aux États-Unis, en 2014, on a observé une réduction par rapport aux années précédentes (Finkelhor et al., 2019). Dans une enquête

⁵ Objet fait de peaux d'animaux avec plusieurs branches jointes à la base par un morceau de bois travaillé. Le nombre de branches est proportionnel à l'âge de l'enfant – moins pour les jeunes enfants, plus pour les vieux. Cet instrument de punition est publiquement commercialisé en Haïti.

nationale de 2014 touchant 4000 enfants et adolescents américains de 1 mois à 17 ans, les auteurs ont observé un taux de 37% de victimes de punition corporelle (Finkelhor et al., 2019). Jusqu'en 2016, la punition corporelle était une pratique éducative légale dans 19 États américains contre 22 en 2004 (Gershoff et al., 2016 ; Morones, 2013). En dépit des conséquences négatives pour l'enfant, à peu près 71% des adultes aux États-Unis croient que la punition corporelle est nécessaire pour éduquer les enfants (Fleckman et al., 2019). Une proportion importante de parents américains croit que les jeunes enfants doivent être punis physiquement quand ils désobéissent ou adoptent des comportements dangereux, ce qui serait le cas dans beaucoup de pays à travers le monde (Gonzalez et al., 2024 ; Simons, 2014). Du reste, toujours aux États-Unis, en 2010, plus de 5% des mères donnaient une fessée à leurs enfants de 3 mois et environ le tiers des enfants de 2 ans et moins subissaient la punition corporelle. Plus de 68% des enfants américains de 3 ans auraient été battus par leurs mères. En comparaison, autant les mères et les pères ont recours à la punition corporelle et les effets sur les enfants sont semblables (Lee et al., 2014). Malgré la réduction de l'utilisation de la punition corporelle observée dans l'ensemble de la population américaine, les enfants les plus jeunes demeurent le groupe le plus à risque : 49% des enfants de 0 à 9 ans en seraient victimes, contre 23% pour les enfants plus vieux (Finkelhor et al., 2019).

Au Canada, la prévalence et la fréquence de l'utilisation de la punition corporelle ont diminué, selon une étude qui a analysé les données d'enquête de 1994 à 2008 (Fréchette et Romano, 2015). La prévalence et la fréquence sont plus élevées chez les enfants de 2 à 5 ans pour diminuer avec l'âge. La plus grande diminution est aussi observée chez les 2-5 ans, passant de 50% en 1994 à 30% en 2008. Bien que la prévalence et la fréquence aient diminué sur la période 1994-2008, en 2008, 1 parent sur 4 a continué à utiliser la punition corporelle (Fréchette et Romano, 2015).

Au Québec, en 2018, 76 % des enfants étaient victimes d'agression psychologique, c'est-à-dire de propos dégradants qui portent atteinte à leur bien-être, dont 48 % de façon répétitive. De plus, 26% avaient été exposés à de la violence physique mineure. Une certaine proportion (3,4 %) avait aussi subi de la violence physique sévère au cours de l'année. Ces données proviennent de la 4e édition de l'enquête québécoise sur les attitudes parentales et les pratiques familiales réalisée en 2018 auprès de 3984 ménages comptant au moins un enfant de 6 mois à 17 ans (Clément et al., 2019). Selon le rapport, les taux annuels de punition corporelle sont en baisse constante depuis 1999 et les taux de violence physique sévère ont légèrement baissé depuis 2012 (Clément et Julien, 2019). La tendance à la baisse se maintient selon la dernière enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec (Clément et al., 2025).

La prise en compte de ces données épidémiologiques s'avère révélatrice afin de mieux situer les pratiques éducatives abusives observées en Haïti. En effet, on peut constater que, même si des pays fortement industrialisés ont adopté des mesures plus fermes de protection des enfants, différentes formes de violences envers les enfants y persistent. C'est dire qu'en Haïti comme ailleurs, des efforts importants devront être déployés afin d'éradiquer toute forme de violence envers les enfants et les études recensées témoignent de l'impact positif des efforts qui ont été investis. Ce faisant, même si notre problématique s'inscrit dans le contexte haïtien, certains plaidoyers, législations et mesures développés en contexte occidental pourraient inspirer différents acteurs locaux.

Cadre théorique

Afin de mieux situer la pratique éducative de la punition corporelle, cet essai s'appuie sur les concepts de parentalité, de compétences parentales et de transmission, lesquels seront présentés ci-dessous.

1.6 Parentalité

Le concept contemporain de parentalités, tel que conceptualisé par Houzel (2004), s'articule autour de trois dimensions : l'exercice, l'expérience et la pratique. Cette approche offre une grille d'analyse pour appréhender les dynamiques relationnelles entre parents et enfants, en établissant une distinction épistémologique entre parentalité et parenté. La parenté étant considérée ici comme un concept évolutif qui traduit les liens de différente nature – anthropologique, biologique, légale, etc.- existant entre individus ou entre groupes ethnoculturels (Godelier, 2004). Il est question de liens de consanguinité, d'alliance, d'ascendance ou de descendance (Solis-Ponton, 2002).

La composante « exercice de la parentalité » établit et organise la parentalité en inscrivant l'individu dans ses liens de parenté avec les droits et devoirs qui y sont associés (Houzel, 2004). La responsabilité est au cœur de cette composante. D'ailleurs, certains auteurs substituent la notion d'exercice par celle de responsabilité pour éviter toute confusion avec la composante de « pratique de la parentalité » (Lacharité et al., 2015). Elle fait référence à des modalités à la fois juridiques et socioculturelles de la parentalité. Devenir père ou mère d'un enfant s'accompagne d'un ensemble de droits et de devoirs définis par l'arrimage d'un cadre légal et d'un contexte culturel donné (Houzel, 2004 ; Lacharité et al., 2015). Dans cette perspective, « la parentalité est affaire de culture » (Quentel, 2008, p. 34).

Puis, « la pratique parentale » se rapporte à l'ensemble des tâches et des responsabilités quotidiennes que les parents assument concrètement auprès de leur enfant. Elle comprend les soins physiques, mais aussi les soins psychiques (Houzel, 2004). Elle concerne la personne qui s'occupe de l'enfant et assure son éducation ; il s'agit de la dimension comportementale et interactive du rôle parental. Elle comporte trois éléments : « les formes d'engagement du parent dans les interactions avec son enfant, la disponibilité physique et psychologique du parent envers l'enfant, les actions indirectes que le père ou la mère pose pour organiser la vie de l'enfant et assurer son bien-être. » (Lacharité et al., 2015 p. 5).

Enfin, « l'expérience parentale » est une composante plus subjective de la parentalité (Mellier et Gratton, 2007). Elle comprend, entre autres, les aspects du désir de l'enfant et le processus de transition à la parentalité, selon Houzel (2004). Elle fait référence aux pensées et aux sentiments qui habitent la personne dans son rôle parental auprès d'un enfant particulier. Dans cette composante, on regroupe des facteurs psychologiques et émotionnels, tels que les attitudes parentales, les croyances et les valeurs sous-jacentes à l'éducation, la satisfaction parentale, le sentiment d'efficacité parentale et les manifestations de stress parental ou de détresse parentale. Elle englobe également les dimensions relationnelles et de soutien qui incluent l'expression des besoins de soutien, le sentiment d'être soutenu, et la perception d'une alliance avec d'autres personnes dans l'environnement de l'enfant (Gutton, 2006 ; Lacharité et al., 2015).

Par ailleurs, Godelier (2004) circonscrit la notion de parentalité en un ensemble de fonctions que sont appelées à exercer des personnes qui ont un rapport de parents avec des enfants selon un cadre normatif et socioculturel donné. Ces fonctions se manifestent d'abord par la capacité de concevoir ou d'engendrer un enfant, puis par les impératifs d'élever, de nourrir et de protéger. Les parents sont également chargés d'instruire, former et éduquer l'enfant. Sur le plan juridique et social, ils exercent des droits et des devoirs vis-à-vis de l'enfant, dont ils sont considérés comme responsables et garants aux yeux de la société. De plus, la parentalité confère le pouvoir de doter l'enfant, dès sa naissance, d'un nom, d'un statut social et de droits, tant au sein des rapports de parenté que dans d'autres interactions sociales. Enfin, ils détiennent le droit d'exercer une forme d'autorité et de sanction en revendiquant l'obéissance, le respect et même l'affection, mais s'interdisent toute forme de relation sexuelle avec l'enfant. Sur la base de cette conceptualisation fonctionnelle, la parentalité se définit comme :

« L'ensemble culturellement défini des obligations à assumer, des interdictions à respecter, des conduites, des attitudes, des sentiments et des émotions, des actes de solidarité et des actes d'hostilité qui sont attendus ou exclus de la part d'individus qui - au sein d'une société

caractérisée par un système particulier de parentalité et se reproduisant dans un contexte historique donné- se trouvent vis-à-vis d'autres individus dans des rapports de parents à enfants. Ces rapports diffèrent entièrement [selon le type de parenté]. Ces obligations et interdictions (...) sont donc étroitement liées à la nature même des rapports de parenté que ces individus représentent et reproduisent » (Godelier, 2004, p. 239-240).

1.6.1 La transition à la parentalité

Dans le cadre de cet essai, la parentalité renvoie au fait d'être père ou mère – incluant la parentalité biologique, d'adoption ou par recomposition – d'un ou de plusieurs enfants et d'être conscient ou non des responsabilités et de l'expérience parentale. C'est une expérience subjective ayant un sens et des définitions différents chez un individu en fonction des particularités sociales et des modalités d'interaction du milieu dans lequel il évolue (Cohler et Paul, 2019). Benedek (1959, cité dans Cohler et Paul, 2019) considèrerait la parentalité comme un rôle adulte en émergence, considérablement teinté par l'expérience infantile du parent. Dans ce sens, une mère ayant connu des situations de précarité dans son expérience infantile avec sa propre mère montrerait de la défaillance à prodiguer des soins à ses propres enfants. Cette perspective amène à considérer les compétences parentales en termes de transmission intergénérationnelle au-delà du fait d'avoir des enfants ou non.

La manière d'être parent, père ou mère diffère d'une culture à une autre. Par conséquent, la manière d'éduquer, de communiquer et de transmettre diffère à la fois en termes de forme et de contenu (Murata et Pierrehumbert, 2015). Vu sous cet angle, la transition à la parentalité est vécue différemment selon le contexte et les individus en interaction. Bouregba (2004, p.21) note que « l'exercice de la parentalité est fonction des sociétés et des époques. Il dépend d'un système de prescriptions explicites et d'un autre constitué de prescriptions plus diffuses et implicites. » Il est question des croyances populaires et du cadre légal établi dans une société qui, selon l'auteur, peuvent être discordants et, dans bien des cas, il peut être observé une primauté des croyances populaires venant légitimer un exercice parental plus ou moins adéquat ou même en opposition avec le cadre légal. En ce sens, Hassan et Rousseau (2009) soulignent des divergences normatives entre des groupes culturels différents et à l'intérieur même d'un groupe culturel. Cela explique en partie les tensions entre des groupes ethnoculturels et des instances de protection des enfants dans certaines sociétés, comme le Québec.

Les auteurs expliquent les différences individuelles dans l'exercice de la parentalité par les façons d'agir qui varient d'une société à une autre ou à l'intérieur, et au sein d'une même culture, par les déterminants de la parentalité. Ceux-ci aident à comprendre ce qui amène, par exemple, certains parents à utiliser des

méthodes éducatives plus démocratiques tandis que d'autres sont enfermés dans une forme d'autoritarisme (Roskam et al., 2015).

1.7 Déterminants des pratiques parentales

Les déterminants de la parentalité sont des composantes qui influencent les parents dans leur pratique parentale (Belsky, 1984). Belsky (1984) modélise trois types de déterminants de la parentalité : ceux liés aux caractéristiques du parent, ceux liés aux caractéristiques de l'enfant, ceux liés au contexte dans lequel le parent exerce sa fonction. L'auteur souligne plus loin que l'influence exercée n'est pas égale, les composantes liées aux caractéristiques de l'enfant étant moins déterminantes que les autres. Ces caractéristiques aident, en partie, à comprendre la trajectoire développementale des enfants (Lacharité et al., 2015).

1.7.1 Caractéristiques des parents

Dans l'exercice de leur parentalité, les parents sont influencés par des déterminants personnels : leur propre expérience d'enfant (incluant la qualité de la relation qu'ils ont entretenue avec leurs parents, les méthodes ou comportements éducatifs auxquels ils ont été exposés), leur niveau d'éducation, les cognitions parentales, le sentiment de compétence parentale et les problèmes de santé mentale. Ces éléments définissent aussi la perspective intergénérationnelle dans la définition des fonctions parentales (Roskam et al., 2015). Ils permettent de comprendre l'influence des pratiques parentales des générations précédentes sur les suivantes. Certaines personnes jugent correctes les pratiques éducatives auxquelles elles ont été exposées et auront tendance à les reproduire. D'autres ont une évaluation plutôt négative et peuvent exprimer le vœu d'agir autrement avec leurs enfants. Ces attitudes envers la punition corporelle sont indépendantes du fait d'avoir ou non des enfants (Flynn, 1996).

1.7.1.1 Le continuum générationnel

Le continuum générationnel permet de comprendre comment la violence parentale peut se reproduire de génération en génération. Nous utilisons la notion de continuum dans le sens qu'elle implique un niveau de gravité allant de l'absence à la présence de méthodes éducatives à caractère violent, de la même façon qu'elle est utilisée pour évaluer les conduites à caractère violent dans les familles (Clément et al., 2019). Selon notre compréhension, le continuum générationnel se comprend comme l'influence réciproque des générations, où les transmissions, qu'elles soient positives ou négatives, s'opèrent de manière fluide et progressive.

Les devis longitudinaux sont d'un grand intérêt pour expliciter la transmission intergénérationnelle des comportements parentaux. En ce sens, Belsky et al. (2005) ont élaboré un protocole de recherche sur deux générations en faisant les hypothèses 1) qu'une histoire positive d'éducation des enfants entraînera une expérience parentale chaleureuse, sensible et stimulante à l'âge adulte et 2) qu'une relation de soutien entre conjoints protégera contre la transmission intergénérationnelle de l'expérience d'une parentalité défaillante au sein de la famille d'origine. Cette étude s'appuie sur une cohorte longitudinale DMHDS (Étude pluridisciplinaire de Dunedin sur la santé et le développement), composée initialement de 1 037 individus nés en 1972-1973. Entre 1994 et 2003, un sous-échantillon de 228 parents, dont 60 % de mères et 40 % de pères, a été suivi. Dans un premier temps, ils ont mesuré les expériences familiales d'une cohorte à des périodes différentes de leur évolution depuis l'âge de 3 ans. Dans un second temps, ils ont observé les interactions entre ces participants devenus adultes et parents et leurs propres enfants quand ceux-ci avaient 3 ans. Les auteurs ont observé des comportements moins sensibles, moins chaleureux et moins stimulants envers leurs enfants chez les mères exposées dans leur enfance à une parentalité autoritaire, axée sur la restriction, le contrôle et la punition avec un faible niveau de sensibilité parentale.

Une étude semblable, ciblant cette fois des pères, a généré des résultats similaires pour le contrôle des comportements, la discipline sévère et l'agressivité parentale (Kerr et al., 2009). Dans cette étude longitudinale sur trois générations de Kerr et al. (2009) mesurant la discipline, la chaleur et l'investissement, puis les comportements éducatifs des pères de la première génération (G1) ont été observés avec leurs garçons de 9-12 ans (G2). Ces derniers, une fois devenus pères, ont été observés quand leurs enfants (G3) étaient âgés de 2 à 3 ans, puis de 5 à 7 ans. Les auteurs ont observé des continuités intergénérationnelles significatives dans la construction de la parentalité. Le style parental auquel sont soumis les enfants de la deuxième génération prédit leur propre comportement parental vis-à-vis de leurs enfants de la troisième génération ; toutefois, les auteurs précisent que d'autres influences peuvent aussi expliquer ces résultats. D'autres études ont démontré que les expériences négatives vécues par les pères durant leur enfance constituent des prédicteurs de violence intrafamiliale, et ce, même si les facteurs de risque varient par rapport à ceux identifiés chez les mères (Liel et al., 2022).

Plus récemment, Roskam (2013) a conduit une étude transversale sur les comportements éducatifs de 48 familles, dont chacune comporte un grand-parent (75% de grand-mères), un parent (66% de mères) et un jeune adulte (64% de femmes), sur 3 générations. Des grands-parents, des parents et de jeunes adultes ont répondu à des questionnaires. Les 3 groupes étaient interrogés sur les comportements éducatifs

auxquels ils ont été soumis. Les grands-parents et les parents ont répondu à des questions sur leur propre exercice de la parentalité. Les jeunes adultes ont abordé les comportements qu'ils aimeraient adopter avec leurs enfants de 10 ans en se projetant dans le futur (Roskam, 2013). L'auteur a testé l'hypothèse d'une tradition éducative familiale et a trouvé des corrélations significatives entre les générations à la fois pour les comportements éducatifs reçus et pour les comportements éducatifs adoptés.

En dépit des enjeux méthodologiques soulevés par Roskam et ses collaborateurs (2015) (types de devis et d'instruments, échantillon, facteurs mesurés, etc.), la conclusion à l'effet que certains patrons de comportements éducatifs sont partiellement transmis d'une génération à l'autre apparaît plausible. Par ailleurs, d'autres études ont montré que des parents peuvent s'écarter des pratiques parentales d'origine quand ils sont exposés et ouverts à l'influence de l'entourage (Langevin et al., 2025). L'existence de comportements alternatifs se présente comme un facteur de protection des risques d'exercer des comportements parentaux violents (Clément et Bouchard, 2003 ; Langevin et al., 2025).

En outre, la parentalité et la transmission des pratiques parentales peuvent être considérées dans une perspective psychodynamique. Dans cette perspective, la façon d'être parents n'est pas seulement le résultat des apprentissages conscients, mais s'explique aussi par des forces psychologiques profondes et souvent inconscientes qui influencent les comportements parentaux. La parentalité est notamment influencée par des processus et des fantasmes de transmission (Ciccone, 2012). Les processus de transmission font référence à la manière dont les schémas relationnels, les émotions non résolues, les traumatismes ou même les désirs inconscients se transmettent d'une génération à l'autre. Ce transfert peut se faire selon des modalités non verbales, par l'atmosphère familiale, les comportements répétés, ou des récits implicites (Ciccone, 2014b; De Neuter, 2014; Dozio et al., 2019). Il ne s'agit pas toujours d'une transmission directe de compétences, mais souvent celle d'une dynamique psychique.

« Le fantasme de transmission est un scénario construit ou reconstruit, conscient ou inconscient, dans lequel le sujet se désigne comme héritier d'un contenu psychique transmis par un autre » (Ciccone, 2012, p. 78). Les fantasmes sont des constructions psychiques inconscientes, des représentations imaginaires de ce qui doit être transmis ou reçu. Ces fantasmes peuvent être liés à des idéaux, des craintes ou des manques vécus par les parents eux-mêmes dans leur propre enfance. Ces éléments psychodynamiques influencent la filiation (le lien de parenté, l'appartenance à une lignée) à différents niveaux (Ciccone, 2014b). Cela peut se manifester dans la façon dont un parent se perçoit dans son rôle, la nature de la

relation avec son enfant et les attentes inconscientes. Les fantasmes de transmission jouent un rôle dans les relations quotidiennes, et leur importance est accentuée lorsque le lien est empreint de traumatisme (Ciccone, 2014b). Le lien de filiation ne se résume pas à un fait biologique, social ou juridique, il agit comme support pour les fantasmes de transmission (Belleau, 2004; Ciccone, 2014b).

La parentalité psychique, se référant à la manière dont le sujet se construit intérieurement en tant que parent. Celui-ci peut être porté à rejouer, à son insu, les expériences subjectives vécues dans la relation avec ses parents d'origine. La parentalité psychique est donc associée à des processus de répétition de l'histoire ou des éprouvés infantiles (Ciccone, 2014, p.). L'intégration des modèles relationnels basés sur ses interactions primaires avec les figures parentales d'origine et les conflits non résolus de l'enfance sont déterminants dans la transition à la parentalité (Roskam et al., 2015). L'enfant devient inconsciemment le dépositaire de ces conflits qui imprègnent les comportements parentaux (Espasa, 2000). Finalement les fantasmes de transmission - images inconscientes de ce que l'enfant doit être ou faire - sont au cœur de la parentalité psychique. Ces fantasmes, ancrés dans l'histoire personnelle du parent, guident ses réactions et ses attentes (Ciccone, 2014a; 2014b). Ce sont tous ces éléments inconscients qui façonnent les comportements des parents. Ciccone (2014a) explique ainsi les comportements parentaux :

La façon dont le parent va présenter la réalité, va énoncer les interdits, va poser les limites, etc., sera tributaire du niveau de sa propre demande de réparation de ses expériences infantiles. Plus le parent agira en réponse à l'enfant qu'il a été et non en réponse aux besoins de l'enfant réel, et plus il sera en difficulté devant l'enfant réel. Alors, on pourrait observer un parent qui a du mal à imposer des limites, ou qui ne le fait que de manière brutale en dépassant lui-même ses propres limites. Il peut ressentir de la colère envers son enfant pour l'avoir mis dans une situation difficile, avoir l'impression qu'il échoue à être un bon parent et ne pas parvenir à effacer son expérience infantile d'échec. (P. 22).

1.7.1.2 Les modèles d'attachement parental

Les modèles d'attachement parental offrent un autre angle de compréhension de la transmission des pratiques éducatives à caractère violent. En effet, le milieu familial constitue un système relationnel. Dans le couple, les parents sont en relation entre eux, mais aussi ils le sont avec leurs propres parents. Il se développe d'autres sous-systèmes de relations, comme celui entre chaque enfant et le couple parental, celui entre les membres de la fratrie, etc. Chacun de ces sous-systèmes de relation peut influencer la qualité de l'attachement parent-enfant (Pinel-Jacquemin, 2012). Chaque membre de la famille peut acquérir des représentations des liens d'attachement dépendamment de son expérience relationnelle pour former des modèles internes opérants (MOI). Ces derniers consistent en des représentations de soi

et des autres qui se consolident au cours du développement et sont progressivement intégrés à la personnalité (Bacro et Florin, 2008) et qui influencent les attitudes et les comportements tout au long de la vie (Miljkovitch-Heredia, 1998). En effet, les représentations d'attachement du parent influencent sa manière d'interagir avec son enfant : confiance/sécurité versus méfiance/doute. Le parent adopte des comportements éducatifs de soutien quand il dispose de modèles internes opérants adaptés. À l'inverse, le parent qui a développé une image négative, empreinte d'anxiété, de lui-même ou des autres adopte des comportements éducatifs de type contrôlant. Les représentations d'attachement du parent exercent donc une grande influence sur ses comportements éducatifs (Roskam et al., 2015).

1.7.1.3 Cognitions parentales

Parmi les facteurs connus pour leur influence sur les pratiques parentales se retrouvent les cognitions parentales. Celles-ci font référence aux croyances et théories que construisent les parents au sujet du développement et de l'éducation de leur enfant. Les cognitions parentales sont des déterminants importants dans l'adoption et le maintien des comportements éducatifs. Elles conduisent le parent à construire sa propre représentation prototypique du « bon parent » et du « bon enfant ». Les décisions éducatives et l'évaluation du comportement de l'enfant sont soutenues par ces représentations. Ces déterminants sont d'autant plus importants pour les programmes d'intervention à la parentalité. En effet, dans les rencontres avec des parents autour des comportements éducatifs, ils rapportent généralement leur façon de comprendre la fonction parentale, le développement de l'enfant, et leurs attentes par rapport à l'enfant. Sont alors accessibles à l'intervention les cognitions parentales plutôt que les comportements éducatifs (Roskam et al., 2015). Les cognitions parentales s'inscrivent dans le champ théorique de la cognition sociale, qui explore l'acquisition, la représentation et le rappel de l'information relative aux personnes, ainsi que la relation entre les processus cognitifs et les jugements d'un observateur. Elles se déclinent principalement en trois domaines : les théories implicites du développement et de l'éducation, les attributions causales et le sentiment de compétence parentale (Roskam et al., 2015).

A. Les théories implicites

Les théories implicites du développement et de l'éducation renvoient aux connaissances en lien avec les besoins de l'enfant, les processus développementaux et les actions éducatives. Elles proviennent du vécu personnel en tant que parents d'autres enfants, de l'observation de comportements d'autres enfants ou

des aînés, de la transmission intergénérationnelle et de la culture. Elles sont à la base des croyances qui deviennent centrales, lorsque partagées par la communauté. Ainsi se construisent les attitudes parentales. Celles-ci constituent un système organisé qui reflète l'état mental et l'expérience privée de l'individu. Elles résultent aussi de l'organisation sociale et sont prédictrices des comportements (Chamberland, 2003). Plus les croyances sont centrales, plus elles résistent au changement. En matière d'éducation, « les parents ont des croyances à propos des comportements éducatifs qu'ils jugent efficaces, propices ou à éviter » (Roskam et al., 2015, p. 154). En lien à la punition corporelle, certains parents croient que l'enfant mérite une fessée quand il manifeste des comportements jugés incorrects. Pour d'autres, la fessée s'apparente aux abus physiques et ne doit pas être envisagée dans l'éducation d'un enfant. Dans le contexte haïtien, les croyances associées à la punition corporelle semblent centrales, car son utilisation est observée dans les communautés à plus ou moins grande échelle (Bijoux, 2003).

B. Les attributions causales

Les attributions causales expliquent comment les individus donnent sens à leur vécu ou leur comportement selon la position dans laquelle ils se trouvent. Ainsi, un observateur juge davantage les comportements indésirables en les attribuant à des dispositions stables de l'acteur. Les comportements désirables jugés normatifs sont ignorés. Cependant, en position d'acteur, les comportements désirables sont attribués à des dispositions internes tandis que les comportements indésirables s'expliquent par des éléments situationnels (Roskam et al., 2015). Dans l'exercice de la parentalité, l'attribution causale selon qu'elle est dispositionnelle ou situationnelle oriente le comportement éducatif du parent. La compréhension des causes d'une situation de conflit vécue avec l'enfant prédit le comportement éducatif adopté par l'adulte (Chamberland et Roy, 2003). Un exemple de Chamberland (2003) : « Je crie contre mon enfant parce qu'il est toujours tannant (attribution externe ; stable ; incontrôlable) et, en plus, il fait exprès (attribution d'intention) » (p. 134). Les parents qui attribuent à l'enfant la responsabilité du recours à la punition corporelle sont plus susceptibles de l'utiliser (Clément et Chamberland, 2016). En plus d'expliquer la réalité, les attributions servent de fondements pour choisir le bouc émissaire par rapport à la situation (Chamberland, 2003).

C. Sentiment de compétences parentales

Dans la pratique parentale, certains parents peuvent se sentir compétents tandis que d'autres se sentent incompetents. Le sentiment de compétence parentale est défini comme la perception par les parents de

leur capacité à influencer le comportement et le développement de leur enfant. Le parent s'apprécie en tant que parent dans son habileté à pouvoir gérer les tâches et les situations parentales. Il a des attentes par rapport à ses aptitudes à agir avec compétence et efficacité dans ses fonctions parentales. Le sentiment de compétence inclut deux pôles : la connaissance et la confiance, qui prédisent la performance comme parent. D'une part le parent a un certain niveau de connaissance des comportements parentaux propices au développement de l'enfant. D'autre part, il a un certain degré de confiance en son aptitude à adopter ces comportements. Le sentiment de compétence parentale ne dépend pas seulement du parent. À noter que l'enfant influence la façon dont le parent se perçoit dans l'exercice de la parentalité. À cet égard, un parent peut se sentir compétent dans la relation avec un enfant et moins compétent dans une autre dyade (Roskam et al., 2015).

Roskam et al. (2015) identifient quatre sources d'information qui influencent le développement du sentiment de compétence parentale. Premièrement, l'expérience active de maîtrise, aussi appelée expérience vécue, est associée à l'expérience passée ou actuelle du parent dans la relation avec son enfant. Plus, il retire des rétroactions positives de cette interaction, plus il se sent compétent. Deuxièmement, l'expérience vicariante renvoie à l'observation in situ d'autres parents dans les mêmes tâches d'éducation. Les parents ont tendance à se tourner vers d'autres parents expérimentés pour aborder les défis éducatifs avec leur propre enfant. Ils construisent leur système de croyances à travers les échanges avec leur entourage immédiat et le réseau social. Troisièmement, la persuasion verbale réfère à l'influence exercée par l'entourage du parent à travers les rétroactions qui lui sont envoyées sur ses comportements éducatifs. Ces rétroactions sont d'autant plus importantes quand elles proviennent de personnes significatives, comme les proches parents ou le coparent. Enfin, les états physiologiques et émotionnels représentent une quatrième source d'information pertinente. Par exemple, certaines excitations aversives génèrent en corollaire l'anticipation de l'échec. Cela peut provoquer des réactions physiologiques, comme l'accélération du rythme cardiaque, la sudation, des douleurs musculaires qui sont associées à des émotions négatives, comme la colère. De fortes excitations aversives sont associées à une augmentation du sentiment d'incompétence parentale (Roskam et al., 2015).

La parentalité constitue un exercice difficile pour beaucoup de parents selon Saïas et Delawarde (2018). Ces auteurs ont mené une enquête dans 14 parcs et 5 gares de Paris autour des principaux enjeux rencontrés par les parents dans leur rôle parental; 209 parents d'enfants de 0 à 11 ans ont participé. Seuls 31 % des parents jugent leur expérience de parents facile, et 60 % d'entre eux perdent leur sang-froid avec

leurs enfants de plus de 4 ans. Même si 9 parents sur 10 arrivent à instaurer une discipline, il n'en demeure pas moins que les moyens d'exercice de la discipline sont coûteux en énergie (Saïas et Delawarde, 2018). L'instauration de la discipline parentale et l'exercice de celle-ci demeurent donc un enjeu important de la parentalité. Pour accompagner les parents dans leur fonction, divers programmes de développement des compétences parentales ont été créés au cours des vingt dernières années (lois et décrets de responsabilité parentale en France, promotion de la parentalité positive au Canada). Les programmes de soutien à la parentalité visent, entre autres, le renforcement des compétences psychosociales des parents et des enfants, l'apprentissage de techniques de résolution de conflits et de la discipline positive (Martin, 2014). Par ailleurs, des programmes d'éducation parentale sont centrés sur les comportements individuels et visent à améliorer les habiletés éducatives des parents par des moyens techniques et des procédures structurées (Saïas Delawarde et al., 2014).

En résumé, des liens complexes existent entre les modèles parentaux intériorisés et les conduites parentales actuelles. Ils s'opèrent selon deux processus mentaux distincts : la reproduction et la compensation selon qu'ils prennent une tournure positive ou négative (Lacharité et al., 2015). Par exemple, un parent peut montrer de l'empathie envers son enfant pour pallier un manque d'empathie vécu avec ses propres parents durant son enfance ou reproduire littéralement les conduites parentales qu'il a connues. Les modèles parentaux ne se limitent pas aux interactions individuelles entre un parent et son enfant, ils incluent aussi les modèles collectifs observés dans l'entourage.

1.7.2 Facteurs environnementaux

La parentalité est aussi déterminée par des facteurs liés à l'environnement. Une situation socio-économique aisée du parent peut faciliter l'accès à un répertoire élargi d'alternatives pour soutenir l'éducation de l'enfant, en plus de s'offrir des moments de loisir, réduisant ainsi le stress associé au quotidien et au rôle de parent. En revanche, des revenus insuffisants génèrent un niveau de stress important et limitent le temps de qualité que le parent peut passer avec son enfant. De plus, une faible scolarité est associée à une flexibilité cognitive restreinte. Dans ce contexte, le parent dispose de moins de ressources pour traiter des situations multiples et ainsi adopter des comportements appropriés. Un autre facteur consiste en des relations privilégiées du parent dans son milieu. Par exemple, dans la relation conjugale, le couple est une source de soutien pour chacun des parents (Roskam et al., 2015). Par ailleurs, il a été établi que la présence et l'implication paternelle pendant la grossesse de femmes ayant traversé

des adversités durant leur enfance peuvent exercer une influence bénéfique sur l'état de santé du nouveau-né (Testa et Jackson, 2021).

1.7.3 Caractéristiques de l'enfant

Chaque enfant possède des particularités et une trajectoire développementale spécifique qui façonnent la parentalité et influencent les comportements parentaux (Lacharité et al., 2015). Ces caractéristiques incluent manifestement son sexe et les évolutions liées à ses stades de développement, des traits émotionnels et comportementaux, des particularités, comme la présence d'un handicap ou d'une maladie potentiellement anxiogène pour le parent. Lorsque les comportements de l'enfant sont perçus difficiles (ex. : agressivité, défiance, opposition), ils prédisposent le parent à adopter des comportements hostiles, intrusifs ou empreintes d'indifférence. À l'inverse, des comportements socialement adéquats sont plus susceptibles d'entraîner des réactions parentales chaleureuses et empreintes de soutien (Lacharité et al., 2025; Roskam et al., 2015). Le tempérament de l'enfant, lorsque perçu comme difficile, est aussi source de stress parental et associé dans plusieurs études aux pratiques de punitions corporelles (Clément et al., 2019).

1.8 Question de recherche

Bien que la punition corporelle soit pratiquée dans le monde entier, les études suggèrent que des facteurs individuels, culturels et historiques peuvent influencer la manière dont les parents la perçoivent et la mettent en œuvre (Clément et Chamberland, 2014 ; Flynn, 1996 ; Hassan et Rousseau, 2009). Ces facteurs peuvent éclairer les mécanismes qui sous-tendent la persistance de cette pratique.

Le choix d'Haïti pour cette recherche se justifie, non seulement par la visibilité du recours à la punition corporelle dans le milieu, mais aussi, et surtout, par certaines caractéristiques du pays qui peuvent expliquer l'ancrage de la pratique. Premièrement, c'est un pays en développement où 6 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont 2,5 millions en dessous du seuil de pauvreté extrême (Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD, 2023). Selon le PNUD, l'absence de croissance économique et de la reconnaissance des droits de la personne sont des caractéristiques de cette pauvreté dont les conséquences touchent davantage les femmes et les jeunes. L'État d'Haïti est souvent qualifié de défaillant avec très peu de repères légaux (Robin-Leclerc, 2013). Dans ce contexte, les parents peuvent vivre une précarité socio-économique qui impacte la qualité de la relation avec les enfants.

Deuxièmement, Haïti est aussi un pays ayant une histoire coloniale et esclavagiste où l'exercice de l'autorité du maître sur l'esclave de l'époque se faisait par des agressions physiques atroces (de Cauna, 2013). Bijoux (1997) analyse certains comportements contemporains des Haïtiens qu'il situe dans le passé historique colonialiste où les esclaves eurent à développer des comportements qui visaient à préserver leur intégrité physique et mentale face à l'oppression. Ces mécanismes de protection se seraient transmis d'une génération à l'autre de façon inconsciente et façonnent les réponses émotionnelles et sociales dans les interactions.

À ces caractéristiques s'ajoute la grande religiosité observée dans la communauté haïtienne. Selon Robin-Leclerc (2013), les Haïtiens sont fondamentalement religieux. La religion est omniprésente et les croyances protestantes ou vodouïssantes guident souvent des choix d'action des parents vis-à-vis de leurs enfants (Clermont-Mathieu et Nicolas, 2016; Jacobson, 2003).

Finalement, nous considérons le niveau de violence observée au quotidien. En 2023 en Haïti, la violence sociale est qualifiée de situation désespérée par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (Organisation des Nations Unies, 2023). De fait, des groupes armés contrôlent différentes régions du pays en exerçant diverses formes de violence, telles la séquestration, les agressions physiques et sexuelles, soit des types de violence déplorés par la société contrairement à la pratique de la punition corporelle largement acceptée (Édouard, 2013). Ainsi devient-il essentiel de considérer la prévalence encore actuelle de la punition corporelle dans une perspective systémique qui prend en compte l'histoire personnelle des parents et leurs perceptions, mais aussi le contexte socioculturel dans lequel ils évoluent.

Dans le cadre de cette recherche, il s'agissait pour nous de répertorier, en leur donnant la parole, les éléments du discours des parents en lien avec leur représentation de l'enfant, le contexte de vie, leur histoire personnelle et culturelle, qui justifient l'utilisation et le maintien de la punition corporelle comme méthode éducative. Ce projet innove en abordant ces questions dans un contexte social et culturel précis. Il répond à la question suivante :

- Quel est le sens de l'utilisation de la punition corporelle comme pratique éducative dans le discours des parents haïtiens?

La question encadre la poursuite de l'objectif :

- Explorer à travers le discours de parents en Haïti le sens donné au recours à la punition corporelle et les motivations subjectives qui sous-tendent l'utilisation de cette méthode disciplinaire.

CHAPITRE 2

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre a pour but d'expliciter nos choix méthodologiques pour la conduite de la recherche : l'orientation paradigmatique, le profil des participants, les méthodes (recrutement, entretiens et analyses), les considérations éthiques et le contexte particulier dans lequel cette étude a été conduite seront ici déployés.

2.1 Position paradigmatique

Afin de comprendre et d'expliciter l'expérience complexe du recours à la punition corporelle dans un contexte de déficit de littérature – conceptualisation diffuse -, une approche qualitative apparaissait tout indiquée. Selon Anadon et Savoie- Zajc (2009), une telle approche permet, à partir des données subjectives, de comprendre les significations que les parents inscrivent dans leur expérience de recours à la punition corporelle. De plus, la référence à un paradigme constructiviste semblait pertinente, afin de soutenir la compréhension de l'expérience de ces parents dans une dialectique entre leur discours et les savoirs existants, afin d'ouvrir la voie à de nouvelles connaissances (Tracy, 2013). Ainsi, cette recherche s'inscrit dans une logique d'induction modérée, c'est-à-dire que le sens inhérent à l'expérience des parents sera abordé selon un cadre conceptuel préétabli, celui de la littérature scientifique (particulièrement occidentale) relative à la punition corporelle. En d'autres termes, il s'agira de décrire et d'interpréter le phénomène par induction et par abduction afin de faire ressortir des liens entre les réalités en présence : celles des participants de la recherche et celles retracées dans la littérature. Ceci permettra « de combiner de manière créative des faits empiriques avec des cadres heuristiques de référence » afin d'actualiser les savoirs antérieurs en référence aux données culturellement situées recueillies, relatives à la punition corporelle (Anadon et Savoie- Zajc, 2009, p. 4). Plus encore, les savoirs qui existent à ce jour en Haïti à ce sujet se limitent à des données épidémiologiques, lesquelles n'apportent aucun éclairage sur la signification de cette pratique; d'où la pertinence de cette recherche qualitative.

2.2 Participants

Un échantillon de convenance de 23 parents, dont 17 mères et 6 pères (table 1), a été constitué par l'entremise d'une personne intermédiaire membre de l'association locale IMAGINES⁶. Les critères suivants ont été retenus pour la sélection de ceux-ci :

- Les participants étaient âgés de 18 ans ou plus (donc adultes).
- Les participants étaient pères ou mères d'un enfant âgé de 2 à 17 ans. En gardant à l'esprit la matrifocalité apparente en Haïti (Gilbert, 2022), nous avons encouragé nos partenaires locaux à solliciter les femmes et les hommes dans une même proportion afin d'obtenir une représentation masculine.
- Le critère de l'âge des enfants, initialement de 3 à 15 ans, a été modifié pour inclure ceux de 2 ans et de plus de 15 ans. Cette modification est survenue au cours des entretiens, durant lesquels nous avons constaté, à travers les témoignages des parents, que le recours à la punition corporelle pouvait s'étendre des tout-petits aux jeunes adultes encore sous l'autorité parentale. Bien que nos observations aient inclus des cas au-delà de 17 ans, nous avons choisi de limiter l'échantillon à cette limite d'âge.
- Afin de maximiser la diversité des expériences recueillies, la participation était limitée à un seul parent par famille. Cette approche nous a permis d'explorer un éventail plus large de dynamiques parentales et de points de vue.
- Les personnes de Grand-Goâve ayant participé à la formation sur les compétences parentales du projet de recherche-action entre 2013 et 2015 sont aussi exclues pour réduire le biais de désirabilité, considérant que ces personnes sont au fait de notre posture quant au recours à la punition corporelle.

Les participants sont âgés approximativement de 42 ans et ont entre deux et trois enfants d'âge mineur concernés par la recherche. Dix parents ont d'autres enfants de moins de 2 ans ou de plus de 17 ans. Par souci de protéger leur anonymat, les participants sont ici identifiés par des prénoms d'emprunt.

⁶ Initiatives pour un Meilleur Agencement des Innovations en Éducation et en Santé (IMAGINES), partenaire de la recherche ayant dans sa mission un volet de promotion de l'éducation positive.

Tableau 2.1 Caractéristiques des participants

Noms fictifs	Sexe	Âge	Statut marital	Emploi	Religion	Nb enfants	Âge enfant
Arnaud	m	48	Marié	Ing.civil/Enseignant	Protestant	2	15, 9
Basile	m	46	marié (recomposé)	médecin/Manager	Catholique	3	21,13,6
Delya	f	34	Marié	médecin pédiatre	Protestant	1	4
Elisane	f	45	Marié	Missionnaire	Protestant	3	19,17,15
Fabien	m	36	Marié	Directeur d'école	Protestant	1	5
Germaine	f	44	marié	Directrice d'école	protestant	4	19,15,12,5
Hilaire	m	43	Marié	Psychologue	Méthodiste	4	10,8,6,2
Jacqueline	f	40	Divorcée (Mono)	Enseignante primaire	Protestant	2	10,8
Kervensky	h	43	Marié	Agronome	Catholique	2	8,2
Lucienne	f	40	monoparentale	au chômage	Adventiste	1	3
Maude	f	43	Marié	Infirmière	Baptiste	2	10,8
Nicole	f	32	marié	Femme au foyer	Baptiste	2	2, < 1an
Olga	f	35	monoparentale	au chômage	Protestant	1	11
Pauline	f	22	monoparentale	au chômage	Protestant	1	3
Quetty	f	35	monoparentale	Journalière	Vodouisante	1	17
Rosemane	f	38	recomposé	Journalière	aucune religion	6	16,13,10,8,3,1
Sylvita	f	21	relation de fait	Journalière	aucune religion	3	6,4, < 1an
Therese	f	45	monoparentale	Journalière	Protestant	3	22, 14, 12,
Urana	f	41	monoparentale	commerce informel	Protestant	3	13,7,20 mois
Violette	f	40	Marié	Enseignante primaire	Protestant	4	19,17,5,2
Walky	m	42	Marié	au chômage	Baptiste	1	10
Xabina	f	40	Marié	Infirmière	Protestant	2	12,9
Yasmine	f	50	Marié	Femme au foyer	Protestant	6	19,13,11,9,7,5

2.3 La procédure

2.3.1 Recrutement

Les participants ont reçu une lettre traduite dans les deux langues officielles, le français et le créole, les invitant à envoyer un texto à un numéro de téléphone local pour signifier leur intérêt à participer à la recherche, ce qui a permis de recruter 15 parents. Les autres parents ont été recrutés par la méthode boule-de-neige sur référence de participants précédents (Googmand, 1961).

Sur la base de nos préjugés, nous avons pensé que l'utilisation du terme « punition corporelle » pourrait activer des mécanismes de désirabilité sociale. Ainsi, dans le processus de recrutement, nous avons de préférence utilisé le générique « pratiques éducatives parentales ». Le recrutement et les entrevues ont eu lieu entre août et novembre 2021 en contexte mondial de pandémie de COVID-19 et sur fond d'instabilité politique engendrant un climat d'insécurité en Haïti. Ce contexte a complexifié le recrutement. Les participants résidaient dans cinq villes : Port-au-Prince, Delmas, Pétion-Ville, Carrefour et Léogane.

2.3.2 Les entretiens : contenu et durée

Dans le devis initial de recherche, il était prévu que des entretiens semi-directifs soient réalisés en Haïti dans le quartier de chaque participant, dans un local qui garantit la confidentialité. Toutefois, en raison du contexte mentionné précédemment, les entrevues ont été réalisées à distance via la plateforme Zoom et par téléphone. Ces deux modalités de communication nous ont permis de rejoindre des parents de profil différent. En effet, ceux qui peuvent avoir accès à Zoom ont un statut économique et socioprofessionnel moyennement supérieur. Afin de rejoindre des participants plus défavorisés, un appel téléphonique a été proposé. Un téléphone transmis par l'intermédiaire a été mis à la disposition de ces parents. Ainsi, tous les parents ont pu réaliser les entrevues dans leur domicile.

Après avoir brisé la glace et vérifié le consentement, les participants étaient invités à partager leur expérience de parent à partir d'une question d'amorce : « *J'aimerais que vous me parliez de vous et de votre vie de famille* ». Des questions ouvertes suivaient en fonction de l'orientation du discours parental : parlez-moi de votre famille d'origine ; parlez-moi de votre expérience en tant que père ou en tant que mère ; qu'est-ce qui vous inspire en tant que parents ; en pensant à un enfant, parlez-moi de vos méthodes éducatives. Nous sommes demeurés attentifs au discours du parent tout en étant à l'affut des éléments de sens associés aux méthodes éducatives adoptées, au vécu infantile des participants, aux valeurs partagées, à l'histoire sociale. Peu directive, cette approche a permis l'ouverture du chercheur à la

nouveauté et autorisé le parent à partager sa réalité subjective (Gilbert, 2009) en lien avec la punition corporelle. Nous avons priorisé des relances en lien avec la discipline parentale, ses différentes modalités, les facteurs de maintien et de changement pour faciliter le discours du parent.

Les différentes questions abordées lors des entretiens individuels ont permis de répondre à nos questions de recherche, tout en constituant des pistes de réflexion, pour certains participants, sur leur pratique de discipline en tant que parents. Enfin, les participants ont été invités à exprimer leur expérience au sujet de cet échange. Certains ont utilisé ce moment pour questionner notre intérêt de recherche ou alors, exprimer les émotions suscitées par les questions, alors que d'autres en ont profité pour exprimer des besoins plutôt d'ordre financier.

Préalablement à l'entretien, les participants ont reçu une copie du formulaire de consentement. Considérant que certains sont non scolarisés, nous avons expliqué le consentement en tout début d'entretien et tous les participants ont réaffirmé leur consentement vocalement. À la fin de l'entretien, un questionnaire sociodémographique a été rempli.

Les entretiens ont duré 70 minutes en moyenne. Les participants ont été informés que la durée de l'entretien serait de 90 à 120 minutes dès le recrutement. Un seul entretien a excédé 120 minutes. Deux autres ont duré une trentaine de minutes en raison de bris de communication. Un participant a été retiré après différentes tentatives de communication, afin de poursuivre l'entretien, sans succès.

2.3.3 Notes de terrain

La prise de notes est une activité méthodique de consignation de traces écrites laissées par le chercheur dans le processus de recherche dont « le but est de se souvenir des événements, d'établir un dialogue entre les données et le chercheur à la fois comme observateur et comme analyste et qui permet au chercheur de se regarder soi-même comme un autre. » (Baribeau, 2005, p. 112). De telles notes ont été consignées, relatives aux pensées et impressions du chercheur, afin de comprendre notre propre état d'esprit au moment d'analyser les données, de discuter de certains points avec la direction de recherche, et de soutenir la crédibilité des résultats (Baribeau, 2005). De plus, certaines émotions des participants, ou des événements surprenants, imprévisibles, ou spontanés survenus au cours du processus ont également été consignés. Par exemple, certaines mères ont eu à intervenir avec leur enfant au cours de l'entretien en utilisant des propos apparemment peu adaptés.

Il était important pour nous de maintenir une attitude réflexive tout au long du processus, considérant notre niveau d'implication comme Haïtien ayant été éduqué selon cette pratique. Les échanges avec la

direction de recherche ont permis de concilier une posture émique – c’est-à-dire la création de sens à partir du contexte particulier en Haïti qui nous est familier – avec une posture étique, extérieure à ce contexte culturel particulier (Tracy, 2013), porté davantage par nos directrices.

2.4 Autres considérations

Il apparaît pertinent de mentionner que, bien que le protocole de cette recherche fût rédigé en langue française, une seule entrevue a été réalisée en français, la participante ayant d’emblée amorcé l’échange dans cette langue. Dans les autres cas, nous avons questionné les participants ayant un bon niveau de scolarité sur leur préférence (les autres ne parlant pas français). Tous ont choisi le créole. En effet, le français est une langue officielle en Haïti et enseignée à l’école, mais le créole est la langue maternelle de la grande majorité. Ainsi, les entretiens ont été quasiment tous réalisés en créole pour être ensuite retranscrits en français.

La retranscription en français a été réalisée par une personne rémunérée qui connaît la langue et la culture des participants. Tout au long du processus de transcription, nous avons eu des échanges avec cette personne sur le choix de certains mots afin de nous assurer que la traduction reflète le mieux possible les intentions des parents.

2.5 Analyse

Le matériel a été soumis à une analyse descriptive thématique en continu (Paillé et Mucchielli, 2016) avec le soutien du logiciel Nvivo. Par cette démarche, les thèmes ont été progressivement identifiés pour être ensuite regroupés. Un répertoire des thèmes du corpus a ainsi été constitué pour « tracer des parallèles ou documenter des oppositions ou divergences » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 232). Cette méthode paraît appropriée pour répondre à l’objectif de décrire le rapport des parents haïtiens à la punition corporelle.

Pour assurer la rigueur de l’analyse, des stratégies de triangulation ont été utilisées. Les transcriptions des entretiens ont été enrichies par les notes de terrain. De plus, des échanges avec nos directrices tout au long de la codification ont soutenu la clarification des thèmes. Cela a permis de conserver l’essence du discours du participant en restant le plus près possible de sa réalité « sans le perdre par un découpage de ses propos ou l’application d’une grille d’analyse » (Drapeau et Letendre, 2001, p. 79). En ce sens, le tiers constitue « une balise supplémentaire pour tendre vers la rigueur. » (Drapeau et Letendre, 2001, p.83).

2.6 Considérations éthiques

Les participants ont reçu une lettre de sollicitation (ANNEXE A) par l'intermédiaire de l'association IMAGINES, notre partenaire local. Les personnes intéressées ont reçu le formulaire de consentement (ANNEXE B) qui décrit les modalités de la recherche et les modalités de leur participation dont la durée, la conservation des données, leur droit de retrait et la compensation financière. Le représentant de l'association a lui-même signé une entente de confidentialité (ANNEXE C).

Les participants ont reçu la somme de 10 dollars canadiens en guise de compensation. Ils ont été avisés que cette compensation financière ne restreint en aucun cas leur droit de retrait.

Au début de l'entretien, l'étudiant-chercheur expliquait à nouveau le formulaire de consentement et vérifiait le consentement volontaire, libre et éclairé du participant.

La recherche a reçu l'approbation éthique du Comité institutionnel de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM.

CHAPITRE 3

VOIX DES PARENTS : LA PUNITION CORPORELLE COMME PRATIQUE ÉDUCATIVE EN HAÏTI

Résumé

La punition corporelle constitue la méthode éducative prédominante des parents en Haïti, malgré les interdictions légales et les conséquences pour les victimes et pour la société. Bien que la pratique soit courante, elle demeure très peu documentée dans ce pays, et encore moins du point de vue des parents. Cette étude qualitative vise à explorer, à travers le discours des parents en Haïti, le sens qu'ils donnent au recours à la punition corporelle envers les enfants. Dans un devis qualitatif, 23 parents, dont 17 mères et 6 pères, ont participé à des entretiens semi-directifs de 70 minutes en moyenne sur leur expérience parentale. Une grille d'entretien semi-directif a été préalablement établie pour le recueil des données. Une analyse thématique en continu a révélé divers éléments du discours des parents en lien au recours à la punition corporelle, comme les représentations des enfants et du rôle de la punition corporelle, la conception genrée de la parentalité et les conditions de vie difficiles. Les résultats sont discutés à la lumière des études antérieures dans le domaine, mais en tenant compte de la réalité sociale et culturelle en Haïti. À notre connaissance, cette étude est la première du genre à aborder la problématique du recours à la punition corporelle selon la perspective des parents haïtiens en tenant compte des repères contextuels.

Mots clés : parentalité, violence éducative, punition corporelle, croyances, perception.

Corporal punishment in Haiti: The parents' voice

Summary

Corporal punishment is the predominant educational method used by parents in Haiti, despite legal prohibitions and the consequences for victims and society. Although the practice is common, it remains poorly documented in this country, and even less so from the parents' point of view. This study aims to explore, through the discourse of parents in Haiti, the subjective motivations underlying the use of corporal punishment. In a qualitative design, twenty-three parents, including seventeen mothers and six fathers, took part in semi-structured interviews lasting an average of 70 minutes about their parenting experience. We established a semi-directive interview grid for data collection. A continuous thematic analysis revealed various elements of parents' discourse in relation to their use of corporal punishment such as representations of children and the role of corporal punishment, gendered conception of parenthood and difficult living conditions. We discussed in the light of previous studies in the field but considering the social and cultural reality in Haiti. To our knowledge, this study is the first to address the issue of the use of corporal punishment from the perspective of Haitian parents, considering contextual references.

Key words: parenting, educational violence, corporal punishment, beliefs, perception.

Voix de parents : la punition corporelle comme pratique éducative en Haïti

Depuis quelques décennies, la violence envers les enfants est reconnue comme un problème majeur de santé publique et de société dans le monde (Dufour, 2019). Dans les pays en développement, elle constitue une pratique particulièrement courante. Selon une analyse des données issues de 229 465 parents d'enfants de moins de 5 ans provenant de deux cycles – 2009 à 2013 et 2012-2017- des enquêtes à indicateurs multiples de l'Unicef, Ward et al. (2023) ont estimé à 43% le taux d'enfants ayant subi la punition corporelle sous forme de fessée sur une période d'un mois dans 60 pays en développement.

En Haïti, la violence est un problème de société majeur et récurrent. La brutalité des gangs armés est généralement reconnue et condamnée. Cependant, une autre forme de violence, plus subtile et profondément enracinée dans l'éducation des enfants, est socialement tolérée, voire acceptée (Édouard, 2013). Celle-ci inclut le recours à la violence physique, telle que l'utilisation d'un objet pour punir un enfant, ou la fessée (Flynn-O'Brien et al., 2016 ; UNICEF, 2014). En effet, la punition corporelle est une pratique éducative courante en Haïti, qui est utilisée dans différentes sphères de vie des enfants (Bott et al., 2021 ; Flynn-O'Brien et al., 2016 ; Subedi et al., 2019). Des enquêtes à indicateurs multiples ont rapporté que le taux le plus élevé de recours à la violence physique contre les enfants se situait en Haïti, en comparaison à une douzaine de pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (Klevens et Ports, 2017).

À ce jour, 66 pays ont interdit les punitions corporelles infligées aux enfants, et ce, dans toutes les sphères de leur vie (End Corporal Punishment, 2024). Dans la réalité en Haïti, en dépit du cadre légal interdisant « les punitions corporelles contre les enfants » (Le Moniteur, 2001, p. 784), certains éducateurs en font encore usage dans les écoles. Dans les familles, elles constituent la méthode d'éducation prédominante, car ce milieu n'est pas mentionné dans la liste des structures où l'interdiction s'applique (Bott et al., 2021 ; Subedi et al., 2019 ; UNICEF, 2014). Le cadre légal haïtien, à ce sujet, est d'ailleurs reconnu comme ambigu et nécessite un amendement pour inclure explicitement toutes les sphères de vie des enfants, dont la famille (End Corporal Punishment, 2024). Par ailleurs, on observe que, dans certains pays, dont ceux des Caraïbes, les normes culturelles encouragent encore cette pratique (OMS, 2002). Ce faisant, l'Organisation des Nations Unies souligne l'importance de tenir compte du contexte socioculturel dans le but d'y mettre fin. Or, dans certains pays comme Haïti, la pratique demeure très peu documentée (Bermudez et al., 2019 ; Flynn-O'Brien et al., 2016).

3.1 Punition corporelle des enfants, impacts et contextes culturels

3.1.1 Risque d'escalade vers d'autres formes de violence

Comportant un risque important d'escalade vers l'abus physique (Chamberland et al., 2003 ; Fleckman et al., 2019 ; Gershoff et Grogan-Kaylor, 2016 ; Zolotor et al., 2008), la punition corporelle est souvent utilisée en Haïti avec une intensité telle, qu'en découle un potentiel élevé de blessures pour les enfants qui en sont victimes (Flynn-O'Brien et al., 2016 ; Organisation mondiale de la santé, 2022). À titre d'exemple, Flynn-O'Brien et al. (2016 ; 2022) ont estimé à plus de 67% le nombre de jeunes Haïtiens ayant subi de la violence physique avant leur 18^e anniversaire, plus largement sous forme de coups de poing, de coups de pied ou avec des objets, à partir d'une population de 2916 répondants.

3.1.2 Répercussions sur le développement infantile

La punition corporelle favorise l'émergence de problèmes de comportements en perturbant le développement du contrôle de soi (Gershoff, 2002). Les enfants physiquement punis peuvent manifester une impulsivité accrue, une recherche de gratification immédiate et une dépendance affective, les prédisposant à des relations coercitives; ils peuvent aussi banaliser les transactions violentes dans les relations interpersonnelles (Gershoff et Grogan-Kaylor, 2016).

Par ailleurs, plus un enfant est puni physiquement, plus il risque d'être agressif (Lee et al., 2013; Piché et al., 2016). L'expérience de la punition corporelle chez le jeune enfant favorise le développement ultérieur de différents types de violence dans les relations quotidiennes de l'enfance à l'âge adulte, comme la violence entre pairs dans la résolution de conflits et entre conjoints dans les relations amoureuses. Elle est associée à un développement cognitif plus lent qui impacte négativement la scolarité de l'enfant. Au même titre que les autres formes d'abus, la punition corporelle entraîne des conséquences négatives sur le développement physique, la santé physique et mentale des individus (Afifi, et al., 2017).

En fait, les conséquences délétères de la violence physique sur le développement physique, cognitif, émotionnel et social des enfants sont consensuellement répertoriées et admises (Cuartas, 2022 ; Gershoff, 2002 ; Kang, 2022 ; Lee et al., 2013 ; Piché et al., 2016 ; Ward et al., 2023). Elles s'échelonnent sur toute la trajectoire développementale jusqu'à l'âge adulte avec des retombées pour la société (Afifi et al., 2017 ; Laurin, 2015 ; Straus et Paschall, 2009).

3.1.3 Une pratique associée à des aspects contextuels différents

Alors que les facteurs qui amènent les parents à utiliser la punition corporelle sont très bien répertoriés dans la littérature occidentale – associés aux caractéristiques des enfants (âge et sexe de l'enfant, comportements non désirés, non-conformité), aux caractéristiques des parents (attentes, état émotionnel, soutien social) et au contexte socioculturel (statut socioéconomique, religion, ethnicité) – (Gershoff, 2002), on ne peut leur concéder un caractère universel permettant leur extrapolation aux pays moins développés. Toutefois, il est reconnu que certaines conditions de vie, normes culturelles et caractéristiques personnelles influencent le recours à la punition corporelle (Dietz, 2000 ; Dufour, 2019 ; Schoebi et al., 2006 ; Ward et al., 2023).

À titre d'exemple, certains parents issus de minorités culturelles aux États-Unis témoignent de perceptions divergentes concernant leur expérience de la punition corporelle durant l'enfance. La prise de distance à l'égard des pratiques éducatives parentales d'origine dépend en grande partie de l'évaluation positive ou négative qu'ils font de ces expériences passées. Sur cette base, ils interprètent les réactions de leur entourage face à leurs méthodes éducatives et modifient leurs normes en adoptant des pratiques parentales contemporaines plus socialement partagées (Duong et al., 2022). Duong et al. (2022) montrent que les parents issus de communautés noires s'identifient à leurs ascendants en lien avec leurs pratiques disciplinaires parentales et résistent aux normes contemporaines et aux pressions sociales à l'encontre de la punition corporelle. En outre, ils estiment que leur pratique parentale, conforme à leur culture d'origine, est mal comprise et injustement jugée.

Dans l'étude qualitative de Pangop (2015), des pères d'origine latino-américaine perçoivent aussi la punition corporelle comme étant conforme aux mœurs et coutumes de leur pays, ce qui justifie son recours. En outre, pour Pangop (2015) et Tobón Berrio et al. (2020), les représentations de l'enfant et de la discipline influencent les choix éducatifs des parents latinos. Par exemple, certains parents, ayant eux-mêmes vécu la punition corporelle, la considèrent comme une pratique inoffensive pour l'enfant, voire bénéfique pour son éducation. Pour d'autres, la punition corporelle est un moindre mal et doit être utilisée en dernier recours; elle est alors considérée comme inéluctable. Parfois, les parents s'appuient aussi sur des références bibliques contribuant à des perceptions relatives à la volonté divine justifiant le recours à la punition corporelle (Tobón Berrio et al., 2020).

Dans une étude réalisée auprès de mères afro-américaines, Lecuyer et al. (2011) rapportent que celles-ci mentionnent recourir à la discipline physique soit pour renforcer la conformité de l'enfant aux consignes, soit dans des situations de danger imminent perçu, et plus exceptionnellement, en réaction aux comportements violents de l'enfant envers ses pairs pour lui enseigner la douleur ressentie. En bref, comprendre les fondements idéologiques, les représentations et les perceptions des parents dans des contextes culturels différents est une voie déterminante pour promouvoir des méthodes alternatives d'éducation plus optimales.

Du reste, les résultats des recherches antérieures ne sauraient être directement applicables à Haïti en raison de possibles différences sur les plans socioculturel, économique et historique. Ce faisant, il est crucial de tenir compte de ces spécificités et de mener des recherches adaptées pour mieux comprendre les pratiques parentales et le recours à la punition corporelle dans le contexte haïtien.

3.2 Vie familiale et défis sociaux en Haïti

Haïti, située dans les Caraïbes, est connue comme la première république noire indépendante des colonisateurs français (Pratt, 2003). La période postcoloniale a été, entre autres, marquée par le paiement de la dette de l'indépendance, des périodes d'instabilité politique, et des catastrophes naturelles fragilisant le développement économique (Singer, 2021). C'est dans ce contexte historique que s'est constituée cette société culturellement et financièrement hétérogène. Les classes sociales se déploient le long d'un continuum où les extrémités, représentant respectivement les plus pauvres et les plus riches, demeurent relativement statiques. Le statut intermédiaire, généralement désigné comme classe moyenne, avec une étendue variable, est exposé à un risque de déclassement social au gré des conjonctures socioéconomiques du pays (Saint-Louis, 2020). Les défis socioéconomiques demeurent, encore aujourd'hui, très importants, provoquant une cohésion sociale fragile marquée par une insécurité généralisée à la fois physique et psychologique, une violence structurelle grandissante, des inégalités sociales et des actes de violence (Marcelin, 2017; Marcelin et Willman, 2017).

La famille occupe une place importante dans la structure sociale haïtienne. De style traditionnel, elle est connue pour son étendue et regroupe plusieurs générations dans un « *Lakou*⁷ » et souvent sous un même

⁷ « En Haïti, le *Lakou* désigne l'espace commun à plusieurs maisons voisines dans lesquelles résident les membres d'une même famille, regroupés autour de la maison du patriarche. Le *Lakou* désigne également le groupe familial étendu. » (C.A.U.E Martinique, 2019)

toit. Dans ce modèle de la famille traditionnelle, on observe, entre autres, des formes particulières de placement, comme le phénomène « restavèk⁸ », et des pratiques éducatives basées sur une hiérarchie des rôles selon le genre, dont l’empreinte est observable dans la quasi-totalité des entités sociales (Cela, 2017; Marcelin, 2017). Les mères monoparentales, confrontées à l’absence des pères géniteurs, se voient souvent contraintes de chercher le soutien financier auprès d’autres figures masculines, parfois, au risque d’aggraver leur situation (Gilbert, 2023; Gilbert et Gilbert, 2017). L’éducation, dans son sens large, perçu comme un moyen d’échapper au danger et à la pauvreté, est une fonction socialement partagée (André, 2015; Gilbert, 2023). Dans ce contexte, le recours à la punition corporelle pourrait être envisagé comme une pratique disciplinaire socialement ancrée, en lien avec les normes éducatives traditionnelles et les difficultés rencontrées par les familles.

Objectif de l’étude

En inscrivant le recours à la punition corporelle dans ce contexte particulier de normes culturelles, d’enjeux familiaux et sociaux, cette étude qualitative vise à explorer à travers le discours des parents, le sens donné au recours à la punition corporelle et les motivations subjectives qui sous-tendent son utilisation. La compréhension de cette réalité à partir de l’expérience des parents, jusqu’à présent peu documentée, est essentielle à l’élaboration de programmes de prévention et d’intervention culturellement adaptés.

3.3 Méthodologie

3.3.1 Participants et recrutement

Les participants ciblés pour cette étude sont des adultes résidant en Haïti, parents d’au moins un enfant d’âge mineur. Un échantillon de convenance de 23 parents, dont 17 mères et 6 pères, a été constitué par l’entremise d’un collaborateur local de l’association IMAGINES⁹. Les deux tiers des participants ont reçu une lettre en français et en créole haïtien par l’intermédiaire de leaders locaux (religieux ou associatifs), les invitant à envoyer un texto à un numéro de téléphone local pour signifier leur intérêt à participer à la recherche. Les autres ont été recrutés par la méthode boule-de-neige sur référence de participants précédents. L’âge de l’enfant à charge a constitué le principal critère d’inclusion. Le recrutement et les

⁸ « Un restavèk, mot créole qui signifie « reste avec », est un enfant pauvre d’Haïti placé dans une famille plus riche et employé auprès d’elle sans être payé, généralement de 6 à 17 ans. » (Radio-Canada, avril 2017).

⁹ Initiatives pour un Meilleur Agencement des Innovations en Éducation et en Santé (IMAGINES), partenaire de la recherche ayant dans sa mission un volet de promotion de l’éducation positive.

entrevues ont eu lieu entre août et novembre 2021 en contexte de pandémie de COVID-19 et d'instabilité politique engendrant un climat d'insécurité en Haïti.

Les participants sont issus de différentes familles et sont âgés de 21 à 50 ans. De l'échantillon total, 14 parents ont complété des études universitaires, 5 ont complété des études secondaires de 1^{er} ou de 2^e cycle, 3 ont atteint le certificat d'études primaires, et un parent est non scolarisé. Près de la moitié des femmes sont faiblement scolarisées (secondaire cycle 1 et moins). Quatorze participants étaient en couple avec l'autre parent, 2 avaient une famille recomposée et 7 étaient des mères monoparentales. Près de la moitié de ces dernières ont accouché de leur premier enfant avant l'âge de 20 ans, elles sont faiblement scolarisées et l'enfant n'était pas attendu. Sur le plan professionnel, 11 occupent un emploi régulier, 6 effectuent des travaux journaliers et 6 sont sans emploi. Les 6 pères de l'échantillon sont de niveau socioprofessionnel élevé (médecin, ingénieur, agronome, psychologue, éducateurs). Finalement, les participants sont de confession catholique ou vodouisante (3), ou encore protestante de différentes dénominations (18) et deux parents se sont dit non croyants.

3.3.2 Déroutement des entretiens

Les participants ont rempli un questionnaire sociodémographique qui a permis de décrire l'échantillon et de contextualiser le contenu des entretiens. L'étude a obtenu l'approbation éthique du CIEREH¹⁰ de [anonymisé]. Des entretiens semi-directifs d'une durée de 70 minutes en moyenne ont ensuite été réalisés à distance (téléphone ou plateforme Zoom) en créole (sauf un) par le premier auteur, lui-même haïtien. Les thèmes abordés étaient l'histoire personnelle, l'expérience parentale, la discipline parentale et les modèles éducatifs. Les participants devaient partager leurs expériences de parents à partir de la question d'amorce : « Parlez-moi de vous et de votre famille. » Cette question était suivie d'autres questions ouvertes : « Parlez-moi de votre famille d'origine. Parlez-moi de votre expérience en tant que père ou en tant que mère. Qu'est-ce qui vous inspire en tant que parents ? En pensant à un enfant, parlez-moi de vos méthodes éducatives. »

Finalement, les entretiens ont été transcrits intégralement en français par un traducteur haïtien rémunéré, puis soumis à une analyse descriptive thématique en continu (Paillé et Mucchielli, 2016). Par cette démarche, les thèmes ont été progressivement identifiés pour être ensuite regroupés, permettant ainsi

¹⁰ Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains

une analyse plus « fine » et plus « riche » du corpus. Des rencontres de discussion entre le traducteur et le premier auteur sur le choix des mots ont permis de garantir l'exactitude de la transcription du discours des parents.

3.4 Résultats

L'analyse thématique a permis de relever des éléments sous-jacents au recours à la punition corporelle chez les parents en Haïti, tels que leur façon de se représenter les enfants, la perception du recours à la punition corporelle comme une obligation, le déficit d'information en lien aux conséquences de la pratique et des méthodes alternatives, l'influence de la famille d'origine et leur condition de vie (voir Tableau 1).

Tableau 3.1 Thèmes et sous-thèmes issus de l'analyse du discours des parents

Thèmes	Sous-thèmes
Représentations de l'enfant au cœur des pratiques parentales	<i>L'enfant idéal</i>
	<i>L'enfant comme extension du parent</i>
La punition corporelle : une obligation ?	<i>Conformité aux normes religieuses</i>
	<i>Protéger l'enfant</i>
	<i>Punition corporelle et espoir d'un avenir meilleur</i>
Héritage familial	<i>Reproduction des modèles parentaux</i>
	<i>Des méthodes alternatives ?</i>
Pratiques ancrées dans des conditions de vie difficiles	<i>Des parents stressés et impuissants</i>
	<i>Des mères monoparentales fragilisées</i>

3.4.1 Représentations de l'enfant au cœur des pratiques parentales

Le discours des parents rend compte des images idéalisées de l'enfance, possiblement ancrées dans des traditions culturelles et religieuses qui légitiment le recours à la punition corporelle comme méthode éducative.

3.4.1.1 L'enfant idéal

Les parents sont unanimes à exprimer leur attachement à leurs enfants. Chacun, selon son histoire, ses moyens et son statut, rapporte un niveau de sacrifice consenti pour le bien-être de son enfant. Toutefois, l'enfant que se représentent les parents est très peu considéré comme un sujet actif dans le processus éducatif. Il semble apprécié à l'aune d'un idéal difficilement atteignable.

D'une part, pour certains parents, un enfant « ne doit pas être turbulent, il doit écouter » (Lucienne). On observe une récurrence de certains mots pour décrire les qualités attendues d'un enfant : « attentionné », « intelligent », « obéissant », « affectueux », « gentil », « sage », « serviable ». Un enfant doit « grandir comme un adulte » (Germaine), et ne pas se faire réprimander pour quelque chose plus d'une fois. Pour certains parents, cette vision de l'enfant, cohérente avec leur propre éducation, semble induire des attentes particulièrement élevées.

Les parents utilisent aussi des métaphores relatives à l'éducation ; celles-ci soulignent le niveau de responsabilité parentale, et tendent à réduire la place accordée à une participation active de l'enfant dans le processus. Par exemple, en enfant, c'est « un puzzle » (Elisane) ; le parent est perçu comme dépositaire des pièces et de la structure finale. L'enfant est aussi considéré comme un jeune arbre dont l'intervention du parent évite l'inclinaison :

« Dans certaines familles, des enfants deviennent délinquants parce que des parents ne voulaient pas les faire pleurer. Ils ont grandi crochu et, quand ils sont devenus grands, la tâche de les dresser devient extrêmement compliquée. Dans mon pays, on dit souvent : le bois tordu ne se dresse pas. » (Kervensky)

En outre, selon les parents, un enfant peut parfois être turbulent et manipulateur, capable « de jouer avec le tempérament » des parents (Jacqueline) ; ce faisant, ces derniers doivent réagir avec fermeté pour préserver leur autorité. Dans cette optique, la punition corporelle servirait à façonner le comportement

de l'enfant et éviter l'opposition aux directives parentales. Ainsi, l'enfant demeure « sur le chemin du fouet [...] [tant qu'il n'est pas] encore totalement dressé » (Xabina).

En revanche, lorsqu'il est question de leurs propres enfants, les parents s'accordent presque unanimement à mettre en avant des qualités qui, selon eux, les distinguent et en font des êtres d'exception. Leurs enfants sont décrits comme exemplaires, soumis, calmes, obéissants, respectueux et responsables, et ce, même pour les plus jeunes. Ils sont peu nombreux à les considérer comme turbulents ou indisciplinés. Paradoxalement, malgré leurs qualités valorisées par les parents, certains enfants font parfois l'objet d'attentes difficiles à satisfaire. Dans le fonctionnement quotidien, ceux qui ne répondent pas à certaines exigences sont punis physiquement :

« L'une de mes enfants a déjà 13 ans et sait qu'il y a certaines tâches à faire à la maison [...]. Si je rentre à la maison et qu'elle n'a fait aucune de ces choses qui sont obligatoires, alors je dois la fouetter » (Urana).

3.4.1.2 L'enfant comme extension du parent

Même en temps de précarité économique, la fierté de voir son enfant bien éduqué est une préoccupation majeure pour les parents : « Malgré notre situation difficile et les privations que notre enfant a dû endurer, je serai fière de dire que j'ai élevé une personne remarquable » (Xabina).

Cette fierté trouve son sens dans le fait que l'enfant est considéré comme le reflet de ses propres parents, dont il reproduit les qualités par imitation : « Souvent on pense tout ce que les enfants font, ce sont des bêtises [...]. On ne se rend pas compte qu'on [les parents] fait des choses qui les portent à faire des bêtises » (Elisane) ; en veillant à ce que l'enfant adopte des comportements socialement attendus, le parent nourrit sa propre fierté. « Nous pensons que l'enfant est notre image. Je leur dis toujours que ce que vous faites va entraîner une répercussion directe sur nous » (Arnaud). Dans cette optique, selon le témoignage de presque tous les pères interrogés, l'enfant est appelé à préserver la réputation des parents en adoptant une image conforme aux attentes sociales :

« Quand on dit c'est le fils d'un tel... chez moi, il y a une chose qu'on dit : " bon chien chasse de race ", qui veut dire [...] on ne peut faire n'importe quoi, il faut tenir la réputation qu'on a héritée de ses parents. » (Kervensky)

Cette représentation détermine les lignes de conduite établies par les parents et constitue un motif de recours à la punition corporelle pour garantir la réussite de l'enfant, parfois confondue avec celle du parent : « Lorsque mon enfant réussit, c'est moi qui réussis. Cela fait ma fierté que mon enfant ne fasse pas la honte de la société, je me sens joyeuse » (Violette).

3.4.2 La punition corporelle : une obligation?

Le recours à la punition corporelle envers les enfants s'inscrit dans des pratiques traditionnelles justifiées par des impératifs religieux, visant à inculquer des valeurs morales et à assurer le respect des commandements divins. De même, des croyances populaires d'origine vaudou influencent aussi le recours à la punition corporelle. De plus, dans un contexte socioéconomique marqué par des inégalités sociales et un manque de ressources, la punition corporelle est utilisée par obligation comme gage de réussite des enfants.

3.4.2.1 Conformité aux normes religieuses

Sur la base des croyances religieuses de nombreux parents, l'enfant est un cadeau de Dieu. Il constitue un don et les parents doivent se montrer reconnaissants, car « personne ne peut concevoir, les enfants viennent de Dieu. [Ils] sont une bénédiction pour les parents » (Violette). Les actions des parents reflètent cette représentation ; leurs pratiques éducatives visant à tenir l'enfant, dès son plus jeune âge, proche du dessein de Dieu. L'éducation adoptée, dans certains cas, peut viser la conformité à des principes divins établis, dont l'éloignement du péché : « Dieu ne veut pas que vous [le parent comme l'enfant] péchiez » (Thérèse).

Ainsi, la Bible et l'inspiration divine constituent leur guide. L'enfant doit être éduqué « selon la voie qu'il doit suivre, [et] cette voie ne va pas venir toute seule [mais] dans la parole de Dieu qu'il met en nous » (Élisane). Ainsi, les parents se doivent d'inscrire l'enfant dans la voie divine dès sa naissance : « le premier mot qui est sorti de la bouche de ma femme lorsqu'elle a donné naissance à notre fille a été : "Dieu, nous te donnons cet enfant" » (Walky). En d'autres termes, la question de la punition corporelle ne relève pas du choix des parents, mais plutôt d'une injonction divine : « Je pouvais ne pas le frapper, mais la Bible nous enseigne que l'enfant doit être corrigé quand il le mérite. » (Lucienne). Les participants se réfèrent littéralement à des principes bibliques : « La Bible dit si je fouette un enfant pour quelque chose qu'il a fait, je ne suis pas coupable. » (Violette), et « en proverbes, la Bible dit de les [les enfants] fouetter. Une bonne correction ne tuera pas l'enfant, mais elle le corrigera pour l'avenir. » (Urana).

3.4.2.2 Protéger l'enfant

Dans un contexte où des croyances populaires d'origine vaudou imprègnent les pratiques culturelles, le recours à la punition corporelle est présenté comme une mesure de protection de l'enfant. Même les adeptes des autres religions ne sont pas exemptés de l'influence des traditions vaudou. À titre d'exemple, bien qu'Élisane soit protestante, elle dit avoir battu sévèrement son fils pour avoir craché sur un concierge : « si tu manques de respect à une personne, cela te vaut la mort. Et pour épargner l'enfant, il faut que la personne voie que tu [le] punis de manière sérieuse. » (Élisane), car « lorsqu'un enfant manque de respect à certains (...) [ceux-ci] peuvent lui faire du mal » (Sylvita). Le respect des autres, les adultes en particulier, semble constituer un élément fondamental. Un enfant qui manifeste un comportement irrespectueux peut être victime de mauvais sort, allant jusqu'à perdre la vie. La punition corporelle s'impose donc comme moyen de préserver l'enfant des dangers spirituels, des esprits malveillants et des forces occultes qui pourraient nuire à son bien-être et à son développement, voire l'épargner de la mort.

3.4.2.3 Punition corporelle et espoir d'un avenir meilleur

Dans un contexte où l'avenir des enfants apparaît incertain, la punition corporelle est parfois perçue comme un moyen de les contraindre à réussir à l'école. Les pères, en particulier, insistent sur la nécessité d'atteindre des objectifs ambitieux : « J'exige qu'il ait toujours 8 ou 9 de moyenne sur 10, qu'il soit toujours au peloton de tête. S'il participe à un concours, il doit être lauréat. S'il fait 7 de moyenne, je le punis physiquement » (Arnaud). Ces exigences s'enracinent dans les craintes pour l'avenir des enfants : « Une fois, j'ai eu une forte douleur en allant inscrire les enfants dans une nouvelle école qui coute très cher. Je pleurais de la douleur, mais aussi de cette angoisse pour l'avenir des enfants [...] Je leur demande beaucoup d'efforts » (Arnaud).

En effet, la précarité et l'instabilité à l'échelle nationale suscitent une profonde préoccupation parentale : « [...] vu la situation du pays, nous sommes un peu stressés [...] pour les enfants, nous ne voyons pas d'issue à cette situation, car nous ne voyons pas d'avenir » (Nicole). Dès lors, la punition corporelle est parfois envisagée comme un moyen d'amener les enfants à réaliser pleinement leur potentiel, afin de soutenir l'espoir d'un avenir meilleur pour ceux-ci.

Parce qu'ils aiment leurs enfants, les parents sont soucieux de leur protection et de leur réussite. En ce sens, la punition corporelle devient une preuve d'amour : « Je lui explique aussi que, si j'en arrive à devoir le frapper, ce n'est pas parce que je ne l'aime pas, au contraire » (Lucienne), car « Ce n'est pas parce qu'un

parent aime son enfant qu'il ne va pas le taper. L'utilisation du fouet comme moyen de correction se fait avec amour » (Hilaire).

3.4.3 Héritage familial

L'ensemble des parents de cette étude ont vécu la punition corporelle à l'enfance. Toutefois, ils se positionnent différemment à l'égard de cette pratique. Certains la perçoivent comme un élément naturel de l'éducation parentale, tandis que d'autres, influencés par des modèles différents, la remettent en question.

3.4.3.1 Reproduction des modèles parentaux

Les parents considèrent leurs figures parentales d'origine comme principale source d'inspiration pour éduquer leurs enfants : « l'oncle qui m'a élevé et l'un des cousins de ma mère m'ont inspiré. » (Kervensky). Dans tous les cas, ces figures parentales utilisaient des pratiques à caractère violent. Néanmoins, ces figures parentales seront parfois jugées « bonnes » ou même, pourront alimenter la « fierté » des participants. Dans certains cas, la punition corporelle s'inscrit dans la reproduction presque à l'identique des exigences de la famille d'origine des participants :

« Ils [les enfants] sont calmes. Je les bats pour les corvées, comme le plancher non balayé, la vaisselle mal lavée. Ma mère était femme de ménage et logeait chez ses employeurs. [...] J'avais 12 ou 13 ans, quand ma mère partait, elle me donnait de l'argent pour faire les corvées, cuisiner, nettoyer et faire la lessive. C'est moi qui ai élevé mes frères et sœurs. C'est ainsi que j'ai appris à être mère. » (Rosemane).

Selon certains parents, subir la punition corporelle est intimement lié à leur réussite dans la vie, même s'ils se sont d'abord montrés critiques envers cette méthode éducative : « Après qu'ils m'avaient fouettée, j'étais en colère, je ne pensais pas qu'ils le faisaient pour mon bien, c'est l'une des grandes choses qu'ils ont faites pour moi. Grâce à cela, je peux éduquer mes enfants aujourd'hui. » (Urana). Ce faisant, aucune remise en question ne semble associée à l'adoption de celle-ci : « Je fais la même chose avec mes enfants, quand ils font des bêtises, ils reçoivent des coups. Je les élève comme j'ai été élevée. » (Rosemane). À l'occasion, la punition corporelle semble même valorisée en tant que vecteur de la transmission générationnelle, puisque « certaines personnes peuvent considérer le fouet comme un moyen de préserver la lignée de leurs parents » (Maude). Même si certains parents adopteront éventuellement

d'autres pratiques éducatives, la reproduction de l'éducation reçue, voire subie, est d'abord favorisée, en particulier dans les premiers temps de l'exercice du rôle parental :

« Très sincèrement, je n'ai jamais aimé [la punition corporelle], mais à cette époque-là, je n'avais pas mieux, parce que c'est ce que je savais. J'ai eu mes enfants de manière très rapprochée, et j'étais très jeune, au début de ma vingtaine. Donc, tu utilises ce que tu sais, et ce que tu sais c'est ce que tu as appris chez toi. » (Élisane).

3.4.3.2 Des méthodes alternatives?

En revanche, certains parents s'opposent à la répétition des pratiques éducatives parentales qu'ils ont eux-mêmes connue. Quelques-uns considèrent que la punition corporelle qu'ils ont vécue n'a pas eu les résultats escomptés, ni dans leur trajectoire ni auprès de leurs propres enfants : « ... les punitions corporelles (...) au lieu de renforcer quelque chose chez moi, ça me paralysait » (Élisane).

« J'ai abandonné de ma propre initiative, mais non à cause des coups reçus de mon père. Cela m'a poussé à me dire qu'il vaut mieux discuter avec les enfants pour avoir ce dont j'ai besoin de leur part, plutôt que de les frapper. » (Arnaud).

En fait, le désir de rompre avec l'héritage parental semble soutenu par l'exposition à de nouvelles connaissances :

« Il y a une éclosion de nouvelles méthodes, de théories, de nouvelles façons d'éduquer les enfants. Il y a tout un courant contre la punition corporelle. J'ai acquis un peu plus de maturité avec les lectures. » (Basile)

Si ces méthodes alternatives peuvent être transmises par des écrits, elles peuvent aussi être véhiculées par l'observation d'autres modèles. C'est notamment le cas pour Lucienne, qui conclut après avoir constaté que ses amies ont une très bonne relation avec leurs enfants « qu'il ne faut pas battre un enfant pour tout et que le fouet n'est pas vraiment la meilleure solution ». C'est dire que plusieurs parents rencontrés font preuve d'ouverture, voire de curiosité face à la remise en question de l'utilisation de la punition corporelle :

« Je me rappelle qu'il y avait quelqu'un qui faisait une intervention sur le sujet, cela m'avait frappé un peu. Je me suis approché pour lui demander des conseils afin de savoir comment travailler la question de châtiments corporels à l'égard des enfants. » (Fabien).

3.4.4 Pratiques ancrées dans des conditions de vie difficiles

3.4.4.1 Des parents stressés et impuissants

Les parents, presque unanimement, reconnaissent qu'ils ne sont pas toujours dans les conditions optimales pour prendre soin de leurs enfants en raison du contexte haïtien marqué par des carences économiques, matérielles et infrastructurelles. En effet, plusieurs relèvent la situation du pays comme élément de maintien de l'utilisation de la punition corporelle, surtout ceux qui habitent dans des quartiers moins favorisés. Ils considèrent que l'absence de certaines infrastructures favorise les conduites répréhensibles chez les enfants – lesquelles motivent l'utilisation de la punition corporelle :

« Le problème qui se pose en Haïti c'est l'absence de certaines structures. L'enfant n'a pas de loisirs. Il n'y a pas moyen d'occuper son temps. En ce sens, lorsqu'il agit de façon inappropriée, vous êtes obligé de prendre des décisions contre lui. La situation même du pays rend nécessaire le recours aux châtiments corporels. » (Fabien).

Plus précisément, Fabien souligne que certains agissements de l'enfant peuvent être causés par la pauvreté de son environnement en comparaison à d'autres milieux où « l'enfant a tellement de choses auxquelles s'adonner qu'il n'a pas le temps de faire les choses qui lui attireront les punitions corporelles ». Parallèlement, la peur semble légitimer la radicalité des méthodes éducatives. De fait, un enfant peut être limité dans ses jeux, de peur que survienne un accident, auquel cas le parent ne saurait obtenir des soins, faute d'infrastructure adéquate. Plusieurs parents décrivent la menace inhérente à l'environnement extérieur, ce qui les amène à faire preuve de plus de vigilance : « Je suis dure avec eux, car le pays n'est pas bon » (Rosemane). Les parents sont ainsi portés à être plus contrôlants : « Dans un pays comme le nôtre, qui est très inquiétant, dès qu'une personne sort, on veut être en contact permanent avec elle et quand la communication ne se fait pas, on devient anxieux » (Violette). À défaut de pouvoir sécuriser l'environnement de leurs enfants, les parents recourent à la punition corporelle pour limiter leurs mouvements dans un milieu particulièrement hostile.

Par ailleurs, la précarité économique affecte plusieurs parents qui n'arrivent pas à répondre aux besoins de leurs enfants. L'impuissance ressentie tend à se manifester de façon agressive : « Lorsque vous vous sentez impuissant face à une situation, face à votre responsabilité, vous êtes toujours énervé et peu importe ce qui se passe devant vous, la réaction est brutale » (Walky). Ainsi, leur disponibilité affective et physique se trouve entravée par les soucis financiers :

« En ce moment, je sais qu'il y a beaucoup de pères qui vivent la même réalité que moi, la situation du pays fait qu'ils sont au chômage, ils sont impuissants [...] mais aussi arriver à contrôler ses nerfs... ce ne sont pas tous les papas qui ont la capacité à contrôler leur émotion. » (Walky)

Débordés par leurs propres difficultés, les parents peuvent recourir à la violence physique ou psychologique : « quand mon esprit n'est pas en paix, quand je suis de mauvaise humeur, les deux plus jeunes enfants, je peux les frapper et leur dire des mots grossiers » (Thérèse). Même certains parents plus confortables financièrement rapportent un trop-plein émotionnel relatif au climat général d'insécurité du pays ou à d'autres préoccupations : « Que ce soit dans mon cas, ou dans le cas des femmes, on utilise souvent la punition corporelle dans des moments où les parents vivent des situations personnelles de tension, ils sont moins patients et moins disponibles cognitivement à trouver une manière d'agir plus appropriée » (Basile). Ainsi, les enfants ne seraient pas toujours frappés parce qu'ils n'obéissent pas ou n'entendent pas », mais parce qu'il peut avoir « une autre situation stressante qui empêche d'utiliser la patience pour [leur] parler » (Delya).

3.4.4.2 Des mères monoparentales fragilisées

Pour les parents rencontrés, élever des enfants est un exercice particulièrement ardu qui comporte son lot de sacrifices. La présence et la contribution des deux parents seraient nécessaires pour « contrôler » les enfants, et « veiller à ce qu'ils ne manquent de rien. » (Rosemane). De ce fait, l'absence ou le manque d'implication du père, considéré comme pourvoyeur et symbole de l'autorité, fragilise les mères monoparentales dès lors amenées à jouer un double rôle. Dans ce contexte, les frustrations maternelles peuvent s'exprimer à travers l'enfant ; la colère ressentie est déplacée du père vers l'enfant : « [...] mes douleurs, mes souffrances sont pour moi seule ; quelquefois je leur réponds et profite de la présence de leur père pour m'exprimer » (Yasmine).

« Je les fouette. Quand je suis de mauvaise humeur, je peux parfois leur parler grossièrement et les insulter, les traiter de tous les noms possibles parce que leur père les a abandonnés et que je suis la seule à m'occuper d'eux. Quand l'enfant a besoin de quelque chose et que c'est moi qui dois tout faire, ça me tape sur les nerfs » (Thérèse).

« J'ai dû interrompre mes études pour aller au travail afin de pouvoir subvenir aux besoins de mon enfant. Je suis donc seule à m'occuper de lui. Quand il fait des bêtises, je le fouette. Disons que je le bats quand il le faut. Vous savez, c'était mon premier enfant, je n'étais pas habituée aux difficultés et à la misère. Il était la cause de tout mon malheur. » (Quetty).

Ce désinvestissement paternel de la sphère familiale crée « un vide » difficile à « combler », lequel peut impacter le bien-être, notamment économique, des mères. En outre, certaines mères auront été victimes de violence conjugale à la fois physique et psychologique. Dans ces situations, les enfants ne sont pas épargnés ; ils pourront être victimes directement ou indirectement de cette violence familiale : « Quand je me mettais en colère lors de nos disputes, je frappais l'enfant. Ce sont des étrangers qui intervenaient pour l'arracher de mes mains » (Quetty).

En fait, deux attitudes opposées sont observées chez les mères victimes de rupture ou de violence conjugale : si certaines ne peuvent s'empêcher d'agir leur frustration sur leurs enfants, d'autres privilégieront la protection de ceux-ci : « [...] j'ai rompu avec lui [parce que] c'est une personne qui veut toujours disputer, se quereller pour rien. Il ne me battait pas, mais il disait des propos blessants à moi et aux enfants » (Urana).

3.5 Discussion

L'objectif principal de cette étude visait à comprendre, dans la perspective de parents haïtiens, les éléments sous-jacents au recours à la punition corporelle. L'analyse thématique a fait ressortir les représentations des enfants, la protection et le soutien à la réussite de ceux-ci, l'héritage familial et les conditions de vie des parents. La discussion reprend ces thèmes.

3.5.1 Représentations des enfants

Les représentations des enfants, telles qu'exprimées par les parents, constituent un élément saillant des résultats. Diversifiées, elles semblent néanmoins intimement liées au recours à la punition corporelle. D'emblée, l'enfant représente un cadeau de Dieu; en ce sens, il est précieux, valorisé, et investi affectivement. Sa valeur justifie les sacrifices parentaux relatifs à son éducation et alimente la satisfaction et la fierté parentale. Cet enfant est l'objet de l'amour, non seulement filial, mais aussi comme intermédiaire de l'amour porté à Dieu.

Paradoxalement, les enfants investis comme un cadeau de Dieu sont aussi objets de violence. Malgré leurs qualités reconnues par les parents et leur conformité à certaines attentes de ceux-ci, ils sont victimes de punitions corporelles. Ce paradoxe s'explique en partie par le respect des exigences divines (selon l'interprétation des parents) ou plus largement de certains diktats inhérents à la culture, partagés par leur communauté.

Cette référence à l'ordre divin est congruente avec la réalité d'Haïti reconnue comme une société à dominance religieuse (Jacobson, 2003; Legha et Solages, 2015). Elle teinte le discours et façonne la perception de l'enfant et de son éducation. Ces résultats corroborent ceux d'autres études qui ont observé des liens entre le recours à la violence dans les relations interpersonnelles et la pratique religieuse, que ce soit en Haïti (Bermudez et al., 2019), chez des populations défavorisées ou issues des minorités culturelles (Duong et al., 2022; Tobón Berrio et al., 2020). Plus précisément, d'autres études ont mis en évidence le rôle de certains groupes religieux dans la transmission de normes qui légitiment, à l'échelle individuelle, le recours à la punition corporelle (Wolf et Kepple, 2019). Les milieux religieux jouent ainsi un rôle central dans la normalisation des pratiques éducatives (Tobón Berrio et al., 2020).

Par ailleurs, certains parents se représentent l'enfant davantage comme un objet de droit qu'un sujet à part entière; c'est un « puzzle », un être à façonner. Ce type de représentations s'appuie sur des croyances et des dictons ancrés dans la culture du pays et potentiellement préjudiciables à des pratiques éducatives parentales positives. Elles sont conformes au langage populaire haïtien qui considère que « timoun se tibèt » se traduisant par « l'enfant est un petit animal » (Salnave, 2010). Selon cette perception, le parent exerce la pleine autorité pour « dresser », « dompter » l'enfant « afin de l'élever au rang d'humain » (Salnave, 2010, p. 143). Dans le contexte de cette étude, considérer l'enfant comme un objet de droit peut conférer aux parents la nécessité de prendre toutes les mesures, dont le recours à la punition corporelle, pour le rendre conforme aux attentes familiales traditionnelles selon lesquelles « les enfants sont exposés à être brimés s'ils manifestent une forme d'individualité. (...), [car] l'éducation traditionnelle haïtienne ne considère pas les enfants comme des personnes humaines à part entière possédant un amour-propre à protéger et une dignité à sauvegarder » (Bijoux, 2000, p. 46-47).

3.5.2 La punition corporelle comme obligation

Certaines croyances socialement partagées justifient le recours des parents à la punition corporelle par souci de protection des enfants contre les « mauvais sorts » ou la mort, confirmant l'idée selon laquelle la religion et les valeurs culturelles partagées sont des éléments importants dans l'utilisation des châtiments corporels (Delanoë, 2017). D'ailleurs, selon Clermont-Mathieu et Nicolas (2016), les parents haïtiens entretiennent la croyance selon laquelle de mauvais esprits peuvent en vouloir à leurs enfants; par conséquent, ils doivent prendre des mesures pour les protéger lorsque nécessaire. Les parents se retrouvent devant un dilemme : punir physiquement leurs enfants (moindre mal) ou les laisser exposés au danger (fatalité). Ce faisant, la sensibilisation et la formation des leaders communautaires et religieux

seraient souhaitables, considérant leurs capacités de réinterpréter les normes de référence afin d’amorcer un changement dans les perceptions et les méthodes éducatives parentales.

La punition corporelle s’impose aussi, selon les parents, comme vecteur de la réussite sociale. Certains parents, surtout les pères, ont des attentes élevées sur le plan de la réussite scolaire de leurs enfants. En effet, l’école agit comme « tuteur multifactoriel de résilience individuelle et collective » dans la culture haïtienne (Cénat et al., 2013). Ce faisant, en contexte de précarité socioéconomique, les parents ont de grandes inquiétudes quant à l’avenir des enfants. L’école se présente alors comme un atout que l’enfant doit prendre très au sérieux. Or, si du point de vue de certains pères plus scolarisés, l’enfant est garant de la réputation familiale et de la fierté de ses parents, certaines mères, dont les propos traduisent une précarité importante en contexte de monoparentalité, semblent l’investir de la mission de les soustraire à la pauvreté. Ce constat évoque l’adage populaire haïtien selon lequel « pitit se byen malere », que Mérat (2019) traduit ainsi : « Vos enfants seront demain votre protection sociale ». D’ailleurs, en Haïti « *Timoun se richès* » (l’enfant est une forme de richesse) : l’enfant est appelé à soutenir ses parents financièrement et moralement tout au long de leur vie (Maynard-Tucker, 1996).

3.5.3 L’héritage familial

Dans cette étude, tous les participants ont été exposés à la punition corporelle dans l’enfance et ont eu recours à cette pratique envers leurs enfants avec une intensité variable. Des études ont déjà rapporté la tendance des parents à reproduire les modèles ou les styles éducatifs parentaux auxquels ils auraient été exposés (Assink et al., 2018 ; Bartlett et al., 2017 ; Roskam et al., 2015 ; Yang et al., 2018). Les antécédents de mauvais traitements des parents représentent en effet un facteur de risque de maltraitance important (Berthelot et Garon-Bissonnette, 2022).

Cette observation trouve en partie son sens à la lumière de la théorie de l’apprentissage social de Bandura qui explique les comportements humains dans une dynamique d’interaction réciproque entre les pensées, les actions et les déterminants environnementaux (Clément et Bouchard, 2003 ; Hoppitt et Laland, 2013). Selon cette théorie, les pratiques parentales d’origine seraient transmises par apprentissage direct ou vicariant durant l’enfance. Dans la présente étude, les parents rapportent tous avoir évolué dans un environnement où la pratique de la punition corporelle était la norme. Dans ce contexte, ces parents ont, d’une part, appris que, dans la dynamique parent-enfant, le parent détient une autorité qu’il doit imposer à l’enfant dont le devoir est d’obéir faute de quoi il risque la punition corporelle. D’autre part, ils associent

la punition corporelle à une expression d'amour pour l'enfant, un amour qui doit parfois s'exprimer par le recours à la punition corporelle (Pacheco et Casoni, 2008).

Par ailleurs, dans cette étude, les parents qui ont un discours plus nuancé quant aux pratiques de punitions corporelles sont ceux qui rapportent aussi l'acquisition de certaines connaissances sur le sujet. Ainsi, il semble que plus les parents sont éduqués et exposés à d'autres influences, plus ils tentent de renoncer aux pratiques parentales de leur famille d'origine. En revanche, certains parents persistent à croire que la punition corporelle est nécessaire à l'éducation de l'enfant, qu'ils sont en droit de l'utiliser, qu'elle est attribuable aux comportements de l'enfant et que son recours est inévitable après épuisement d'autres moyens, tel que relevé dans plusieurs recherches sur cette problématique (Fekih-Romdhane et al., 2021 ; Tobón Berrio, 2020).

3.5.4 Des conditions de vie précaire

Bien que ce devis qualitatif et la petite taille de l'échantillon ne permettent pas de conclure sur ce point, il semble que les parcours éducatifs et d'autres types d'expérience des parents, comme l'exposition à d'autres modèles parentaux, façonnent leur compréhension des méthodes éducatives alternatives et du développement des enfants, faisant échos aux constats de Bornstein et Bornstein (2014). De plus, les résultats révèlent que certains parents éprouvent de la colère et de l'impuissance face à l'incapacité de répondre aux besoins matériels de leurs enfants. En découlent des manifestations d'hostilité envers les enfants, en particulier chez les mères monoparentales qui déplacent ainsi leur frustration envers le père absent, désengagé ou violent. Les conditions de vie difficiles, potentiellement fragilisantes sur le plan psychologique peuvent diminuer la capacité de ces mères à s'investir de manière optimale dans la vie des enfants. Cette précarité, à la fois socioéconomique et psychique, s'avère préjudiciable à la relation mère-enfant (Gilbert et Gilbert, 2017), et constitue un facteur de risque de négligence et de maltraitance envers les enfants (United Nations Children's Fund, 2014).

Les études ont montré que la monoparentalité et l'isolement social qui s'ensuit peuvent contribuer au recours à la punition corporelle (Michaud et al., 2022). Certaines mères de cette étude rapportent un niveau de débordement et de frustration du fait d'être seules à prendre soin de l'enfant, soit en raison de l'absence du père ou de son désinvestissement. En absence du père, il est courant que des membres de la famille de la mère constituent un soutien l'accompagnant à divers niveaux (Bijoux, 2000), comme c'est le cas pour certaines participantes de notre étude. En revanche, l'implication de la famille élargie n'est pas

toujours spontanée et parfois même inexistante, car, dans la réalité haïtienne, les grossesses précoces, comme c'est le cas pour la plupart des mères monoparentales de cette étude, sont mal vues. Celles-ci, tout comme leurs enfants, peuvent ainsi être objet de rejet, d'humiliation, de violence de la part de la famille, de l'église et de la communauté (Jean Simon, 2022). D'ailleurs, Jean Simon (2022) rappelle que le terme grossesse est réservé en Haïti aux femmes enceintes dans le cadre d'une relation conjugale. Sinon, on utilise certains termes en créole haïtien, comme *gwòs* ou *plenn*¹¹ qui sont utilisés pour qualifier la grossesse des animaux. Les enfants issus de ces grossesses sont aussi nommés péjorativement avec les mots *kokorat* ou *kaka san savon* équivalents à bâtard ou vaurien en français. Ce manque de considération peut potentiellement augmenter le risque de violence à leur endroit.

En outre, quand le père est totalement absent, l'enfant est paradoxalement perçu comme la consolation de la mère et la cause des sacrifices auxquels elle consent, dont l'abandon des projets personnels, pour assurer la subsistance dans des conditions difficiles. D'ailleurs, la majorité des mères monoparentales sont faiblement scolarisées et ces conditions, attribuées au contexte de pauvreté plus général du pays, peuvent complexifier l'approche de la problématique de la punition corporelle. Il est démontré dans la littérature que les familles plus pauvres sont davantage portées à utiliser la punition corporelle (Wolf et al., 2019), et que les inégalités sociales et de genres particulièrement présentes dans les pays en développement constituent des facteurs de risque de la violence (Klebens et al, 2017).

À l'échelle de l'État, les infrastructures défaillantes et les problèmes de sécurité sont des éléments mentionnés par nos participants qui rendent la vie quotidienne difficile et engendrent des défis pour les parents, ce qui en retour incite au recours à la punition corporelle (Legha et Solage, 2015). L'inaccessibilité des soins médico-psychosociaux en Haïti (Richard, 2015) est présentée par des parents comme un élément qui les pousse à restreindre et limiter l'enfant dans les activités sportives et récréatives. Cette attitude contrôlante et protectrice des parents peut être rigidifiée dans le contexte actuel d'instabilité politique et d'insécurité généralisée, car les problèmes d'accessibilité qui s'étendent à différents aspects du fonctionnement quotidien deviennent plus prononcés (Cheranzard et Bahri, 2023).

¹¹ Prononcer comme en français

3.6 Contributions et limites de l'étude

Cette étude permet de mieux comprendre les éléments qui justifient l'utilisation de la punition corporelle comme pratique éducative prédominante selon la perspective de parents en Haïti. En présentant une description de la situation, elle ouvre la voie à des perspectives d'intervention culturellement adaptées. L'authenticité des propos des parents sur les enjeux relatifs à la violence éducative envers les enfants peut être bouleversante, mais l'inscription de cette violence dans son contexte et l'effort de compréhension de l'intentionnalité derrière le recours à la punition corporelle constituent une option pertinente à l'élaboration de programmes de prévention et d'intervention. À notre connaissance, aucune étude antérieure ne s'est intéressée à décrire ce phénomène du point de vue des parents dans le contexte haïtien.

En revanche, certaines caractéristiques de l'échantillon limitent la portée de l'étude. En effet, l'échantillon est quasiment constitué de parents ayant subi la punition corporelle dans leur enfance. Un échantillon avec des parents n'ayant pas vécu cette violence aurait permis de nuancer les résultats et les éléments de compréhension. Une autre caractéristique de l'échantillon est l'absence de pères monoparentaux; leur point de vue pourrait alimenter la compréhension de la conception genrée de l'exercice parental. Un échantillon plus large, intégrant des pères peu ou pas scolarisés, aurait permis d'apprécier les différences de pratiques entre les hommes et les femmes sous cet angle. Du reste, ces caractéristiques échantillonnelles semblent correspondre dans les grandes lignes au profil des parents haïtiens : le fait d'avoir subi la punition corporelle à l'enfance et la prévalence de la monoparentalité maternelle, en particulier en contexte de précarité socioéconomique est un fait avéré (Gilbert et Gilbert, 2017; Massé et Bastien, 1996).

Par ailleurs se pose la question de la langue. Pour faciliter la compréhension et l'expression des participants, les entrevues ont presque toutes été réalisées en créole. La traduction du créole au français pour les fins de l'analyse pourrait avoir engendré des pertes d'informations importantes à une compréhension plus fine de la perception des parents. Pour atténuer ce biais, la traduction a été réalisée par une tierce personne et vérifiée par le premier auteur. De plus, les entrevues ont été réalisées à distance, soit par Zoom ou par téléphone. Celles tenues par la plateforme Zoom ont permis d'apprécier la disponibilité des participants et la discrétion du cadre pouvant impacter leur liberté d'expression. En revanche, celles réalisées par téléphone ont été plus difficiles et les parents se sont avérés moins loquaces. Dans les deux cas, des bris de communication répétés ont limité le développement de certains aspects de

l'histoire des participants et les participants ont dû être retirés de l'échantillon. Finalement, dans sa composition, l'échantillon est peu représentatif de la réalité en Haïti, principalement en ce qui concerne le niveau d'éducation (14 sur 23 de niveau universitaire) et la localisation (plus urbaine que rurale).

3.7 Perspectives d'intervention et de recherche

À la lumière de cette étude, il ressort que les participants font tous usage de la punition corporelle, mais à des niveaux différents. Il semble pertinent de développer des programmes de vulgarisation des droits, de la dignité des enfants et des méthodes éducatives alternatives pour induire des changements de comportement chez les parents. Aussi, redonnez du pouvoir financier aux familles, en particulier aux femmes monoparentales, par la création d'activités génératrices de revenus, la promotion des méthodes de contraception pour contrer les grossesses précoces et non désirées, et par la vulgarisation et la diffusion des droits des femmes, sont autant de stratégies de lutte contre la violence –conjugale et envers les enfants. L'Organisation mondiale de la santé (2014) a d'ailleurs identifié de tels programmes portant sur les normes et les valeurs visant à transformer les normes sociales et les stéréotypes de genre restrictifs et néfastes en matière d'éducation des enfants, de discipline et d'égalité des genres comme moyens de prévention de la maltraitance des enfants. Par exemple, des parents ayant participé à un programme de formation sur les compétences familiales au Panama ont rapporté des changements positifs au niveau de la communication parent-enfant, de l'obéissance et de la régulation émotionnelle des enfants. En particulier, les parents ont affirmé avoir de meilleures capacités de régulation émotionnelle et des stratégies éducatives plus efficaces (Mejia et al., 2015). Dans le même ordre d'idées, des parents ayant pris part à un programme d'intervention visant la réduction de facteurs de risque psychosociaux (santé mentale des mères, exposition à la violence, stress lié à la pauvreté), dans un contexte de pauvreté en milieu rural haïtien, rapportent des effets bénéfiques, tant sur la santé mentale des mères que sur la diminution du recours à des pratiques parentales à caractère violent. (Roelen et Saha, 2021).

Enfin, cette étude ouvre la voie à d'autres recherches dans le domaine qui reprendraient certains aspects apparemment essentiels en ce qui a trait au maintien de la punition corporelle, comme les croyances et la religion. En raison de leur influence sur les orientations éducatives des parents, les milieux religieux, églises ou temples vodou, peuvent constituer des vecteurs privilégiés de diffusion de modèles parentaux davantage axés sur des pratiques positives. L'implication des aînés et des leaders pourrait s'avérer incontournable dans les initiatives qui ciblent le système familial et la communauté, afin de mieux rejoindre et soutenir les parents.

3.8 Conclusion

Cette étude portait sur les sources de l'utilisation de la punition corporelle par des parents en Haïti. À partir du discours de ceux-ci, certaines caractéristiques personnelles, familiales et socioculturelles et systémiques qui sous-tendent cette pratique ont pu être relevées. Malgré l'investissement affectif et le désir de protéger leurs enfants, tout en les propulsant vers un avenir meilleur, les participants peinent à renoncer à l'utilisation de la punition corporelle. En effet, cette méthode éducative est fortement ancrée dans les croyances religieuses et les considérations culturelles, de même que dans l'héritage familial et le contexte ambiant menaçant, empreint de violence et d'instabilité. Comprendre l'utilisation de la punition corporelle selon l'enchevêtrement de ces différentes facettes de l'expérience des parents haïtiens ouvre la voie à l'élaboration de plans stratégiques mieux adaptés à la réalité de ceux-ci et de leurs enfants dans ce pays en développement.

Références

- Afifi, (O.Tracie)., Ford (Derek), Gershoff (T. Elizabeth), Merrick (Melissa), Grogan-Kaylor (Andrew), Ports (A. Katie), MacMillan (L. Harriet), Holden (W. George), Taylor (A. Catherine), Lee (J. Shawna) et Bennett (Robbyn Peters), « Spanking and Adult Mental Health Impairment: The Case for the Designation of Spanking as an Adverse Childhood Experience », *Child Abuse & Neglect*, vol. 71, September 2017, p. 24-31.
- André (Joslyne Vierginat), « *Regards croisés sur la relation école-famille et la réussite scolaire d'élèves à l'école fondamentale en Haïti* », thèse de doctorat, Université de Montréal, 2015, 398 p. Papyrus.
https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/12087/Andre_Joslyne_Vierginat_2015_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Assink (Mark), Spruit (Anouk), Schuts (Mendel), Lindauer (Ramon), Van der Put (Claudia) et Stams (Geert-Jan), « The intergenerational transmission of child maltreatment: A three-level meta-analysis », *Child Abuse & Neglect*, vol. 84, 2018, p. 131-145. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.07.037>
- Bartlett D. (Jessica), Kotake (Chie), Fauth (Rebecca) et Easterbrooks M. (Ann), « Intergenerational transmission of child abuse and neglect: Do maltreatment type, perpetrator, and substantiation status matter? », *Child Abuse & Neglect*, Janvier 2017, p. 84-94.
- Bermudez (Laura Gauer), Stark (Lindsay), Bennouna (Cyril), Jensen (Celina), Potts (Alina), Kaloga (Inah Fatoumata), Tilus (Ricardo), Buteau (Jean Emmanuel), Marsh (Mendy), Hoover (Anna) et Williams (Megan Laughlin), « Converging Drivers of Interpersonal Violence: Findings from a Qualitative Study in Post-Hurricane Haiti », *Child Abuse and Neglect*, vol. 89, March 2019, p. 178-191.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.01.003>
- Berthelot (Nicolas) et Garon-Bissonnette (Julia), « Modèle développemental des cycles intergénérationnels de maltraitance ». Dans Diane St-Laurent, Karine Dubois-Comtois et Chantal Cyr [dir.], *La maltraitance. Perspective développementale et écologique*, Presses de l'Université du Québec, 2022, p. 67-91.

Bijoux (Legrand), « *Coup d'œil sur la famille haïtienne* », 2^e édition, Les Presses des Éditions Areytos, 2000, 97 p.

Bornstein (Lea) et Bornstein (H. Marc), « Pratiques parentales et développement social de l'enfant », dans *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [en ligne], décembre, 2014, 5 p.
<https://www.enfant-encyclopedie.com/habiletés-parentales/selon-experts/pratiques-parentales-et-developpement-social-de-lenfant>.

Bott (Sarah), Ruiz-Celis (P. Ana), Mendoza (Adams) et Guedes (Alessandra), « Co-Occurring Violent Discipline of Children and Intimate Partner Violence against Women in Latin America and the Caribbean: A Systematic Search and Secondary Analysis of National Datasets », *BMJ Global Health*, vol. 6, no 12, December 2021, p. 1-13. <https://doi.org/10.1136/bmjgh-2021-007063>

Cela (Toni), « Negotiating Education. Gender, Power and Violence in Haiti's Higher Education Institutions », dans Marcelin Louis HERN, Cela Toni et Dorvil Henri [dir.], *Les jeunes Haïtiens dans les Amériques*, Presses de l'Université du Québec, 2017, p 55-88.

Cénat (Jude Mary) et Derivois (Daniel), « École et résilience chez les enfants et adolescents dans l'Haïti postséisme », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 34, no 2, janvier 2013, p. 189-201.

Chamberland (Claire), Laporte (Lise) et Lavergne (Chantal), « La violence à l'endroit des femmes et des enfants en contexte familial. La définir et la mesurer pour mieux la saisir », dans Chamberland Claire [dir.], *Violence parentale et violence conjugale : des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 7-62.

Cheranzard (Andreï-Sakharov) et Bahri (Amine), « *L'accès aux services de base et à une aide humanitaire pertinente dans un contexte sécuritaire fragile : Étude de cas dans le quartier de Carrefour-Feuilles* (Collecte de données entre le 7 et le 15 septembre 2023) », REACH, novembre 2023.
<https://reliefweb.int/report/haiti/l-acces-aux-services-de-base-et-une-aide-humanitaire-pertinente-dans-un-contexte-securitaire-fragile-etude-de-cas-dans-le-quartier-de-carrefour-feuilles-collecte-de-donnees-entre-le-7-et-le-15-septembre-2023-novembre-2023>

Clément (Marie-Ève) et Bouchard (Camil), « Liens intergénérationnels des conduites parentales à caractère violent : Recension et résultats empiriques », *Revue de psychoéducation*, vol. 32, no 1, 2003, p. 49-77.

Clermont-Mathieu (Marjory) et Nicolas (Guerda), « Parenting Practices and Culture in Haiti », in Nicolas Guerda, Bejarano Anabel et Lee L. Debbiesiu [dir.], *Contemporary Parenting. A Global Perspective*, Routledge, octobre 2015, p. 95-104.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Martinique, « Le LAKOU, un type d'habitat disparu », février 2019. <https://www.caue-martinique.com/le-lakou-un-type-dhabitat-disparu/>

Cuartas (Jorge), « The Effect of Spanking on Early Social-Emotional Skills », *Child Development*, vol. 93, Janvier 2022, p. 180–193. <https://doi.org/10.1111/cdev.13646>

Delanoë (Danie), « Les châtiments corporels de l'enfant. Une forme élémentaire de la violence », *Èrès*, octobre 2017, 280 p.

Dietz (L. Tracy), « Disciplining children: characteristics associated with the use of corporal punishment », *Child Abuse & Neglect*, vol. 24, no 12, December 2000, p. 1529–1542.

Dufour (Sarah), « Enjeux en recherche et en intervention dans les situations de violence à l'égard des enfants en milieu familial », dans Dufour Sarah et Clément Marie-Ève [dir.], *La violence à l'égard des enfants en milieu familial*, 2 éd. CEC, mai 2019, p. 1-14.

Duong (Hue Trong), Monahan (L. Jennifer), Mercer Kollar (M. Laura) et Klevens (Johanne), « Examining Sources of Social Norms Supporting Child Corporal Punishment among Low-income Black, Latino, and White Parents », *Health Communication*, octobre 2022, p.1-10. <https://doi.org/10.1080/10410236.2021.1895418>

Édouard (Roberson), « *Violence et Ordre social en Haïti. Essai sur le vivre-ensemble dans une société post-coloniale* », Presses de l'Université du Québec, 2013, 290 p.

Fekih-Romdhane (Feten), Ben Hamouda (Abirova), Khemakhem (Ranya), Halayem (Soumeyya), Ridha (Rym) et Cheour (Majda), « Évaluation des attitudes envers les punitions corporelles et leur pratique chez les parents Tunisiens », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, volume 69, 2021, p. 50-58. <http://dx.doi.org/10.1016/j.neurenf.2020.12.002>

Fleckman (M. Julia), Taylor (A. Catherine), Theall (P. Katherine) et Andrinopoulos (Katherine), «The Association Between Perceived Injunctive Norms Toward Corporal Punishment, Parenting Support, and Risk for Child Physical Abuse», *Child Abuse & Neglect*, vol.88, Février 2019, p. 246–255. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.11.023>

Flynn-O'Brien (T. Katherine) et Rivara (P. Frederick), « Factors Associated with Physical Violence Against Children in Haiti: A National Population-Based Cross-Sectional Survey. International » *Journal of Injury Control and Safety Promotion*, vol. 29, no 1, mars 2022 p.66-75. <https://doi.org/10.1080/17457300.2021.1996398>

Flynn-O'Brien (T. Katherine), Rivara (P. Frederick), Weiss (S. Noel), Lea (A. Veronica), Marcelin (H. Louis), Vertefeuille (John) et Mercy (A. James), « Prevalence of Physical Violence Against Children in National Population-Based Cross-Sectional Survey », *Child Abuse & Neglect*, vol. 51, Janvier 2016, p.154-162. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.10.021>

Gershoff (Elizabeth Thompson), « Corporal Punishment by Parents and Associated Child Behaviors and Experiences: A Meta-Analytic and Theoretical Review », *Psychological Bulletin*, vol. 128, no 4, Juillet 2002, p. 539-579. <http://doi.org/10.1037//0033-2909.128.4.539>

Gershoff (Elizabeth Thompson), Grogan-Kaylor (Andrew), « Spanking and child outcomes: old controversies and new meta-analyses », *Journal of Family Psychology*, 30, no 4, juin 2016, p.453-469. <https://doi.org/10.1037/fam0000191>

Gilbert (Gabrièle) et Gilbert (Sophie). « Exploration de l'expérience de la maternité chez des jeunes femmes haïtiennes issues du milieu rural : enjeux économiques, culturels et affectifs » *Alterstice*, vol.7, no 2, octobre 2017, p. 91-104. <https://doi.org/10.7202/1052572ar>

Gilbert (Gabrièle), « *Lorsque la distance physique s'ajoute à la différence culturelle. Adéquation entre les services communautaires haïtiens en santé mentale et la supervision de professionnels montréalais* », thèse d'honneur en psychologie, Québec, Université du Québec à Montréal, 2015, 95 p. <https://grija.ca/wp-content/uploads/2021/06/These-specialisation-Gilbert.pdf>.

Gilbert (Gabrièle), « *Paternité imaginée sur fond d'absence réelle : représentations de la paternité chez des pères haïtiens* », thèse de doctorat en psychologie, Université du Québec à Montréal, Archipel, 2023, 191 p. <https://archipel.uqam.ca/16478/1/D4317.pdf>

Gilbert (Sophie), Benjamin (Fanel), Da (Jean Lucner), Toussaint (Joseph Montas) et Lecomte (Yves), « Perspectives sur la résilience collective : créer un réseau communautaire en santé mentale à Grand-Goâve, Haïti », *Revue Haïtienne de Santé Mentale*, vol. 4, 2015 p. 85-106.

Globale initiative to end all corporal punishment, « *Châtiments corporels des enfants au Canada* », 2024, <https://endcorporalpunishment.org/reports-on-every-state-and-territory/canada-fr/>.

Hoppitt (William), et Laland N. (Kevin), « *Social Learning: An Introduction to Mechanisms, Methods, and Models* », États-Unis: Princeton University Press, 2013, 320 p.

Jacobson (Erik), « *An Introduction to Haitian Culture for Rehabilitation Service Providers* », Center for International Rehabilitation Research Information et exchange, 2003, 19 p.

Jean Simon (David), « *La maternité adolescente à Haïti*, thèse » de doctorat, Université Paris I Panthéon Sorbonne. HAL Open Science, septembre 2022, 335 p. <https://theses.hal.science/tel-03977718/document>

Kang (Jeehye), « Spanking and Children's Early Academic Skills: Strengthening Causal Estimates », *Early Childhood Research Quarterly*, vol. 61, 2022, p. 47-57. <https://doi.org/10.1016/j.ecresq.2022.05.005>

Klevens (Joanne) et Ports (A. Katie), « Gender Inequity Associated with Increased Child Physical Abuse and Neglect: A Cross-Country Analysis of Population-Based Surveys and Country-Level Statistics »,

Journal of Family Violence, vol. 32, no 8, novembre 2017, p. 799-806.
<https://doi.org/10.1007/s10896-017-9925-4>

Laurin (Geneviève), « Châtiments corporels sur les enfants : conséquences légales au Canada ». *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 46, no 1-2, 2015, p. 89-119. <https://doi.org/10.7202/1039033ar>

Le Moniteur (Gouvernement haïtien), « Loi interdisant les châtiments corporels contre les enfants », *Journal le Moniteur*, vol. 80, no 1, 2001, p. 784-786.

Lecuyer (A. Elizabeth), Christensen (J. Julie), Kearney (H. Margaret) et Kitzman (J. Harriet), « African American Mothers' Self-Described Discipline Strategies with Young Children », *Comprehensive Pediatric Nursing*, vol. 34, no 3, 2011, p. 144-62. <http://doi.org/10.3109/01460862.2011.596457>. PMID: 21767073.

Lee (J. Shawna), Taylor (A. Catherine), Altschul (Inna) et Rice (C. Janet), « Parental Spanking and Subsequent Risk for Child Aggression in Father-Involved Families of Young Children », *Children and Youth Services Review*, vol. 35, août 2013, p. 1476-1485. <https://doi.org/10.1016/j.chidyouth.2013.05.016>

Legha (K. Rupinder) et Solages (Martine), « Child and Adolescent Mental Health in Haiti. Developing Long-Term Mental Health Services after the 2010 Earthquake », *Child and Adolescent Psychiatric Clinics of North America*, vol. 24, no 4, octobre 2015, p.731-749.
<https://doi.org/10.1016/j.chc.2015.06.004>

Marcelin (Louis Herns), « Les jeunes en circulation en Haïti. De l'enfance à la domesticité », dans Marcelin Louis Herns, Cela Toni et Dorvil Henri [dir.], *Les jeunes Haïtiens dans les Amériques*, Presses de l'Université du Québec 2017b, p. 89-120.

Marcelin (Louis Herns), « Les jeunes, la migration et les solidarités haïtiano-dominicaines. Un entretien avec Colette Lespinasse », dans Marcelin Louis Herns, Cela Toni et Dorvil Henri [dir.], *Les jeunes Haïtiens dans les Amériques*, Presses de l'Université du Québec 2017a, p. 122-172.

Marcelin, H.L. et Willman (Alys), « Imaginer le futur aujourd'hui. Générations, exclusion sociale et violence dans les bidonvilles de Port-au-Prince, Haïti », dans Marcelin Louis Herns, Cela Toni et Dorvil Henri [dir.], *Les jeunes Haïtiens dans les Amériques*, Presses de l'Université du Québec 2017, p. 27-54.

Massé (Raymond) et Bastien (Marie-France), « La pauvreté génère-t-elle la maltraitance? : espace de pauvreté et misère sociale chez deux échantillons de mères défavorisées », *Revue québécoise de psychologie* (En ligne), 1996, <http://dx.doi.org/doi:10.1522/030163588>.

Maynard-Tucker (Gisèle), « Haiti: Unions, Fertility and The Quest for Survival », *Social Sciences and Medicine*, vol. 43, no 9, novembre 1996, p. 1379-1387. [https://doi.org/10.1016/0277-9536\(96\)00034-2](https://doi.org/10.1016/0277-9536(96)00034-2)

Mejia (Anilena), Ulph (Fiona) et Calam (Rachel), « An Exploration of Parents' Perceptions and Beliefs about Changes Following Participation in a Family Skill Training Program: A Qualitative Study in a Developing Country [Randomized Controlled Trial] », *Prevention Science*, vol. 16, no 5, Juillet 2015, p. 674-684. <https://doi.org/10.1007/s11121-014-0530-y>

Mérat (Pierre Jorès), « Être pauvre en Haïti », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 279, 2019, p. 27-49. <https://doi.org/10.4000/com.9806>

Michaud (Rachel), Gagné (Marie-Hélène), Clément (Marie-Ève), Brunet (Camille), Gill (Kamélia) et Charest (Émilie), « Conditions d'exercice de la parentalité, violence familiale et demande d'aide chez les mères de jeunes enfants », *Revue de psychoéducation*, volume 51, no. 3, 2022, p. 33-54. <https://doi.org/10.7202/1093878ar>

Pacheco (Adriana) et Casoni (Dianne), « Fonctionnement sectaire et violence envers les enfants : le cas de l'église baptiste de Windsor », *Criminologie*, volume 41, no 2, 2008, p. 53-90. <https://doi.org/10.7202/019433ar>

Paillé (Pierre) et Mucchielli (Alex), « L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales », 4^e éd, Armand Colin, 2016, 432 p.

- Pangop (Denise), « *Perceptions du châtime corporel chez les pères immigrants d'origine latine* », thèse de doctorat, Université du Québec en Outaouais. UQO, 2015. https://di.uqo.ca/id/eprint/795/1/Pangop_Denise_2015_m%C3%A9moire.docx.pdf
- Piché (Geneviève), Huynh (Christophe), Clément (Marie-Ève), et Durrant (E. Joan), « Predicting Externalizing and Prosocial Behaviors in Children from Parental Use of Corporal Punishment », *Infant and Child Development*. Vol. 26, no 4, novembre 2016, p. 1-18. <https://doi.org/10.1002/icd.2006>
- Pratt, (Colette), « Haïti, première République noire ». *Gradhiva, Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, vol 1, 2003, p. 266-267. <https://doi.org/10.4000/gradhiva.413>
- Radio-Canada. Émission plus on est fou, plus on lit. 2017, 17 avril. « Hubert, le restavèk : dévoiler le sort des enfants esclaves en Haïti. », <https://ici.radiocanada.ca/ohdio/premiere/emissions/plus-on-est-de-fous-plus-on-lit/segments/entrevue/21012/hubert-restavek-enfant-esclave-haiti-osson>
- Richard (Pierre Jérôme), « *Haïti: la marche à suivre pour la maternité sans risque encore longue* », MINUSTAH, 2015. <https://reliefweb.int/report/haiti/ha-ti-la-marche-vers-la-maternit-sans-risque-encore-longue>
- Roelen (Keetie) et Saha (Amrita), « Pathways to Stronger Futures? The Role of Social Protection in Reducing Psychological Risk Factors for Child Development in Haiti », *World Development*, vol. 142, juin 2021, p. 105423. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2021.105423>
- Roskam (Isabelle), Galdiolo (Sarah), Meunier (Jean-Christophe), et Stiévenart (Marie), (2015), « *Psychologie de la parentalité. Modèles théoriques et concepts fondamentaux* », De Boeck, 2015, 324 p.
- Saint-Louis (Rose Nesmy), « La classe moyenne haïtienne : de quoi et de qui parlons-nous ? », *Le Nouvelliste, juillet, 2020*. <https://lenouvelliste.com/article/217937/la-classe-moyenne-haitienne-de-quoi-et-de-qui-parlons-nous>

Salnave (D. Norah), « Comment grandir l'enfant haïtien à travers la violence », *Revue haïtienne de santé mentale*, vol. 1 2010, p. 139-145.

Schoebi (Dominik), Plancherel (Bernard), Tcumakov (Mikhail) et Perrez (Meinrad), « La punition corporelle des enfants en Suisse et en Russie », *Revue internationale de l'éducation familiale*, vol.19, no1, 2006, p. 53-75. <https://doi.org/10.3917/rief.019.0053>

Singer (J. Alan), « *Explaining the Different Post-Colonial Trajectories of Ireland and Haiti* », History News Network, 2021, <https://www.historynewsnetwork.org/article/explaining-the-different-post-colonial-trajectory#:~:text=In%20both%20cases%2C%20relatively%20small,share%20with%20the%20Dominican%20Republic.>

Straus (A. Murray). et Paschall (J. Mallie), « Corporal Punishment by Mothers and Development of Children's Cognitive Ability: A Longitudinal Study of Two Nationally Representative Age Cohorts », *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, vol. 18, no 5, Juillet 2009, p. 459-483. <https://doi.org/10.1080/10926770903035168>

Subedi (Sony), Bartels (Susan) et Davison (Colleen), « Emotional and Physical Child Abuse in The Context of Natural Disasters: A Focus on Haiti », *Disaster Medicine and Public Health Preparedness*, vol. 13, décembre 2019, no 5-6, p. 927-935. <http://doi.org/10.1017/dmp.2019.16>

Tobón Berrio (Luz Estela), Sabatier (Colette) et Palacio (Jorge), « Les punitions corporelles selon les représentations de parents ordinaires. Une étude colombienne », *Rivista Italiana Di Educazione Familiare*, vol. 16, no 1, juin 2020, p. 77–96. <https://doi.org/10.13128/rief-7942>

United Nations Children's Fund, « *Hidden in Plain Sight. A Statistical Analysis of Violence against Children* », ONU, New York, 2014. <http://dx.doi.org/10.15496/publikation-8598>

Ward (Kaitlin Paxton), Grogan-Kaylor (Andrew), Ma (Julie), Pace (T. Garrett) et Lee (Shawna), « Associations Between 11 Parental Discipline Behaviours and Child Outcomes Across 60 Countries », *BMJ Open*, vol. 13, no 10, octobre 2023, e058439. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2021-058439>

- Wolf (Jennifer Price) et Kepple (J. Nancy), « Individual- and County-Level Religious Participation, Corporal Punishment, and Physical Abuse of Children: An Exploratory Study », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 34, no 19, octobre 2019, p. 3983-3994. <https://doi.org/10.1177/0886260516674197>
- World Health Organization, « Global status report on violence prevention ». WHO, 2014. https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/145087/WHO_NMH_NVI_14.2_eng.pdf?sequence=3
- World Health Organization, « *Maltraitance des enfants* », (WHO), 2022. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/child-maltreatment>
- World Health Organization, « *World Report on Violence and Health* », WHO, 2002. https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/42495/9241545615_eng.pdf?sequence=1
- Yang (Mi-Youn), Font A. (Sara), Ketchum (McKenzie) et Kyoung (Kim), « Intergenerational transmission of child abuse and neglect: Effects of maltreatment type and depressive symptoms », *Children and Youth Services Review*, volume 91, 2018, p. 363-371. <http://dx.doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.06.036>
- Zolotor (J. Adam), Theodore (D. Adrea), Chang (Jen Jen), Berkoff (C. Molly) et Runyan (K. Desmond), « Speak Softly and Forget the Stick. Corporal Punishment and Child Physical Abuse », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 35, no 4, octobre 2008, p. 364-369. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.ugam.ca/10.1016/j.amepre.2008.06.031>

CHAPITRE 4

DISCUSSION GÉNÉRALE

Le présent essai s'articule autour de la question du sens, et plus précisément des motivations subjectives du recours à la punition corporelle dans le contexte haïtien, à travers le discours des parents.

Dans l'article issu de cette recherche, l'influence des conditions de vie précaires des parents et de leurs représentations de l'enfant sur leurs pratiques éducatives a été explorée. La transmission intergénérationnelle a aussi été discutée sous l'angle de la théorie de l'apprentissage social, de même que le recours à la punition par obligation, fondé sur certaines croyances parentales, afin de soutenir l'accomplissement des enfants.

Ce chapitre aborde certains résultats à la lumière des concepts proposés dans le cadre théorique. Ces constats revêtent une importance capitale pour l'avancement de la recherche, des interventions et des pratiques relatives à l'éducation des enfants en Haïti. En effet, le recours à la punition corporelle chez les parents en Haïti révèle des éléments de motivation conscients et inconscients qui influencent la pratique. Qu'elle soit motivée par un sentiment de bienveillance, de frustration face à des conditions adverses ou une croyance rigide dans les méthodes d'éducation traditionnelles, la punition corporelle est intimement liée à des dynamiques historiques, familiales et individuelles profondément ancrées. Ce phénomène se complexifie quand on considère le contexte socioculturel mettant en lumière les structures de pouvoir au sein des familles, la violence sociale et la faiblesse des cadres légaux, et de surcroît, les mécanismes de défense psychologiques pouvant être mobilisés par les parents.

4.1 Interaction entre les cognitions parentales, les pressions environnementales et les caractéristiques de l'enfant

L'analyse du discours des parents met en lumière certaines caractéristiques des parents ou de leur environnement qui motivent le choix de pratiques éducatives. Elles agissent en interaction avec les caractéristiques de l'enfant pour orienter les choix éducatifs des parents.

4.1.1 Perception idéalisée de l'enfant

Les résultats illustrent une perception parentale idéalisée de l'enfant, le décrivant avec des qualités telles que la docilité, l'écoute, l'attention, l'intelligence, l'obéissance, l'affection et la gentillesse. Cette vision,

apparemment en accord avec l'éducation d'origine de la majorité des parents, s'arrime avec une reproduction des schémas éducatifs intergénérationnels. La perception des parents, probablement à cause des attentes qu'elle génère, influence le continuum générationnel.

La métaphore de l'enfant comme un « puzzle » rapportée par une mère en est une illustration. Elle positionne l'enfant de manière passive dans le processus éducatif, comme un objet à assembler ou à modeler par les parents. Cette vision peut justifier des méthodes éducatives qui ne tiennent pas compte de son individualité, de ses émotions ou de son développement autonome. La punition corporelle pourrait, dès lors, être perçue comme un outil nécessaire pour ajuster les pièces du puzzle et le faire correspondre à l'enfant idéal. Les comportements qui dévient de celui-ci, comme la « turbulence » ou la « désobéissance » pourraient être interprétés non pas comme des manifestations adaptées à l'enfance, mais comme des défauts à corriger.

Les parents interrogés ont décrit un style éducatif qui apparaît conforme à la conception de l'enfant comme un être à modeler ou à façonner. Des auteurs haïtiens ont reconnu que l'éducation traditionnelle ne considère pas les enfants comme des sujets au terme du Droit (Bijoux, 2000; Salnave, 2010). Leurs méthodes semblent provenir de leurs modèles éducatifs d'origine et de l'influence des pairs, qui façonnent ainsi leurs attitudes et leurs comportements envers leurs enfants. Bien que le devis qualitatif et la taille de l'échantillon de recherche ne permettent pas d'établir un lien de causalité direct entre les comportements observés et l'étendue des connaissances parentales, les discours révèlent néanmoins une lacune probable dans la compréhension des stades de développement de l'enfant. Il est plausible que les attentes émanent des attitudes, lesquelles sont elles-mêmes façonnées par un corpus de connaissances acquises, soit par l'observation directe, soit de manière indirecte. Cette dynamique s'observe particulièrement dans le contexte familial, où les connaissances parentales semblent intrinsèquement liées à leurs attitudes, pratiques et comportements. (National Academy Press, 2016).

Lorsque les parents nourrissent des attentes démesurées, souvent issues d'une perception idéalisée de la parentalité et de l'enfance, et que l'enfant ne parvient pas à y répondre, il en résulte un sentiment de frustration, voire de déception, qui les incite à recourir à des méthodes de discipline coercitives dans l'espoir de conformer le comportement de l'enfant à leurs idéaux. Pour se décharger de la responsabilité de l'échec perçu de l'enfant, et ainsi préserver leur propre sentiment de compétence parentale, ils tendent à externaliser la cause du problème. Cette externalisation peut se manifester à deux niveaux : l'enfant est

tenu pour responsable de son propre échec, ou bien la faute est attribuée à d'autres facteurs du contexte social. Ce dernier aspect est particulièrement pertinent en Haïti, où la précarité et la violence ambiante peuvent pousser certains parents à adopter un niveau de contrôle accru, par crainte que leurs enfants ne soient influencés par des pairs jugés mal éduqués.

Pour prévenir la violence éducative, une approche prometteuse réside dans la sensibilisation et l'éducation des parents à l'aide de programmes structurés (Pelletier Gagnon et al., 2022; Saïas et Delawarde, 2018). En les éclairant sur les processus de développement physique et psychologique de l'enfant, on pourrait les aider à modérer leurs perceptions idéalisées et les attentes irréalistes qui en découlent. Par l'acquisition d'une meilleure compréhension des stades de développement, les parents seraient mieux équipés pour ajuster leurs attentes et adopter une perspective plus réaliste. On réduirait ainsi la frustration liée au décalage entre l'idéal parental et la réalité du comportement de l'enfant. Cette démarche favoriserait non seulement une relation plus harmonieuse, mais permettrait également de cultiver un climat familial où l'enfant est respecté dans son processus de développement et sa dignité.

À un autre niveau, la communauté, les leaders religieux et les décideurs politiques peuvent constituer un cadre indispensable et protecteur. La communauté, en tant que tissu social de proximité, peut être sensibilisée à l'intégration de nouvelles méthodes dans les pratiques. L'éducation de l'enfant étant déjà une responsabilité partagée dans certaines communautés, il deviendrait ainsi plus facile d'implémenter d'autres pratiques parentales.

4.1.2 L'enfant comme extension du parent

Certains parents, considérant leur enfant comme le reflet de leurs compétences, laisseraient entrevoir une forte connexion entre l'identité parentale et le comportement de l'enfant, mettant en lumière une certaine préoccupation pour l'image de soi et la réputation à travers l'enfant. La non-conformité de l'enfant aux normes et aux attentes peut être perçue comme une faute parentale, une remise en question de l'efficacité de leurs pratiques éducatives. Pour éviter cette remise en question ou un éventuel jugement par leur collectivité, les parents peuvent recourir à la punition corporelle dans une tentative de contrôler le comportement de l'enfant et de s'assurer qu'il reflète positivement leur propre image. La punition devient alors un moyen de préserver l'honneur familial et la crédibilité des parents aux yeux de la communauté.

Lorsque l'apprentissage et le bien-être de l'enfant sont subordonnés à la préservation de l'image parentale, un climat délétère est instauré. Cela semble constituer une entrave à la reconnaissance de l'enfant en tant que sujet à part entière au risque de le réduire à un simple instrument au service de l'idéal de ses parents. L'enfant est chargé de l'identité et de la réputation de ses parents. Cela peut conduire à une éducation davantage axée sur la conformité externe que sur le développement interne de l'enfant, où la punition corporelle est utilisée pour forcer l'obéissance plutôt que pour enseigner des compétences d'autorégulation ou de résolution de problèmes. Ceci pourrait découler de l'expérience infantile des parents, dans leurs interactions précoces avec leurs propres parents. Ils auraient intégré des modèles opérants internes (MOI) (Bacro et Florin, 2008) propres à soutenir une conception de l'enfant dépourvu de sa propre subjectivité.

4.1.3 Influences religieuse et culturelle

Les croyances religieuses sont reconnues comme pouvant contribuer au recours à la punition corporelle (Ellison et Bradshaw, 2008; Gershoff et al., 1999). Le recours à la punition corporelle est perçu par certains participants comme une obligation, dictée par des impératifs religieux et des croyances protectrices face au surnaturel. Cette perception, entre autres, permet de comprendre le maintien et la répétition de cette pratique éducative.

Haïti est un pays où la religion et les croyances jouent un rôle central et structurant dans la vie quotidienne (Clermont-Mathieu et Nicolas, 2016; Delanoë, 2017). Les textes bibliques sont souvent interprétés de manière littérale comme un appel à corriger les enfants en les punissant physiquement. La communauté religieuse (église, pasteurs, fidèles) peut exercer une pression sociale considérable sur les parents pour qu'ils se conforment à ces interprétations (Ellison et Bradshaw, 2008). À l'opposé, la religion peut être aussi considérée comme une protection contre le recours abusif à la punition corporelle (Dyslin et Thomsen, 2005). En effet, les leaders religieux peuvent contribuer, par leur influence, à réinterpréter les traditions et les textes dans un sens qui soutient l'intégrité physique et émotionnelle de l'enfant, remplaçant ainsi les vieux adages punitifs par une éthique de la bienveillance.

Certains parents, imprégnés de cette perspective religieuse, adhèrent à une conception implicite où la discipline corporelle n'est pas simplement autorisée, mais considérée comme un devoir divin. Dans cette optique, l'intervention corrective des parents, incluant la punition corporelle, est perçue comme un instrument essentiel pour guider l'enfant vers la vertu et la conformité aux préceptes bibliques. L'omission

de cette pratique éducative serait interprétée comme un manquement grave à leur devoir parental, et de surcroît, l'échec perçu de l'enfant à maintenir sa vertu engendre un sentiment de culpabilité.

Au-delà des institutions religieuses, Haïti est également un pays où les croyances traditionnelles et le syncrétisme sont profondément ancrés (Clermont-Mathieu et Nicolas, 2016; Delanoë, 2017). Les notions de « mauvais sort », d'« esprits maléfiques » sont très présentes dans l'imaginaire collectif. La réputation et le regard des autres sont primordiaux. Une famille dont l'enfant est perçu comme irrespectueux pour avoir eu un comportement jugé comme tel, doit prendre des mesures pour éviter que celui-ci la cible de forces surnaturelles négatives. Parfois, il semble être question de vie ou de mort. Le recours à la punition corporelle s'impose comme une action de protection. Ces éléments issus de la culture, en plus d'exercer une influence directe sur le recours à la punition corporelle, sont aussi contributifs de la construction des cognitions parentales (Bornstein, 2012).

4.2 Une reproduction intergénérationnelle difficilement contournable

Le recours à la punition corporelle est présenté dans le discours des parents comme une pratique ancrée et résistante au changement. Même si certains adoptent une posture critique de celle-ci, ils démontrent une certaine réticence quant à l'adoption d'autres pratiques éducatives. Tout en reconnaissant parfois l'inefficacité de la punition corporelle, ses conséquences négatives et le risque d'abus que la pratique engendre, certains parents rapportent une utilisation occasionnelle, justifiée de diverses façons, et à l'occasion regrettée.

Les parents ayant vécu la punition corporelle dans leur enfance ne reconnaissent pas forcément cette expérience comme un événement qui pourrait marquer leur histoire en laissant des empreintes émotionnelles et même en ayant un impact sur leur développement en tant qu'adultes (Tobón Berrio et al., 2020). En effet, les expériences infantiles délétères peuvent engendrer des souffrances, des douleurs et des peurs peuvent demeurer refoulées jusqu'à ce que d'autres conditions ou événements parviennent à les réactiver (Ciccone, 2018). Il est possible que, pour certains participants, les expériences de punition corporelle ainsi refoulées refassent surface au moment où ils deviennent parents. Selon Ciccone (2018), la prise de conscience de ce passé potentiellement traumatique permettrait à certains parents de développer la capacité d'identifier les besoins de leurs enfants et d'y répondre de façon appropriée. En ce qui concerne les participants de cette étude, ce sont davantage ceux qui rapportent leur vécu de punition corporelle infantile comme ayant été traumatisant et non mérité qui émettent des réserves quant à la

nécessité de cette pratique éducative avec leurs propres enfants. Ces parents expriment une certaine curiosité pour d'autres méthodes. Des observations similaires ont été faites par Tobón Berrio et al. (2020) en Colombie, où les parents qui minimisent les effets des châtiments corporels subis durant leur enfance sont plus susceptibles de les infliger à leurs propres enfants.

En outre, pour certains parents haïtiens, le recours à la punition corporelle est perçu comme une mesure bienveillante qui vise à protéger et sécuriser l'enfant. Cette posture reflète des croyances culturelles profondément enracinées, où la discipline physique est vue comme un moyen d'inculquer des valeurs et de garantir une croissance harmonieuse de l'enfant (Ember et Ember, 2005; Flynn, 1994; Menick, 2016). Ce comportement peut être lié à des identifications intergénérationnelles (Lahaye et al., 2007) : les parents reproduisent les pratiques disciplinaires qu'ils ont eux-mêmes vécues dans leur propre enfance, considérant qu'elles leur ont apporté structure et sécurité. Cette identification avec les figures parentales d'origine peut toutefois s'accompagner d'un déni des effets potentiellement négatifs de la violence sur le développement de l'enfant, par manque d'empathie (Berrit, 2010). C'est ainsi que certains parents interrogés sont moins portés à considérer la punition corporelle comme une pratique nuisible.

Au-delà des résultats précédemment présentés, il semble que les participants ayant été élevés avec des méthodes éducatives violentes suivent deux trajectoires distinctes dans leur rôle parental. Certains reproduisent les modèles originaux, tandis que d'autres s'en écartent en réaction. Initialement, tous ont rapporté le recours à la punition corporelle. Cependant, dans la progression de l'expérience parentale, une partie d'entre eux rapporte une déviation par rapport aux modèles d'origine. Cette évolution semble s'expliquer par une prise de conscience progressive. Au début, ces parents percevaient la punition corporelle comme l'unique méthode d'éducation. Par la suite, ils expriment une aversion pour cette pratique, souvent motivée par le souvenir des souffrances qu'ils ont eux-mêmes subies, et le désir de ne pas les infliger à leurs enfants. Néanmoins, cette déviation ne se traduit pas toujours par une rupture totale avec la pratique. Dans de nombreux cas, il s'agit d'une modification de l'approche, caractérisée par une réduction de la sévérité et de l'intensité de la punition par rapport à celle de leurs propres parents.

Ces observations apparaissent conformes à celles rapportées dans la littérature scientifique occidentale. Même si l'exposition à une éducation d'origine violente augmente le risque de reproduction de ces pratiques, il est scientifiquement établi que cette transmission intergénérationnelle n'est pas une fatalité. En effet, une proportion notable de parents ayant vécu de telles expériences parvient à rompre ce cycle

et à adopter des méthodes éducatives différentes avec leurs propres enfants (Carlson et al., 2011; Kaufman et Zigler, 1978; Kim, 2009; Yang et al., 2018). La littérature met également en évidence des cas où des parents, n'ayant pas subi de violence physique dans leur enfance, l'infligent à leurs propres enfants (Rodriguez et Pu, 2022). Cette constatation révèle qu'il existe d'autres facteurs de risque, indépendants du fait d'avoir été exposé à la violence physique pendant l'enfance, qui influencent le continuum intergénérationnel de la violence physique (Langevin et al., 2025).

4.3 Perception genrée de l'exercice parental

Le discours recueilli auprès de mères monoparentales révèle la présence d'une perception genrée de l'exercice de la parentalité au sein des familles haïtiennes. Cette perception genrée de l'exercice parental peut être considérée à deux niveaux. Premièrement, au niveau des fonctions parentales, les hommes constituent le symbole de l'autorité, même si, dans le quotidien, la responsabilité directe des enfants incombe à la mère ou à d'autres femmes. Selon Bijoux (2000), en Haïti, la responsabilité financière revient naturellement au père; toutefois, sa participation financière au maintien de la famille demeure souvent symbolique ou occasionnelle. Les pères sont responsables de la conformité des enfants aux exigences familiales, alors que les mères, elles, s'occupent davantage des fonctions maternelles (nourrir, soigner et dorloter). Comme le rapportent d'autres études, cette perception s'inscrit dans un contexte plus large d'inégalités de genre propre à soutenir la violence envers les femmes et les enfants dans les sphères personnelle et publique (Bermudez et al., 2019; Louis, 2007).

Cette perception genrée basée en Haïti sur la représentation du père comme pourvoyeur est liée à une tradition culturelle de pouvoir et de dominance des hommes par rapport aux femmes (Gage et Hutchinson, 2006). Elle a bien d'autres implications pour les femmes, comme des préjudices à la santé reproductive, mentale et physique incluant un risque accru de grossesses non désirées, de maladies sexuellement transmissibles, de dépression et de suicide, en plus de son impact sur leurs attitudes éducatives envers les enfants observées dans notre étude (Occean, 2020). L'Organisation mondiale de la santé a d'ailleurs reconnu ces inégalités liées au sexe et au revenu comme facteurs de risque de maltraitance des enfants (Runyan et al., 2002). Le discours relatif à la perception genrée tenu par les participants de l'étude souligne à la fois l'autorité spécifique du père et le manque ou l'absence de soutien matériel et financier. Ces éléments contextuels peuvent créer un environnement où l'implémentation d'une pratique éducative parentale non coercitive rencontre des défis. La répartition des tâches selon le genre au sein des familles et des communautés, ainsi que les discriminations de genre qui impactent les

femmes dans les sphères des soins et de l'éducation des enfants, semblent intrinsèquement entretenues par les stéréotypes sexuels apparemment largement répandus. Ces stéréotypes se manifestent et se perpétuent à travers les croyances, les attitudes et les pratiques courantes au sein des communautés haïtiennes (Pressoir, 2014). Ceci constitue une caractéristique nécessaire à considérer dans des programmes d'intervention visant à changer les mentalités.

Par ailleurs, concernant le sexe de l'enfant à éduquer, les garçons sont perçus par certains comme étant plus difficiles à éduquer que les filles. Cette perception, bien qu'elle soit peu saillante dans le discours des parents rencontrés, s'inscrit plus largement dans une perspective traditionnelle des rapports homme/femme basés sur le sexe biologique (Cela, 2017). Les traditions haïtiennes imposent des comportements de soins et d'éducation différents selon le sexe de l'enfant dès sa naissance (Bijoux, 2000). Les mères interrogées semblent subir la pression de cette perception et sentent le besoin de se montrer plus fermes et rigoureuses dans l'éducation des enfants, en particulier des garçons en l'absence du père. La domination masculine serait aussi prégnante dans les familles que dans d'autres sphères de vie, comme les institutions étatiques, l'école ou l'université (Cela, 2017). Dès lors, le processus de socialisation genré des filles et des garçons serait maintenu non seulement par les familles mais également par le système éducatif, pérennisant ainsi les inégalités de genre (Louis, 2007). La perspective d'un changement de comportements des parents envers leurs enfants, filles ou garçons, devra passer par la promotion de l'égalité de genre et de l'inclusion de tous sans distinction de genre.

4.4 Implications cliniques

Les observations rapportées dans cet essai peuvent avoir des implications cliniques importantes pour les professionnels de la santé mentale et de l'enfance intervenant auprès des familles haïtiennes en Haïti ou en contexte d'immigration. Comprendre la perception idéalisée de l'enfant, sa conception comme extension du parent, et surtout le rôle perçu de la punition corporelle comme obligation religieuse ou protection surnaturelle, est fondamental pour une approche thérapeutique personnalisée et culturellement adaptée. Des objectifs éducatifs semblables à ceux établis en Occident peuvent être atteints dans le contexte spécifique haïtien par des moyens similaires ou différents, si on inscrit les attitudes et les comportements dans leur contexte culturel (Vinden, 2001)

Sur le plan clinique, les interventions peuvent cibler les schémas cognitifs parentaux afin d'amener les parents à élaborer une compréhension plus adaptée du développement de l'enfant. Il ne s'agit pas de

juger les actions éducatives des parents, mais de les amener à voir l'enfant comme un individu en développement avec son rythme et ses besoins, en se dégageant de la tendance à le percevoir comme un prolongement de leur propre identité. Entre autres considérations, des interventions, dans la sphère familiale pourraient inclure la psychoéducation sur le développement de l'enfant, des stratégies de communication positive, et le renforcement des liens affectifs non conditionnels. Du matériel adapté issu d'autres projets, comme les bandes dessinées sur l'éducation positive chez les parents haïtiens peuvent être utilisés pour vulgariser de meilleures pratiques parentales.

L'intégration de la dimension religieuse peut offrir de bonnes opportunités d'interventions. Pour éviter la résistance des parents en remettant en question leurs croyances, il serait pertinent d'explorer avec eux leur compréhension des textes bibliques ou des croyances traditionnelles. Des interprétations alternatives et des pratiques plus adaptées peuvent être débattues en ateliers de discussion avec les parents. L'implication des chefs religieux représente un potentiel d'influence positive, en considérant que l'influence des pairs constitue un facteur important dans un processus de changement (Langevin et al., 2025)

Enfin, l'action politique est nécessaire pour garantir la pérennité des efforts ; par le financement de programmes de soutien à la parentalité, la création d'espaces de formation accessibles et l'adoption de cadres législatifs clairs.

4.5 Limites de l'essai

L'essai, en particulier, l'activité de recherche, a rencontré des limites inhérentes à la méthodologie employée et au contexte de sa réalisation. En plus de celles énoncées dans l'article, le choix de l'échantillon, bien qu'animé par la volonté d'atteindre une parité de genre, a abouti à une surreprésentation féminine. Cette disparité a malheureusement entravé certaines analyses comparatives potentielles entre les hommes et les femmes concernant le recours à la punition corporelle, un aspect pourtant important compte tenu de la dynamique homme-femme dans la communauté haïtienne. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 et les restrictions de déplacement qu'elle a imposées ont contraint la réalisation des entretiens à distance. Cette logistique, bien que nécessaire, a souvent mené à des échanges de contenu trop limité, parfois interrompus par des bris de communication. Ces difficultés techniques ont empêché d'explorer certaines thématiques avec la profondeur souhaitée, une lacune qui aurait pu être atténuée par la possibilité de mener un deuxième entretien pour compléter les informations.

En outre, la réalisation de tous les entretiens à l'intérieur de trois mois a limité l'ajustement des méthodes de collecte des données nécessaire pour compenser la concision du discours de certains parents. Cela s'explique aussi par l'instabilité du contexte haïtien, laquelle a créé une incertitude quant à la disponibilité des participants. Disposer d'une plus large période pour réaliser les entretiens aurait permis d'adapter le schéma et la façon de mener les entretiens aux spécificités du groupe ciblé, pour obtenir des données plus riches.

Ces limites ouvrent naturellement des perspectives pour de futures recherches. Il est impératif, pour des études à venir, de viser un échantillon plus représentatif de la population, en s'assurant notamment d'une parité homme-femme plus rigoureuse. Cela permettrait des analyses comparatives plus robustes et une compréhension plus nuancée des dynamiques de genre face à la punition corporelle. De plus, l'intégration d'approches qualitatives complémentaires serait un atout majeur. L'organisation d'ateliers de groupes de parents, par exemple, offrirait un cadre propice à l'exploration collective de diverses facettes de la parentalité et des pratiques éducatives. Ces discussions de groupe pourraient révéler des nuances et des dynamiques sociales que les entretiens individuels, surtout à distance, peinent à capter, enrichissant ainsi considérablement la compréhension du sujet.

CONCLUSION

Cet essai, fondé sur l'analyse thématique du discours de parents en Haïti, a clarifié des éléments sous-jacents au recours à la punition corporelle par des parents haïtiens. Ces éléments sont étroitement liés et révèlent une réalité complexe.

Les représentations que les parents se font de l'enfance semblent être le fruit d'un héritage complexe où s'entremêlent les traditions culturelles, les normes sociales et le poids des expériences personnelles vécues durant leur propre jeunesse. Selon que l'enfant soit perçu comme un être fragile à guider ou comme un individu devant être discipliné précocement, les stratégies parentales divergeront, illustrant ainsi l'influence invisible des modèles d'origine sur les pratiques éducatives.

De plus, dans certains contextes, la punition corporelle, perçue comme une obligation parentale, est légitimée. Elle est considérée comme un outil pédagogique nécessaire pour inculquer l'obéissance, le respect et, plus étonnamment, pour assurer la protection physique de l'enfant face aux dangers extérieurs. Cette pratique s'enracine souvent dans un sentiment d'amour profond. Certains parents expriment la conviction que le recours à la force est un sacrifice nécessaire pour le bien-être futur de leur enfant et la réussite de leur éducation.

Dans une autre perspective, certains parents semblent ignorer les conséquences néfastes de la punition corporelle sur le développement de l'enfant et l'existence de méthodes alternatives. Ils peuvent alors se retrouver démunis dans leur mission éducative et recourent à la punition corporelle comme unique moyen accessible.

Enfin, les conditions de vie difficiles des parents, telles que la pauvreté, la monoparentalité, le chômage et le stress semblent influencer négativement les pratiques parentales. La charge mentale et émotionnelle peut épuiser les ressources internes des parents et ainsi, favoriser le recours à la punition corporelle.

À la lumière de ces observations, les interventions futures gagneraient à s'orienter vers une approche systémique visant à déconstruire les représentations socioculturelles profondément ancrées. Mettre en place des programmes de soutien à la parentalité positive, adaptés au contexte haïtien, pour outiller les parents à l'éducation non violente, pourrait corriger le déficit d'information identifié. Des politiques publiques de vulgarisation de bonnes pratiques et de soutien social pourraient alléger la charge mentale

des parents afin de les rendre plus disponibles et patients dans les relations avec leurs enfants, limitant ainsi le recours aux pratiques éducatives à caractère violent. Il est possible de créer un environnement sécurisant, propice au bien-être de l'enfant, en agissant sur les déterminants structurels de la pauvreté.

Afin de mieux comprendre le phénomène, des recherches de plus grande envergure, avec des approches multigénérationnelles et systémiques, permettraient de comprendre davantage la transmission de ce modèle éducatif en tenant compte du contexte sociétal. L'intégration des influences ici répertoriées (religion, rapports de genre, transmission, représentations de l'enfant, vision de l'éducation, etc.) serait à même de favoriser une compréhension plus exhaustive du recours à la punition corporelle dans le contexte haïtien.

ANNEXE A

LETTRE DE RECRUTEMENT

Sollicitation à participer au projet de recherche : Développement d'une formation culturellement adaptée à l'éducation parentale positive¹²

Bonjour,

Nous vous sollicitons aujourd'hui afin d'explorer votre intérêt à participer à un projet de recherche qui vise à développer un module de formation culturellement adapté sur l'éducation parentale positive à l'intention des parents haïtiens.

Plus précisément, nous voulons comprendre le sens et la signification de l'utilisation de méthodes éducatives punitives dans la perspective d'un parent en Haïti. Aux fins de cette démarche, nous recrutons des participant.e.s qui acceptent volontairement et délibérément de participer à une entrevue individuelle ou à des groupes de discussion d'une durée de 90 à 120 minutes dans les deux cas. Un.e participant.e peut se prêter à l'une ou l'autre des activités ou aux deux. La décision de participer à l'une ou aux deux activités est prise dès le recrutement. Les critères d'inclusion :

- Être âgé de 18 ans et plus.
- Avoir au moins un enfant à charge âgé de 3 à 15 ans.
- Ne pas être en couple avec quelqu'un qui participe déjà à la recherche.

Dans le cadre de ce projet, nous avons un partenariat avec l'association locale IMAGINES (Initiative pour un Meilleur Agencement des Innovations en Éducation et en Santé) représentée par monsieur Jean Willy Féliissant. Celui-ci contribue au recrutement des participant.e.s, à l'organisation logistique pour la tenue des groupes de discussion.

L'entrevue doit être réalisée dans un local qui peut garantir un minimum de calme et de discrétion. Le local peut être chez vous, un bureau d'Église, de Hounfor¹³, de Presbytère ou le local d'une clinique communautaire, ou le bureau d'une association locale ou une maison privée autre que la vôtre. L'étudiant-chercheur Fanel Benjamin est la personne ressource pour réaliser l'entrevue. Selon l'évolution de la pandémie de COVID-19, cette entrevue peut aussi être réalisée en ligne via ZOOM ou TEAMS. Le cas échéant, un membre de l'association IMAGINES se chargera de l'aspect technologique en respectant les consignes sanitaires prévalant en Haïti et l'étudiant-chercheur réalise les entrevues à distance. Dans tous les cas, nous prenons toutes mesures nécessaires à garantir le respect de la confidentialité.

La rencontre de groupes se tiendra dans un local déterminé par notre partenaire local IMAGINES. Les entretiens seront enregistrés avec votre accord.

¹² Cette lettre sera remise directement à des parents ou le contenu sera présenté par un membre de IMAGINES, selon les besoins de la personne sollicitée.

¹³ Temple vodou

Cette recherche donnera lieu à une thèse de doctorat en psychologie et peut faire l'objet de diverses publications et de communications scientifiques. Dans tous les cas, l'anonymat est strictement garanti.

Il n'y a pas de risque d'inconfort significatif associé à votre participation à cette recherche. Toutefois, le contenu personnel abordé durant les entretiens ou les rencontres de groupe pourrait raviver des émotions désagréables. Advenant un certain inconfort, une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation.

Si vous êtes d'accord pour participer à cette recherche, veuillez contacter Fanel Benjamin au (509)3726-9484, ou par courriel : benjamin.fanel@courrier.uqam.ca.

Cordialement,

GILBERT Sophie - gilbert.sophie@uqam.ca (514) 987-3000 poste 4441

CLÉMENT Marie-Ève - marie-eve.clement@uqo.ca (450)530-7616 poste 2339

BENJAMIN Fanel - Doctorat en Psychologie (3291) - benjamin.fanel@courrier.uqam.ca

Envitasyon pou patisipe nan yon pwojè rechèch : devlope yon fòmasyon sou edikasyon parantal pozitif ki kadre ak kilti Ayiti¹⁴.

Bonjou,

Nou pran kontak ak ou jodi a pou gade enterè w pou w patisipe nan yon pwojè rechèch ki gen objektif pou devlope yon fòmasyon sou edikasyon pozitif ki kadre ak kilti paran an Ayiti.

Pou n pi klè, nou anvi konprann sans ak siyifikasyon itilizasyon metòd pou korije timoun genyen pou paran ki an Ayiti. Pou n rive fè sa, nap chèche paran ki aksepte yo menm, san pèsonn pa fòse yo, pou patisipe nan yon entèvwou oubyen nan yon gwoup boukante lapawòl ki kap dire ant 90 ak 120 minit konsa. Yon paran ki dakò kapab patisipe nan youn oubyen lòt oubyen tou nan tou lè de aktivite yo. Desizyon pou w patisipe nan youn oubyen nan tou lè de dwe fèt koulye a. Men ki kalite paran nap chèche :

- Fanm oubyen gason ki gen pou pi piti 18 lane.
- Fanm oubyen gason ki gen pou pi piti yon timoun ki gen laj ant 3 zan ak 15 zan.
- Ou pa dwe madanm oubyen mari yon lòt patisipan.

Nan kad pwojè sa, nou genyen yon kolaborasyon ak asosiyasyon IMAGINES (Initiative pour un Meilleur Agencement des Innovations en Éducation et en Santé) nan peyi d'Ayiti ki reprezante pa M. Jean Willy

¹⁴ IMAGINES ap remèt lèt la bay moun yo oubyen eksplike yo selon bezwen yo.

Félissaint. Asosiyasyon an responsab pou jwenn patisipan yo aka sire lojistik pou gwoup boukante lapawòl yo.

Entèvwou yo dwe fèt nan yon lokal ki pa gen bri epi ki garanti konfidansyalite. Li kapab lakay ou, nan yon biwo legliz pwotestan ou katolik, nan yon perestil¹⁵, nan lokal yon klinik kominotè, nan biwo yon asosiyasyon lokal oubyen nan yon lòt kay ki pa lakay ou. Se etidyan-chèchè Fanel Benjamin ki responsab pou fè entèvwou ak patisipan yo. Selon evolisyon COVID-19 lan, nou ka oblije fè antèvwou an liy sou platfòm ZOOM oubyen TEAMS. Si sa rive, se patnè lokal nou IMAGINES kap asire lojistik la nan respè konsiy sanitè ki an vigè an Ayiti nan moman sa.

Etidyan Fanel Benjamin ap toujou responsab pou fè entèvwou yo. Antouka, nap toujou pran mezi ki garanti konfidansyalite pou patisipan yo.

Rankon gwoup boukante lapawòl yo ap fèt nan yon lokal IMAGINES va chwazi. Antretyen yo ap anrejistre ak akò ou.

Rechèch ap pèmèt akouche yon tèz doktora nan sikoloji e kapab pwodwi tou plizyè kominikasyon ak piblikasyon syantifik. Antouka, idantite patisipan yo ap toujou kache.

Nan kad pwojè sa, nou pwopoze yon seri modalite tankou antèvwou endividyèl ak gwoup boukante lapawòl kap ede nou konprann sans ak siyifikasyon itilizasyon metòd pou korije timoun genyen pou paran ki an Ayiti.

Si w dakò patisipe nan rechèch la, kontakte Fanel Benjamin nan nimewo (509)-3726-9484 ou ekri sou benjamin.fanel@courrier.uqam.ca.

Onè, respè!

GILBERT Sophie - gilbert.sophie@uqam.ca (514) 987-3000 poste 4441

CLÉMENT Marie-Ève - marie-eve.clement@uqo.ca (450)530-7616 poste 2339

BENJAMIN Fanel - Doctorat en Psychologie (3291) - benjamin.fanel@courrier.uqam.ca

¹⁵ Se tèm kreyòl pou pale de tanp vodou a.

ANNEXE B
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

CODE : _____

TITRE DU PROJET DE RECHERCHE

Développement d'une formation culturellement adaptée à l'éducation parentale positive

PRÉAMBULE

Vous êtes invités à participer à un projet de recherche qui vise à développer un module de formation culturellement adaptée sur l'éducation parentale positive à l'intention des parents haïtiens.

Aux fins de cette démarche, nous proposons une série de modalités, comme des entretiens individuels et des groupes de discussion, qui faciliteront l'émergence du sens et de la signification de l'utilisation de certaines méthodes éducatives par les parents.

Avant d'accepter de participer à ce projet, il est important de prendre le temps de lire et de bien comprendre les renseignements ci-dessous. L'étudiant-chercheur devra vous l'expliquer dans les moindres détails. S'il y a des mots ou des sections que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à poser des questions.

IDENTIFICATION

Chercheure principale

Sophie Gilbert

Adresse C.P. 8888, Succ. Centre---ville

Montréal, H3C 3P8

Téléphone 514-987-3000 poste 4441

Département

de

psychologie

Courriel : gilbert.sophie@uqam.ca

Co-chercheure

- Marie-Ève Clément

Chaire de recherche du Canada sur la violence faite aux enfants, Université du Québec en Outaouais

Dpt psychoéducation, 5 rue Saint-Joseph, Saint-Jérôme, QC, J7Z 0B7

Téléphone : 450-530-7616 poste 2339

Courriel : marie-eve.clement@uqo.ca

○

Étudiant qui réalise leur projet de thèse dans le cadre de ce projet

- Fanel Benjamin

Doctorant département de Psychologie de l'UQAM

téléphone : 438-345-0732

Courriel : benjamin.fanel@courrier.uqam.ca

Partenaire local

- Initiatives pour un Meilleur AGencement des INnovations en Éducation et en Santé (IMAGINES)

Président : Jean Willy Féliissant

64, rue Laure Borchette 97 Carrefour, HT6135, Port-au-Prince, Haïti

509-37824794/509-36368024

Courriel : organisationimages@gmail.com

○

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'objectif principal de cette recherche est de développer une formation culturellement adaptée sur les compétences parentales à des parents de la région entre Port-au-Prince et Léogane où interviennent nos partenaires locaux. Plus précisément, la recherche actuelle permettra de mieux comprendre les mécanismes qui sous-tendent l'utilisation ou non de la punition corporelle par les parents en vue de développer un matériel de formation culturellement adapté à leur réalité.

NATURE ET DURÉE DE LA PARTICIPATION

Votre participation est requise pour

- une entrevue enregistrée de durée 90 à 120 minutes. Cette entrevue se déroulera, selon votre accord, dans un local qui peut garantir un minimum de calme et de discrétion et qui assure la confidentialité de vos réponses. Selon votre choix, ce local peut être chez vous, dans un bureau d'Église, de Hounfor¹⁶ ou du Presbytère, dans le local d'une clinique communautaire, au bureau d'une association locale ou une maison privée autre que la vôtre. L'étudiant-chercheur Fanel Benjamin est la personne ressource pour réaliser l'entrevue avec le ou la participant.e. Selon l'évolution de la pandémie de COVID-19, cette entrevue peut aussi être réalisée en ligne (via Zoom ou Teams). Le cas échéant, un membre de l'association IMAGINES (partenaire local) se chargera de l'aspect technologique en respectant les consignes sanitaires prévalant en Haïti, et l'étudiant-chercheur réalisera l'entrevue à distance.

¹⁶ Temple vodou

CONFIDENTIALITÉ

Vos informations personnelles ne seront connues que des chercheurs et ne seront pas dévoilées lors de la diffusion des résultats. Les entrevues individuelles transcrites seront numérotées et seuls les chercheurs auront la liste des participants et du numéro qui leur aura été attribué. Les rencontres de groupe enregistrées seront retranscrites de façon anonyme et traitées en bloc. Les enregistrements et votre formulaire de consentement seront conservés séparément et en lieu sûr au bureau de la chercheuse principale pour la durée totale du projet. Tous les renseignements qui pourraient permettre de vous identifier ou d'identifier une autre personne que vous nommez dans l'entrevue seront déguisés ou omis afin qu'on ne puisse les reconnaître. Les enregistrements seront détruits lorsque les résultats de la recherche auront été publiés. Avec votre accord, nous aimerions conserver les verbatim des entretiens pour une durée de 5 ans après la fin de la présente recherche, afin de pouvoir procéder à d'éventuelles analyses secondaires. Toutefois, vous conservez votre droit de demander le retrait des données vous concernant à n'importe quel moment de la recherche.

AVANTAGES ET RISQUES LIÉS A VOTRE PARTICIPATION

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances pour une meilleure compréhension des facteurs socioculturels qui sous-tendent l'utilisation de la punition corporelle par les parents en Haïti. Votre contribution permettra de développer une formation culturellement adaptée à la réalité des parents haïtiens qui pourra se déployer à grande échelle à l'initiative locale.

Il n'y a pas de risque d'inconfort significatif associé à votre participation à cette recherche. Toutefois, le contenu personnel abordé durant les entretiens ou les rencontres de groupe pourrait raviver des émotions désagréables. Advenant un certain inconfort, une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation.

Il est de la responsabilité de l'intervieweur de suspendre ou de mettre fin à votre participation si cette personne estime que votre bien-être est compromis. Vous pouvez également choisir de mettre fin vous-même à votre participation et ce, à tout moment, tel que précisé à la section suivante.

PARTICIPATION VOLONTAIRE ET DROIT DE RETRAIT

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure, et que par ailleurs vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche, sans préjudice de quelque nature que ce soit et

sans avoir à vous justifier. Dans ce cas, et à moins d'une directive contraire de votre part, les documents vous concernant seront détruits et vos données seront exclues de l'analyse. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que l'équipe de recherche puisse utiliser aux fins de la présente recherche (articles et thèses de l'étudiant membre de l'équipe, conférences, communications scientifiques et modules de formation) les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée.

CLAUSE DE RESPONSABILITÉ

En acceptant de participer à ce projet, vous ne renoncez à aucun de vos droits ni ne libérez les chercheuses ou les institutions impliquées de leurs obligations légales et professionnelles.

RÉSULTATS DE RECHERCHE

Les résultats de la recherche seront disponibles sous forme de rapport de recherche sur le site du partenaire local IMAGINES. Une copie de la thèse de l'étudiant sera aussi remise à IMAGINES.

INDEMNITÉ COMPENSATOIRE

Une compensation financière de 750 gourdes vous sera versée avant le début de votre participation. Cette compensation ne restreint pas votre droit de retrait. Ce montant de compensation est donné pour chaque participation.

DES QUESTIONS SUR LE PROJET ?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet :

BENJAMIN Fanel benjamin.fanel@courrier.uqam.ca

GILBERT Sophie gilbert.sophie@uqam.ca

CLÉMENT Marie-Ève - marie-eve.clement@uqo.ca

DES QUESTIONS SUR VOS DROITS ?

Le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la présidence du Comité, par l'intermédiaire de son secrétariat au numéro (514) 987-3000 # 7753 ou par courriel à ciereh@uqam.ca.

Pour toute question concernant vos droits en tant que participant à ce projet de recherche ou si vous avez des plaintes à formuler, vous pouvez communiquer avec le bureau de la protectrice universitaire de l'UQAM, Courriel: ombudsman@uqam.ca; Téléphone: (514) 987-3151.

REMERCIEMENTS

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

CONSENTEMENT DU PARENT

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Je signe ce formulaire pour ma participation :

☐ à une entrevue enregistrée

SIGNATURE DU PARENT

Prénom Nom

Signature

Date

UTILISATION SECONDAIRE DES DONNÉES

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.

☐ J'accepte que mes données puissent être utilisées pour des recherches subséquentes.

☐ Je refuse que mes données puissent être utilisées pour des recherches subséquentes

SIGNATURE DU PARENT

Prénom Nom

Signature

Date

ENGAGEMENT DU CHERCHEUR

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire ; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard ;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus ;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

SIGNATURE DU CHERCHEUR OU DE SON REPRÉSENTANT

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE C
ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

ENTENTE RELATIVE À LA CONFIDENTIALITÉ

Signataire

Je, soussigné, _____,
(fonction)

_____, m'engage par les présentes à maintenir
(Nom de l'université ou de l'entreprise)

confidentielles les informations décrites ci-après.

Informations confidentielles

Toute information relative au projet décrit ci-après, qu'il s'agisse d'information orale ou écrite, en particulier les informations recueillies lors des entretiens de recherche, soit les renseignements permettant de connaître l'identité des participantes et tous les propos tenus lors des entretiens.

Projet

Il s'agit du projet intitulé: **Développement d'une formation culturellement adaptée à l'éducation parentale positive**

DISPOSITIONS DE CONFIDENTIALITÉ

Je m'engage à:

1. Garder secrètes toutes les informations confidentielles définies ci-haut.
2. Ne pas photocopier ni faire photocopier lesdites informations confidentielles.
3. Ne pas diffuser ces informations ou les transférer de façon non sécuritaire via le web.

4. Retourner tout document qui me sera confié dans le cadre du présent engagement, sur demande du responsable du projet ou de l'Université du Québec à Montréal.

LIMITE DE L'ENGAGEMENT

Les obligations du signataire relativement à la confidentialité s'appliqueront à compter de la date de la signature et ne seront levées que s'il en est convenu autrement dans une autre convention ultérieure entre les parties. Lesdites obligations deviendront caduques si l'un ou l'autre des situations suivantes se présente:

- les informations confidentielles portées à la connaissance du signataire faisaient partie du domaine public antérieurement à la signature du présent accord ou deviendront partie du domaine public au cours du projet par d'autres voies que par divulgation de la part du signataire;
- les informations confidentielles étaient connues d'une tierce partie, non soumise à la confidentialité avant la signature des présentes, et ce, sans que cette tierce partie l'ait obtenue du signataire ou de l'Université du Québec à Montréal ;
- des connaissances de même nature ont été développées par une tierce partie de façon totalement indépendante et sans que ladite tierce partie ait été en relation avec l'Université du Québec à Montréal ou le signataire.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE, A _____,
(ville)

EN CE _____.
(date)

Par: _____

Témoïn: _____

ANNEXE D
CERTIFICAT ÉTHIQUE



**CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE
RENOUVELLEMENT**

No. de certificat : 2022-3922

Date : 15 septembre 2025

Le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIEREH) a examiné le rapport annuel pour le projet mentionné ci-dessous et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (janvier 2020) de l'UQAM.

Protocole de recherche

Chercheur principal : Sophie Gilbert

Unité de rattachement : Département de psychologie

Titre du protocole de recherche : Développement d'une formation culturellement adaptée à l'éducation parentale positive

Source de financement (le cas échéant) : Projet financé

Date d'approbation initiale du projet : 09 septembre 2021

Équipe de recherche

Étudiants et auxiliaires de recherche: Fanel Benjamin; Fanel Benjamin

Modalités d'application

Le présent certificat est valide pour le projet tel qu'approuvé par le CIEREH. Les modifications importantes pouvant être apportées au protocole de recherche en cours de réalisation doivent être communiquées rapidement au comité.

Tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité ou l'éthicité de la recherche doit être communiquée au comité. Toute suspension ou cessation du protocole (temporaire ou définitive) doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide jusqu'au **30 juin 2026**. Selon les normes de l'Université en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique. Le rapport d'avancement de projet (renouvellement annuel ou fin de projet) est requis dans les trois mois qui précèdent la date d'échéance du certificat.

Éric Dion, Ph.D.

Professeur, Département de didactique

Président du CIEREH

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM, a examiné le protocole de recherche suivant et jugé qu'il est conforme aux pratiques habituelles et répond aux normes établies par la Politique no 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains (décembre 2015).

Protocole de recherche

Chercheuse principale : Sophie Gilbert

Unité de rattachement : Département de psychologie

Équipe de recherche

Professeure : Marie-Ève Clément (UQO)

Partenaire : Jean Willy Féliassaint (Initiatives pour un Meilleur Agencement des Innovations en Éducation et en Santé)

Étudiant réalisant son projet de recherche dans le cadre de cette demande : Fanel Benjamin (UQAM)

Titre du protocole de recherche : Développement d'une formation culturellement adaptée à l'éducation parentale positive

Sources de financement (le cas échéant) : MRIF

Durée du projet : 2 ans

Modalités d'application

Le présent certificat est valide pour le projet tel qu'approuvé par le CIEREH. Les modifications importantes pouvant être apportées au protocole de recherche en cours de réalisation doivent être communiquées au comitéⁱ.

Tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité ou l'éthicité de la recherche doit être communiqué au comité.

Toute suspension ou cessation du protocole (temporaire ou définitive) doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat d'éthique est valide jusqu'au 1 juillet 2022. Selon les normes de l'Université en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique. Le rapport d'avancement de projet (renouvellement annuel ou fin de projet) est requis dans les trois mois qui précèdent la date d'échéance du certificatⁱⁱ.



Julie Cloutier, Ph.D.
Professeure
Vice-présidente

8 juillet 2021

Date d'émission initiale du certificat

ⁱ <http://recherche.uqam.ca/ethique/humains/modifications-apportees-a-un-projet-en-cours.html>

ⁱⁱ <http://recherche.uqam.ca/ethique/humains/rapport-annuel-ou-final-de-suivi.html>

Certificat d'accomplissement

Ce document certifie que

Fanel Benjamin

*a complété le cours : l'Énoncé de politique des trois Conseils :
Éthique de la recherche avec des êtres humains :
Formation en éthique de la recherche (EPTC 2 : FER)*

25 mars, 2019

ANNEXE E

SCHÉMA D'ENTRETIEN

Grille d'entretien Individuel

Introduction. Mon nom est Fanel Benjamin, étudiant au doctorat à l'Université du Québec à Montréal. Le but de cette recherche est de développer un module de formation culturellement adapté sur l'éducation parentale positive à l'intention des parents haïtiens. Aux fins de cette démarche, nous proposons une série de modalités, comme des entretiens individuels, des groupes de discussion, qui faciliteront l'émergence du sens et de la signification de l'utilisation de méthodes éducatives punitives par les parents.

Pour conduire cette recherche, je suis co-dirigé par Madame Sophie Gilbert, PhD, professeure à l'UQAM (Université du Québec à Montréal) et Madame Marie-Ève Clément, PhD, professeur à l'UQO (Université du Québec en Outaouais). Elle s'inscrit dans le cadre de ma thèse de doctorat. La durée des entretiens individuels et des groupes de discussion varie de 90 à 120 minutes. Une compensation financière de 750 gourdes sera versée à chaque participant pour chaque participation. Pour garantir la confidentialité et l'anonymat des participants les retranscriptions seront anonymisées.

Objectif. Amener le participant à verbaliser son expérience en tant que parent. À travers ce discours, nous allons explorer les éléments qui justifient l'utilisation de la punition corporelle comme pratique éducative en lien avec l'histoire personnelle, culturelle et sociale du participant.

Questions d'amorce

1. J'aimerais que vous me parliez de vous et de votre vie de famille (*votre situation actuelle, votre statut, votre travail, vos passe-temps, votre conjoint, vos enfants, vos parents*).

Nous serons attentifs aux indicateurs de liens du participant avec des personnes de sa famille d'origine et de la qualité de la relation dans famille avec le/la conjoint.e, le cas échéant, et les enfants.

Thèmes

Les entretiens seront menés de façon non directive suivant le fil conducteur des sujets. Les thèmes suivants sont davantage des repères que des questions à formaliser. D'autres thèmes abordés spontanément par les sujets seront vraisemblablement élaborés.

Histoire personnelle

❖ J'aimerais que vous me parliez de votre famille d'origine (tout ce qui vous vient en tête en lien à vos parents, vos frères et sœurs, vos tantes et oncles, vos grands-parents).

- Constitution de la famille d'origine
- Statut socio-économique des parents
- Événement marquant de l'enfance (attentif aux indicateurs de violence)
- Éducation subie à l'enfance (comment les parents vous ont élevés ainsi que vos frères/sœurs, qu'elles étaient les méthodes éducatives?¹⁷)

Expérience parentale

❖ Parlez-moi un peu de votre expérience en tant que père ou mère. (Tout ce qui vous vient en tête en lien à la relation avec votre partenaire, avec vos enfants, ce que vous aimez chez eux, ce que vous n'aimez pas, les comportements qui vous dérangent).

- Relation avec le/la conjoint.e
- Relation avec les enfants
- Comportements des enfants
- Gestion des situations conflictuelles avec le/la conjoint.e et avec les enfants
- Événements marquants dans l'expérience en tant que parent

Discipline parentale

❖ Maintenant, je vous invite à penser à un de vos enfants. Comment ça se passe avec lui. (Tout ce qui vous vient en tête en lien à votre relation avec lui, ses comportements, vos réactions à ses comportements, ce que vous appréciez chez lui, ce que vous n'appréciez pas, les corrections que vous donnez, ses réactions à la correction).

¹⁷ Mettre l'accent sur les méthodes éducatives en gardant en tête que ces méthodes peuvent avoir été différentes selon les enfants de la fratrie.

✓ Est-ce que tous vos enfants lui ressemblent? Si non

❖ Parlez-moi d'un enfant différent.)

- Méthodes éducatives
- Puniton corporelle
- Méthodes alternatives
- Efficacité des méthodes éducatives.

Modèles éducatifs

❖ Qu'est ce qui vous inspire en tant que parent. (Tout ce qui vous vient en tête en lien aux personnes que vous observez dans leur relation avec leurs propres enfants, celles à qui vous demandez conseils, celles qui vous disent comment faire, celles qui vous jugent).

- Influence de la famille d'origine et du conjoint (de la conjointe)
- Réaction de l'entourage aux méthodes éducatives adoptées
- Les valeurs culturelles partagées
- Histoire sociale

❖ Est-ce que vous vous sentez comme la majorité des parents haïtiens¹⁸? Pourquoi?

En fin d'entrevue, nous questionnerons le participant sur l'existence de thèmes non évoqués dont il juge importants et la raison de participation à la recherche.

Fin de l'entretien. Nous terminons l'enregistrement et consacrons un temps avec le participant pour parler de son ressenti au cours de l'entretien. Ensuite, nous remplirons le questionnaire sociodémographique.

¹⁸ Thèmes à relever : changement (des méthodes éducatives) au fil des générations; variation selon la classe sociale, etc.

BIBLIOGRAPHIE

- Afifi, T. O., Ford, D., Gershoff, E. T., Merrick, M., Grogan-Kaylor, A., Ports, K. A. et Bennett, R. P. (2017). Spanking and adult mental health impairment: The case for the designation of spanking as an adverse childhood experience. *Child Abuse and Neglect* (71), 21-31.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2017.01.014>
- Anadón, M. et Savoie Zajc, L. (2009). Introduction. *Recherches qualitatives*, 28(1), 1–7.
<https://doi.org/10.7202/1085318ar>
- André, V. J. (2015). *Regards croisés sur la relation école-famille et la réussite scolaire d'élèves à l'école fondamentale en Haïti* [thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus.
https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/12087/Andre_Joslyne_Viergina_t_2015_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Bacro, F. et Florin, A. (2008). Spécificité des modèles internes opérants : les représentations d'attachement au père et à la mère chez des enfants de 3 à 5 ans. *Enfance*, 60(2), 108-119.
<https://doi.org/10.3917/enf.602.0108>.
- Baribeau, C. (2005). L'instrumentalisation dans la collecte de données. Le journal de bord du chercheur. *Recherches qualitatives. Hors-série* (2), 98-114.
- Barudy, J. (1997). *La douleur invisible de l'enfant. Approche éco-systémique de la maltraitance*. Érès.
- Belleau, H. (2004). Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté. *Enfances, Familles, Générations*, (1),
<https://doi.org/10.7202/008891ar>
- Belsky, J. (1984). The determinants of parenting: A process model. *Child Development*, 55(1), 83-96. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8624.1984.tb00275.x>
- Belsky, J., Jaffee, S. R., Sligo, J., Woodward, L. et Silva, P. A. (2005). Intergenerational transmission of warm-sensitive-stimulating parenting: a prospective study of mothers and fathers of 3-year-olds. *Child development*, 76(2), 384–396. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8624.2005.00852>.
- Berit, V. (2010). *Guide de soutien à la pratique en abus physique chez les enfants âgés de 0 à 11 ans*. Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. <https://unipsed.net/wp-content/uploads/2014/09/guide-soutien-abus-physiques.pdf>
- Bijoux, L. (2003). *Nous et nos enfants. Une alternative à la punition corporelle en Haïti*. Média-Textes.
- Bijoux, L. (2000). *Coup d'œil sur la famille haïtienne* (2e édition). Les Presses des Éditions Areytos.
- Bornstein M. H. (2012). Cultural approaches to parenting. *Parenting, science and practice*, 12(2-3), 212–221. <https://doi.org/10.1080/15295192.2012.683359>
- Bornstein, L. et Bornstein, M.H. (2014). Pratiques parentales et développement social de l'enfant. Dans R.E. Tremblay, M. Boivin, et R.D. Peters (dir.). *Encyclopédie sur le développement des jeunes*

- enfants [en ligne]. <https://www.enfant-encyclopedie.com/habiletés-parentales/selon-experts/pratiques-parentales-et-developpement-social-de-lenfant>.
- Bott, S., Ruiz-Celis, A. P., Mendoza, J. A. et Guedes, A. (2021). Co-occurring violent discipline of children and intimate partner violence against women in Latin America and the Caribbean: a systematic search and secondary analysis of national datasets. *BMJ Glob Health*, 6(12). <https://doi.org/10.1136/bmjgh-2021-007063>
- Bourgba, A. (2004). *Les troubles de la parentalité. Approche clinique et socio-éducative* (2^e éd). DUNOD.
- Carlson, L.; Lacznia, R. N. et Wertley, C. (2011). Parental style: The Implications of what we know (and think we know). *Journal of Advertising Research*. <https://doi.org/10.2501/JAR-51-2-427-435>
- Cela, T. (2017). Negotiating education. Gender, power and violence in Haiti's higher education institutions. Dans L.H. Marcelin, T. Cela et H. Dorvil (dir), *Les jeunes Haïtiens dans les Amériques. Haitian Youth in the Americas* (p. 55-88), Les Presses de l'Université du Québec. (collection : Problèmes sociaux et interventions sociales, 85).
- Cénat, J. M., Derivois, D. et Merisier, G. G. (2013). École et résilience chez les enfants et adolescents dans l'Haïti postséisme. *Revue québécoise de psychologie*, 34(2), 189-201.
- Chamberland, C. (dir.) (2003). *Violence parentale et violence conjugale: Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*. Presses de l'Université du Québec. <https://dx.doi.org/10.1353/book.15526>.
- Chamberland, C., Laporte, L. et Lavergne, C. (2003). La violence à l'endroit des femmes et des enfants en contexte familial. La définir et la mesurer pour mieux la saisir. Dans C. Chamberland (dir), *Violence parentale et violence conjugale : des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*. (p. 7-62). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Cheranzard, A. et Bahri, A. (2023). L'accès aux services de base et à une aide humanitaire pertinente dans un contexte sécuritaire fragile : Etude de cas dans le quartier de Carrefour-Feuilles (Collecte de données entre le 7 et le 15 septembre 2023). <https://reliefweb.int/report/haiti/l-acces-aux-services-de-base-et-une-aide-humanitaire-pertinente-dans-un-contexte-securitaire-fragile-etude-de-cas-dans-le-quartier-de-carrefour-feuilles-collecte-de-donnees-entre-le-7-et-le-15-septembre-2023-novembre-2023>
- Ciccone, A. (2012). *La transmission psychique inconsciente. Identification projective et fantasme de transmission* (2^e édition). Dunod.
- Ciccone, A. (2014a). Transmission psychique et parentalité. *Cliopsy*, 11, 17-38. <https://doi.org/10.3917/cliop.011.0017>
- Ciccone, A. (2014b). Transmission psychique et fantasme de transmission. La parentalité à l'épreuve. *Cahiers de psychologie clinique*, 43(2), 59-79. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.ugam.ca/10.3917/cpc.043.0059>.

- Ciccone, A. (2018). L'infantile, ses contours, ses voies. Dans A. Ciccone (dir.), *Les traces des expériences infantiles. Inconscient et culture* (p. 1-19). DUNOD.
- Clément, M.-È. (2011). La violence physique envers les enfants : le cas particulier de la punition corporelle. *Revue de Psychoéducation*, 40(1), 121-134.
- Clément, M.-È. (2019). La violence physique envers les enfants. Dans S. Dufour et M.-È. Clément (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2 éd., p. 15-32). Les Éditions CEC.
- Clément, M.-È. et Bouchard, C. (2003). Liens intergénérationnels des conduites parentales à caractère violent : Recension et résultats empiriques. *Revue de Psychoéducation*, 32(1), 49-77.
- Clément, M.-È. et Chamberland, C. (2014). Trends in corporal punishment and attitudes in favour of this practice: Toward a change in societal norms. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 33(2), 13-29.
- Clément, M.-È., Julien, D., Lévesque, S. et Florès, J. (2019). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4e édition de l'enquête, [En ligne]*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 150 p. <https://statistique.quebec.ca/en/fichier/la-violence-familiale-dans-la-vie-des-enfants-du-quebec-2018-les-attitudes-parentales-et-les-pratiques-familiales.pdf>
- Clément, M.-È.; Morin, A.; Gagné, M.-H.; Lévesque, S.; Bérubé, A.; Flores, J. et Lecours, C. (2025). *La violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec, 2024. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 5e édition de l'enquête, [En ligne]*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 197 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/violence-negligence-familiales-enfants-2024.pdf].
- Clément, M.-È. et Milani, P. (2018). Introduction au dossier. Familles en contextes de vulnérabilités psychosociales : réalités des enfants, des parents et des services. *Revue internationale de l'éducation familiale*, 43(1), 11-21. <https://doi.org/10.3917/rief.043.001>
- Clermont-Mathieu, M. et Nicolas, G. (2016). Parenting practices and culture in Haiti. Dans G. Nicolas, A. Bejarano et D. L. Lee (dir.). *Contemporary parenting. A global perspective* (1st edition, p. 95-104). Routledge.
- Cohler, J.B. et Paul, S. (2019). Psychoanalysis and parenthood. Dans M.H. Bornstein (dir.). *Handbook of Parenting. Being and becoming a parent* (3e éd, p. 823-860). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429433214>
- Compagnon, C.; Volgo, D.B.; Thomas, F.; Durand, N.; Neymarc, F.; Liouville, E. et Poinso, I. (2018). *Mission sur les morts violentes d'enfants au sein des familles. Évaluation du fonctionnement des services sociaux, médicaux, éducatifs et judiciaires concourant à la protection de l'enfance*. Gouvernement Français. https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/migrations/portail/art_pix/2018-044%20Rapport_Morts_violentes_enfants.pdf
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Martinique (2019, 1^{er} février). « Le LAKOU, un type d'habitat disparu », sur le site Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

- de Martinique, consulté le 29 décembre 2023. <https://www.caue-martinique.com/le-lakou-un-type-dhabitat-disparu/>
- Cuartas, J. (2022). The effect of spanking on early social-emotional skills. *Child Development*, 93, 180–193.
- De Neuter, P. (2014). La transmission transgénérationnelle. *Cahiers de psychologie clinique*, 43(2), 43-58. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/cpc.043.0043>.
- Delanoë, D. (2017). *Les châtiments corporels de l'enfant. Une forme élémentaire de la violence*. Érès.
- Dietz, T. (2000). Disciplining children: characteristics associated with the use of corporal punishment. *Child Abuse & Neglect*, 24 (12), 1529–1542.
- Dozio, E., Bizouerne, C., Viaux-Savelon, S., Feldman, M. et Moro, M. R. (2019). Le rôle de l'observation de l'interaction mère–bébé dans le processus de transmission du traumatisme psychique [The role of observation of mother–child interactions in the trauma transmission process]. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 67(7), 342–351. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.1016/j.neurenf.2018.10.004>
- Drapeau, M. et Letendre, R. (2022). Quelques propositions inspirées de la psychanalyse pour augmenter la rigueur en recherche qualitative. *Recherches qualitatives*, 22, 73-92. 10.7202/1085610ar. <https://doi.org/10.7202/1085610ar>
- Dufour, S. (2019). Enjeux en recherche et en intervention dans les situations de violence à l'égard des enfants en milieu familial. Dans S. Dufour et M-E. Clément (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2^e éd., p. 1-14). Les Éditions CEC.
- Duong, H. T., Monahan, J. L., Mercer Kollar, L. M. et Klevens, J. (2021). Examining sources of social norms supporting child corporal punishment among low-income black, latino, and white parents. *Health Communication*, 1-10. <https://doi.org/10.1080/10410236.2021.1895418>
- Durivage, N., Keyes, K., Leray, E., Pez, O., Bitfoi, A., Koç, C., Goelitz, D., Kuijpers, R., Lesinskiene, S., Mihova, Z., Otten, R., Fermanian, C. et Kovess-Masfety, V. (2015). Parental use of corporal punishment in Europe: intersection between public health and policy. *PloS one*, 10(2), e0118059. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0118059>
- Durrant, J. E., Stewart-Tufescu, A. et Afifi, T. O. (2020). Recognizing the child's right to protection from physical violence: An update on progress and a call to action. *Child Abuse & Neglect*, 110, 104297. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.104297>
- Durrant, J.E. et Ensom, R. (2017). Twenty-five years of physical punishment research: What have we learned?. *Journal of Korean Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 28(1), 20-24. <https://doi.org/10.5765/jkacap.2017.28.1.20>
- Dyslin, C. W. et Thomsen, C. J. (2005). Religiosity and risk of perpetrating child physical abuse: An empirical investigation. *Journal of Psychology and Theology*, 33(4), 291–298. <https://doi.org/10.1177/009164710503300405>

- Édouard, R. (2013). *Violence et Ordre social en Haïti. Essai sur le vivre-ensemble dans une société post-coloniale*. Presses de l'Université du Québec.
- Ellison, C. G. et Bradshaw, M. (2008). Religious beliefs, sociopolitical ideology, and attitudes toward corporal punishment. *Journal of Family Issues*, 30(3), 320-340.
<https://doi.org/10.1177/0192513X08326331>
- Ember, R.C. et Ember, M. (2005). Explaining corporal punishment of children: A cross-cultural study. *American Anthropologist*, 107(4), 609-619.
<https://psycnet.apa.org/doi/10.1525/aa.2005.107.4.609>
- Espasa, P. F. (2000). La place de la parentalité dans les processus d'organisation et de désorganisation psychique chez l'enfant. *Psychologie clinique et projective*, 6, 15-29.
<https://doi.org/10.3406/clini.2000.1148>
- Éthier, S. L. (1999). Réflexion sur la violence subie et perpétrée. Dans C. Chamberland et D. Paquette (dir), *Violence subie et violence perpétrée : des liens à établir, actes du colloque tenu à Québec le 14 mai 1998 dans le cadre du 66e Congrès de l'ACFAS, Institut de recherche pour le développement social des jeunes* (p. 36-68).
- Fekih-Romdhane, F., Ben Hamouda, A., Khemakhem, R., Halayem, S., Ridha, R. et Cheour, M. (2021). Évaluation des attitudes envers les punitions corporelles et leur pratique chez les parents Tunisiens. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 69(1), 50-58.
<https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2020.12.002>
- Finkelhor, D., Turner, H., Wormuth, B. K., Vanderminden, J. et Hamby, S. (2019). Corporal punishment: Current rates from a national survey. *Journal of Child and Family Studies*, 28(7), 1991-1997.
<https://doi.org/10.1007/s10826-019-01426-4>
- Fleckman, M. J., Taylor, A. C., Theall, P. K. et Andrinopoulos, K. (2019). The association between perceived injunctive norms toward corporal punishment, parenting support, and risk for child physical abuse. *Child Abuse et Neglect*, 88, 246-255.
- Flynn, C. P. (1996). Normative support for corporal punishment: Attitudes, correlates, and implications. *Aggression and Violent Behavior*, 1(1), 47-55. [https://doi.org/10.1016/1359-1789\(95\)00004-6](https://doi.org/10.1016/1359-1789(95)00004-6)
- Flynn-O'Brien, K. T. et Rivara, F. P. (2022). Factors associated with physical violence against children in Haiti: a national population-based cross-sectional survey. *International Journal of Injury Control and Safety Promotion*, 29(1), 66-75. <https://doi.org/10.1080/17457300.2021.1996398>
- Flynn-O'Brien, K. T., Rivara, F. P., Lea, V. A., Marcelin, L. H. et Vertefeuille, J. M. (2016). Prevalence of physical violence against children in national population-based cross-sectional survey. *Child Abuse & Neglect*, 51, 154-162. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.10.021>
- Fréchette, S. et Romano, E. (2015). Change in corporal punishment over time in a representative sample of Canadian parents. *Journal of family psychology: JFP : journal of the Division of Family Psychology of the American Psychological Association (Division 43)*, 29(4), 507-517.
<https://doi.org/10.1037/fam0000104>.

- Gage, A.J. et Hutchinson, P.L. (2006). Power, control, and intimate partner sexual violence in Haiti. *Archives of sexual behavior*, 35(1), 11-24. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.ugam.ca/10.1007/s10508-006-8991-0>
- Gershoff, E. T. (2002). Corporal punishment by parents and associated child behaviors and experiences: a meta-analytic and theoretical review. *Psychological bulletin*, 128(4), 539–579. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.128.4.539>
- Gershoff, E. T. et Grogan-Kaylor, A. (2016). Spanking and child outcomes: Old controversies and new meta-analyses. *Journal of Family Psychology*, 30(4), 453-469.
- Gershoff, E. T. et Bitensky, S. H. (2007). The case against corporal punishment of children: converging evidence from social science research and international human rights law and implications for u.s. public policy. *Psychology, Public Policy, and Law*, 13(4), 231-272. <http://dx.doi.org/10.1037/1076-8971.13.4.231>
- Gershoff, E. T. et Font, S. A. (2016). Corporal punishment in U.S. public schools: Prevalence, disparities in use, and status in state and federal policy. *Social policy report*, 30, 1.
- Gershoff, E. T., Goodman, G. S., Miller-Perrin, C., Holden, G. W., Jackson, Y. et Kazdin, A. E. (2019). There is still no evidence that physical punishment is effective or beneficial: Reply to Larzelere, Gunnoe, Ferguson, and Roberts (2019) and Rohner and Melendez-Rhodes (2019). *The American psychologist*, 74(4), 503–505. <https://doi.org/10.1037/amp0000474>
- Gershoff, E. T., Goodman, G. S., Miller-Perrin, C. L., Holden, G. W., Jackson, Y. et Kazdin, A. E. (2018). The strength of the causal evidence against physical punishment of children and its implications for parents, psychologists, and policymakers. *American Psychologist*, 73(5). <http://dx.doi.org/10.1037/amp0000327>
- Gilbert, G. (2015). *Lorsque la distance physique s'ajoute à la différence culturelle. Adéquation entre les services communautaires haïtiens en santé mentale et la supervision de professionnels montréalais*. (thèse d'honneur, Université du Québec à Montréal.) Montréal, Québec, Canada. <https://grija.ca/wp-content/uploads/2021/06/These-specialisation-Gilbert.pdf>
- Gilbert, G. (2023). *Paternité imaginée sur fond d'absence réelle : représentations de la paternité chez des pères haïtiens* [thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.ugam.ca/16478/1/D4317.pdf>
- Gilbert, G. et Gilbert, S. (2017). Exploration de l'expérience de la maternité chez des jeunes femmes haïtiennes issues du milieu rural : enjeux économiques, culturels et affectifs. *Alterstice*, 7(2), 91-104.
- Gilbert, S. (2009). La recherche qualitative d'orientation psychanalytique : l'apport heuristique de rencontres intersubjectives. *Recherches Qualitatives*, 28(3), 19-39.
- Gilbert, S., Benjamin, F., Da, J. L., Toussaint, J. M. et Lecomte, Y. (2015). Perspectives sur la résilience...collective : créer un réseau communautaire en santé mentale à Grand-Goâve, Haïti. *Revue Haïtienne de Santé Mentale* (4), 85-106.

- Globale initiative to end all corporal punishment. (2018). *Châtiments corporels des enfants au Canada*. <https://endcorporalpunishment.org/reports-on-every-state-and-territory/canada-fr/>.
- Globale initiative to end all corporal punishment. (2024). *Corporal punishment of children in Haiti*. <https://www.endcorporalpunishment.org/wp-content/uploads/country-reports/Haiti.pdf>
- Godelier, M. (2004). *Métamorphoses de la parenté*. Édition Fayard.
- Gonzalez, C.; Morawska, A.; Higgins, D. J. et Haslam, D. M. (2024). Acceptability of corporal punishment and use of different parenting practices across high - income countries. *Australian Journal of Social Issues*, 59 (3) 648-666. <https://doi.org/10.1002/ajs4.340>.
- Gouvernement Haïtien (2001). Loi interdisant les châtiments corporels contre les enfants. *Journal le Moniteur* (80), (1), 784-786.
- Gutton, P. (2005). Parentalité. *Adolescences*, 1(55), 9-32. <https://doi.org/10.3917/ado.055.0009> .
- Hassan, G. et Rousseau, C. (2009). Quand la divergence devient exclusion : perceptions des châtiments corporels par les parents et les adolescents immigrants. *L'autre*, 10(3), 292-304. <https://doi.org/10.3917/lautr.030.0292>.
- Hillis, S., Mercy, J., Amobi, A. et Kress, H. (2016). Global prevalence of past-year violence against children: A systematic review and minimum estimates. *Pediatrics*, 137(3), e20154079. <https://doi.org/10.1542/peds.2015-4079> .
- Houzel, D. (2004). Les enjeux de la parentalité. Dans L. Solis-Ponton (dir.), *La parentalité. Défi pour le troisième millénaire* (1^{ère} éd, p. 61-70). Presses Universitaires de France.
- Jacobson, E. (2003). An introduction to Haitian culture for rehabilitation service providers. *Center for International Rehabilitation Research Information & exchange*, State University of New York, University at Buffalo.
- Jamal, F., Dufour, S., Clément, M-È. et Chamberland, C. (2011). Liens entre la légitimité perçue de la violence subie dans l'enfance de pères québécois et la violence actuelle vécue par leurs enfants dans la famille. *Revue de psychoéducation*, 40 (2), p. 175-190.
- Kang, J. (2022). Spanking and children's early academic skills: Strengthening causal estimates. *Early Childhood Research Quarterly*, 61, 47-57. <https://doi.org/10.1016/j.ecresq.2022.05.005>
- Kaufman, J. et Zigler, E. (1987). Do abused children become abusive parents?. *The American journal of orthopsychiatry*, 57(2), 186–192. <https://doi.org/10.1111/j.1939-0025.1987.tb03528.x>
- Kerr, C.R.D. et Capaldi, M.D. (2019). Intergenerational transmission of parenting. Dans M.H. Bornstein (dir). *Handbook of parenting. Being and becoming a parent* (3e éd, p. 443-481). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429433214>
- Kerr, D. C. R., Capaldi, D. M., Pears, K. C. et Owen, L. D. (2009). A prospective three generational study of fathers' constructive parenting: influences from family of origin, adolescent adjustment, and

- offspring temperament. *Developmental psychology*, 45(5), 1257–1275.
<https://doi.org/10.1037/a0015863>
- Kim, J. (2009). Type-specific intergenerational transmission of neglectful and physically abusive parenting behaviors among young parents. *Children and Youth Services Review*, 31(7), 761–767.
<https://doi.org/10.1016/j.chidyouth.2009.02.002>
- Lacharité, C., Pierce, T., Calille, S., Baker, M. et Pronovost, M. (2015). *Penser la parentalité au Québec : un modèle théorique et un cadre conceptuel pour l'initiative Perspectives parents*. Cahiers du CEIDEF.
- Lahaye, W., Pourtois, J.-P. et Desmet, H. (2007). *Transmettre. D'une génération à l'autre*. Presses Universitaires de France. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.ugam.ca/10.3917/puf.laha.2007.01>.
- Langevin, R., Abou Chabake, S. et Beaudette, S. (2025). Intergenerational Cycles of maltreatment: An updated scoping review of psychosocial risk and protective factors. *Trauma, Violence, & Abuse*.
<https://doi.org/10.1177/15248380251316908>
- Lapierre, S.; Krane, J.; Damant, D. et Thibault, J. (2008). Négligence À L'Endroit Des Enfants Et Maternité: Un regard féministe. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau et È. Pouliot (dir.), *Visages multiples de la parentalité* (p.361-384), Presses de l'Université du Québec.
- Laurin, G. (2015). Châtiments corporels sur les enfants : conséquences légales au Canada. *Revue de l'Université de Moncton*, 46(1-2), 89-119.
- Lecuyer, E.A., Christensen, J.J., Kearney, M.H. et Kitzman H.J. (2011). African American mothers' self-described discipline strategies with young children. *Comprehensive Pediatric Nursing*, 34(3), 144-62. <https://doi.org/10.3109/01460862.2011.596457>
- Lee, J. S., Taylor, A. C., Altschul, I. et Rice, C. J. (2013). Parental spanking and subsequent risk for child aggression in father-involved families of young children. *Children and Youth Services Review*, 35, 1476-1485.
- Lee, S. J., Grogan-Kaylor, A. et Berger, L. M. (2014). Parental spanking of 1-year-old children and subsequent child protective services involvement. *Child abuse & neglect*, 38(5), 875–883.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2014.01.018>.
- Legha, R.K. et Solages, M. (2015). Child and adolescent mental health in Haiti. Developing long-term mental health services after the 2010 earthquake. *Child and adolescent psychiatric clinics of North America*, 24(4). <https://doi.org/10.1016/j.chc.2015.06.004>
- Liel, C., Eickhorst, A., Zimmermann, P., Stemmler, M. et Walper, S. (2022). Fathers, mothers and family violence: Which risk factors contribute to the occurrence of child maltreatment and exposure to intimate partner violence in early childhood? Findings in a German longitudinal in-depth study. *Child abuse & neglect*, 123, 105373. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2021.105373>
- Louis, E. (2007), « *La famille et l'école dans la socialisation et devant l'autosocialisation des filles et des garçons en Haïti* », thèse de doctorat, Université Laval. CorpusUL, 369 p.
<https://corpus.ulaval.ca/entities/publication/565fe43b-1e94-4e41-8626-940961f05bb3>

- Marcelin, H.L. (2017a). Les jeunes, la migration et les solidarités haïtiano-dominicaines. Un entretien avec Colette Lespinasse. Dans L.H. Marcelin, T. Cela et H. Dorvil (dir), *Les jeunes Haïtiens dans les Amériques. Haitian Youth in the Americas* (p. 122-172), Les Presses de l'Université du Québec. (collection : Problèmes sociaux et interventions sociales, 85).
- Marcelin, H.L. et Willman, A. (2017). Imaginer le futur aujourd'hui. Générations, exclusion sociale et violence dans les bidonvilles de Port-au-Prince, Haïti. Dans L.H. Marcelin, T. Cela et H. Dorvil (dir), *Les jeunes Haïtiens dans les Amériques. Haitian Youth in the Americas* (p. 27-53), Les Presses de l'Université du Québec. (Collection : Problèmes sociaux et interventions sociales, 85).
- Marcelin, M. (2017b). Les jeunes en circulation en Haïti. De l'enfance à la domesticité. Dans L.H. Marcelin, T. Cela et H. Dorvil (dir), *Les jeunes Haïtiens dans les Amériques. Haitian Youth in the Americas* (p. 89-120), Les Presses de l'Université du Québec. (Collection : Problèmes sociaux et interventions sociales, 85).
- Maynard-Tucker, G. (2006). Haiti: Unions, fertility and the quest for survival. *Social Sciences and Medicine*, 43(9), 1379-1387. [https://doi.org/10.1016/0277-9536\(96\)00034-2](https://doi.org/10.1016/0277-9536(96)00034-2)
- Mellier, D. et Gratton, E. (2007). Éditorial. La parentalité, un état des lieux. *DIALOGUE*, 1(2007), S. 7-18. doi:10.3917/dia.207.0007
- Menick, M.D. (2016). Impact de la culture dans la transmission des valeurs à l'enfant en pratiques éducatives, familiale et sociale en Afrique. *Neuropsychologie de l'enfance et de l'adolescence*, 64, 36-45. <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2015.06.005>.
- Miljkovitch-Heredia, R. (1998). Les modèles internes opérants : revue de la question. Dans A. Braconnier et J. Sipo (dir), *Le bébé et les interactions précoces* (p. 39-78). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.braco.1998.01.0039>.
- Morones, A. (2013). Corporal Punishment Persists in U.S. schools (en ligne). <https://ncchild.org/corporal-punishment-persists-u-s-schools-education-week/>
- Murata, T. H. et Pierrehumbert, B. (2015). La parentalité dans une perspective interculturelle. Le concept d'amae. *Enfance*, 3, 393-407, éd. NecPlus. <https://doi.org/10.3917/enf1.153.0393>
- National Academies Press (US) (2016, Nov). 2, Parenting Knowledge, Attitudes, and Practices. National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine; Division of Behavioral and Social Sciences and Education; Board on Children, Youth, and Families; Committee on Supporting the Parents of Young Children; Breiner H, Ford M, Gadsden VL, editors. Parenting Matters: Supporting Parents of Children Ages 0-8. Washington (DC): Available from: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK402020/>
- Ocean, J. R., Thomas, N., Lim, A. C., Lovett, S. M., Michael-Asalu, A. et Salinas-Miranda, A. A. (2021). Prevalence and Factors Associated with Intimate Partner Violence Among Women in Haiti: Understanding Household, Individual, Partner, and Relationship Characteristics. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(23-24), 11356-11384. <https://doi.org/10.1177/0886260519898443>
- Organisation des Nations Unies (2023). <https://news.un.org/fr/story/2023/02/1132197#:~:text=A%20l%E2%80%99issue%20d%E2%80%99>

- [99une%20visite%20de%20deux%20jours%20en,que%20le%20pays%20s%E2%80%99orienter%20vers%20un%20avenir%20meilleur](#)
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd.). Armand Colin.
- Pangop, D. (2015). *Perceptions du châtiment corporel chez les pères immigrants d'origine latine* [thèse de doctorat, Université du Québec en Outaouais]. UQO.
https://di.uqo.ca/id/eprint/795/1/Pangop_Denise_2015_m%C3%A9moire.docx.pdf
- Pelletier Gagnon, H., Dufour, S. et Clément, M.-È. (2022). Représentations sociales de la punition corporelle, diversité culturelle et pratiques de soutien de futurs psychoéducateurs auprès des familles. *Alterstice*.
- Piché, G., Huynh, C., Clément, M.-È. et Durrant, J. E. (2016). Predicting externalizing and prosocial behaviors in children from parental use of corporal punishment. *Infant and Child Development*. 26(4), 1-18. <https://doi.org/10.1002/icd.2006>
- Pierrehumbert, B. (2015). Introduction : La parentalité entre science et idéologie. *Enfance*, 3, 269-272, éd. NecPlus. <https://doi.org/10.4074/S001375451500302X>
- Pierre-Val, E. (2014). *L'expérience vécue par les mères haïtiennes vivant à Port-au-Prince ayant donné leur enfant en adoption internationale* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Archipel.https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/11534/Pierre-Val_Erick_2014_memoire%20pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Pinel-Jacquemin, S. (2012). L'approche systémique de l'attachement parent-enfant : la fin des différences interindividuelles ? *Devenir*, 24(4), 301-313. <https://doi.org/10.3917/dev.124.0301>
- Pratt, C. (2005). Haïti, première République noire. Gradhiva [En ligne].
<http://journals.openedition.org/gradhiva/413> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gradhiva.413>
- Pressoir, E. (2014). L'éducation parentale : volet incontournable d'une approche intégrée pour développement du jeune enfant haïtien. *Haïti Perspectives*, 2(4), 49-59. <http://www.haiti-perspectives.com/pdf/2.4-education-parentale.pdf>
- Quentel, J.-C. (2008). *Le parent. Responsabilité et culpabilité en question* (2^{ème} éd). De Boeck.
- Radio-Canada. Émission plus on est fou, plus on lit (2017, 17 avril). « Hubert, le restavèk : dévoiler le sort des enfants esclaves en Haïti. », sur le site *Radio-Canada*, consulté le 29 décembre 2023.
<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/plus-on-est-de-fous-plus-on-lit/segments/entrevue/21012/hubert-restavek-enfant-esclave-haiti-ossou>
- Richard, P.J. (2015). *Haïti : la marche à suivre pour la maternité sans risque encore longue*. MINUSTAH.
<https://reliefweb.int/report/haiti/ha-ti-la-marche-vers-la-maternit-sans-risque-encore-longue>
- Rodriguez, C. M. et Pu, D. F. (2022). Parents who physically abuse: Current status and future directions. Dans R. Geffner, J. W. White, L. K. Hamberger, A. Rosenbaum, V. Vaughan-Eden, et V. I. Vieth (Dir.), *Handbook of interpersonal violence and abuse across the lifespan: A project of the*

- National Partnership to End Interpersonal Violence Across the Lifespan (NPEIV)* (pp. 321–342). Springer Nature Switzerland AG. https://doi.org/10.1007/978-3-319-89999-2_183
- Roskam, I. (2013). The transmission of parenting behaviour within the family: An empirical study across three generations. *Psychologica Belgica*, 53(3), 49–64. <https://doi.org/10.5334/pb-53-3-49>
- Roskam, I.; Galdiolo, S.; Meunier, J.-C. et Stiévenart, M. (2015). *Psychologie de la parentalité. Modèles et concepts fondamentaux*. De Boeck.
- Rowland, A. G., Fussey, E., Gerry, F., Herbert, B., Schaff, O., Higgins, D. et Havighurst, S. S. (2025). The time for debate is over: The health, education, and legal case for legislative change to prohibit and eliminate all physical punishment of children and to achieve equal protection from assault in England and Northern Ireland. *Children and Youth Services Review*, 171, 1–12. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2025.108175>
- Runyan, D., May-Chahal, C. et Hassan, F. (2002). Child Abuse and Neglect by Parents and Other Caregivers. Dans G. E. Krug (G. Etienne), L. L. Dahlberg, A. J. Mercy, B. A. Zwi et R. Lozano (dir), *World report on violence and health* (p. 59-86). World Health Organization, <https://www.ojp.gov/ncjrs/virtual-library/abstracts/child-abuse-and-neglect-parents-and-other-caregivers-world-report>
- Saïas, T. et Delawarde, C. (2018). Les enjeux de la parentalité vus par les parents. *Devenir*, 30(2), 175-192. <https://doi.org/10.3917/dev.182.0175>.
- Saint-Louis, R. N. (2020, 2 juillet). *La classe moyenne haïtienne : de quoi et de qui parlons-nous ?* Le Nouvelliste. <https://lenouvelliste.com/article/217937/la-classe-moyenne-haitienne-de-quoi-et-de-qui-parlons-nous>
- Salnave, D. N. (2010). Comment grandir l'enfant haïtien à travers la violence. *Revue haïtienne de santé mentale*, 1, 139-145.
- Simons, L. G. (2014). Murray A. Straus, Emily M. Douglas, and Rose Anne Mederios: Primordial violence: spanking children, psychological development, violence and crime: Routledge, New York, NY, 2014, 425 pp, ISBN: 978-1-84872-952-0. *Journal of Youth and Adolescence*, 43(2), 325-328. <https://doi.org/10.1007/s10964-013-0076-5>
- Simons, L. G., Chen, Y.-F., Simons, R. L., Brody, G. et Cutrona, C. (2006). Parenting practices and child adjustment in different types of households: A study of African American families. *Journal of Family Issues*, 27(6), 803–825. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.ugam.ca/10.1177/0192513X05285447>
- Singer, J.A. (2021). *Explaining the different post-colonial trajectories of Ireland and Haiti*. History News Network. <https://historynewsnetwork.org/article/180784>
- Straus, M.A. et Paschall, M.J. (2009). Corporal punishment by mothers and development of children's cognitive ability: A longitudinal study of two nationally representative age cohorts. *Journal of Aggression, Maltreatment et Trauma*, 18 (5), 459-483, <https://psycnet.apa.org/doi/10.1080/10926770903035168> .

- Solis-Ponton, L. (dir.). (2002). *La parentalité. Défi pour le troisième millénaire (1^{ère} éd)*. Presses Universitaires de France.
- Stoltenborgh, M., Bakermans-Kranenburg, M. J., Alink, L. R. A. et van Ijzendoorn, M. H. (2015). The prevalence of child maltreatment across the globe: Review of a series of meta-analyses. *Child Abuse Review*, 24(1), 37-50. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1002/car.2353>
- Subedi, S., Bartels, S. et Davison, C. (2019). Emotional and physical child abuse in the context of natural disasters: A focus on Haiti. *Disaster, Med Public Health Prep*, 13(5-6), 927-935. <https://doi.org/10.1017/dmp.2019.16>
- Testa, A. et Jackson, D. B. (2021). Maternal adverse childhood experiences, paternal involvement, and infant health. *The Journal of pediatrics*, 236, 157–163.e1. <https://doi.org/10.1016/j.jpeds.2021.04.031>
- Tobón Berrio, L. E., Sabatier, C. et Palacio, J. (2020). Les punitions corporelles selon les représentations de parents ordinaires. Une étude colombienne. *Rivista Italiana Di Educazione Familiare*, 16(1), 77–96. <https://doi.org/10.13128/rief-7942>
- Tracy, S. J. (2013). *Qualitative research methods collecting evidence, crafting analysis, communicating impact*. Wiley-Blackwell. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/ed/detail.action?docID=1120701>
- United Nations Children's Fund. (2014). *Hidden in plain sight. A statistical analysis of violence against children*.
- Vinden, G. P. (2001). Parenting attitudes and children's understanding of mind: A comparison of Korean American and Anglo-American families. *Cognitive Development*, 16 (3), 793-809. [https://doi.org/10.1016/S0885-2014\(01\)00059-4](https://doi.org/10.1016/S0885-2014(01)00059-4) .
- Ward, K. P., Grogan-Kaylor, A., Ma, J., Pace, G. T. et Lee, S. (2023). Associations between 11 parental discipline behaviours and child outcomes across 60 countries. *BMJ Open*, 13(10), e058439. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2021-058439>
- Waterston, T. et Janson, S. (2020). Hitting children is wrong. *BMJ paediatrics open*, 4(1), e000675. <https://doi.org/10.1136/bmjpo-2020-000675>
- World Health Organization (2002). *World report on violence and health*.
- Yang, M.-Y., Font, S. A., Ketchum, M. et Kim, Y. K. (2018). Intergenerational transmission of child abuse and neglect: Effects of maltreatment type and depressive symptoms. *Children and Youth Services Review*, 91, 364–371. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.06.036>
- Zolotor, A. J., Theodore, A. D., Chang, J. J., Berkoff, M. C. et Runyan, D. K. (octobre 2008). Speak softly—and forget the stick. Corporal punishment and child physical abuse. *American Journal of Preventive Medicine*, 35(4), 364-369. <https://doi.org/10.1016/j.amepre.2008.06.031>

Zolotor, A. J., Theodore, A. D., Runyan, D. K., Chang, J. J. et Laskey, A. L. (2011). Corporal punishment and physical abuse: Population-based trends for three-to-11-year-old children in the United States. *Child Abuse Review*, 20(1), 57-66. <http://dx.doi.org/10.1002/car.1128>